

le rapport financier

Rapport sur la gestion du Groupe

- 66 1. Vue d'ensemble
- 66 2. Analyse par segment d'activité
- 71 3. Chiffre d'affaires des services et produits
- 84 4. Coûts opérationnels
- 86 5. Résultat net part du Groupe
- 90 6. Situation de trésorerie et sources de financement
- 91 7. Dépenses d'investissement
- 92 8. Passage à l'euro
- 92 9. Evénements postérieurs
- 92 10. Perspectives d'avenir

États financiers consolidés

- 93 Compte de résultat consolidé
- 94 Bilan consolidé
- 96 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 98 Tableau des variations des capitaux
propres consolidés
- 99 Annexe des comptes consolidés

- 143 **Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Rapport sur la gestion du Groupe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2002

1. Vue d'ensemble

Le chiffre d'affaires, l'Ebitda et le résultat opérationnel du Groupe évoluent de la façon suivante en données historiques et en données pro forma :

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000	2000	%	%
		pro forma	historique	pro forma	historique
Chiffre d'affaires	43 026	39 659	33 674	8,5	27,8
Ebitda ⁽¹⁾	12 320	10 898	10 807	13,0	14,0
Résultat opérationnel	5 200	4 359	4 856	19,3	7,1

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

En données historiques, le chiffre d'affaires du Groupe connaît pour la troisième année consécutive un taux de croissance à deux chiffres à près de + 28 %, grâce aux moteurs de croissance que sont les mobiles, l'Internet et l'international en développement rapide et à la consolidation en année pleine en 2001 d'Orange plc. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international, qui a été multiplié par plus de quatre en deux ans, atteint 35,8 % en 2001, contre 25,8 % en 2000.

L'Ebitda enregistre également une croissance à deux chiffres à + 14 % entre 2000 et 2001. Du fait de la croissance des dotations aux amortissements des opérations internationales, le résultat opérationnel progresse de son côté d'un peu plus de 7 %.

Afin de les rendre comparables avec celles de 2001, des données pro forma sont présentées pour l'exercice 2000. Les données pro forma permettent une comparaison économiquement plus significative, en reconstituant les résultats de l'exercice 2000 dans la configuration du Groupe telle qu'elle est en 2001.

Ces données traduisent principalement, comme si ces événements étaient intervenus dès l'exercice 2000, l'effet de l'inversion des licences mobiles, l'intégration en année pleine d'Orange plc et d'Orange Communications S.A. (Suisse), la constitution du

nouvel Equant après la fusion avec Global One, l'intégration de Freeserve et d'Indice Multimedia ainsi que l'intégration proportionnelle d'ECMS au même taux qu'en 2001.

Sur ces bases, la croissance en 2001 s'établit à + 8,5 % pour le chiffre d'affaires, + 13 % pour l'Ebitda et + 19,3 % pour le résultat opérationnel, soulignant la progression de la rentabilité opérationnelle du Groupe. Ainsi, le taux de marge d'Ebitda rapporté au chiffre d'affaires passe de 27,5 % en 2000 pro forma à 28,6 % en 2001.

Ainsi, en 2001, le Groupe a été en mesure de faire progresser ses parts de marché tout en améliorant sa rentabilité opérationnelle.

2. Analyse par segment d'activité

France Télécom opère dans le secteur des télécommunications sur des segments principaux identifiés sur la base de critères opérationnels, parmi lesquels le potentiel de croissance des marchés concernés, la stratégie d'investissement de France Télécom dans chacun d'entre eux et leur rentabilité propre. France Télécom a défini les quatre segments d'activité suivant : "Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France", "Services fixes, voix et données hors de France". Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de ses choix stratégiques.

Les données relatives aux segments qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent avant élimination des opérations inter-segments.

2.1 Segment Orange

Le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile en France, au Royaume-Uni (y compris celles d'Orange plc à compter de sa date d'acquisition par France Télécom), et dans le reste du monde, excepté les activités mobiles non apportées à Orange (Mobil / ECMS en Égypte, Voxtel en Moldavie et FTM Liban).

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000 proforma	2000 historique	% proforma	% historique
Chiffre d'affaires du réseau GSM	13 434	10 231	7 815	31,3	71,9
Chiffre d'affaires	15 087	12 059	9 025	25,1	67,2
Ebitda ⁽¹⁾	3 288	1 765	1 668	86,3	97,1
Ebitda / chiffre d'affaires réseau	24 %	17 %	21 %		
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	1 440	383	633	276,0	127,5
Licences UMTS	873	7 268	7 068	ns	ns
Investissements (in)corporels (hors licences UMTS)	3 356	3 361	2 449	(0,1)	37,0

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

La progression de 67,2 % du chiffre d'affaires du segment "Orange", en données historiques, inclut l'effet de l'intégration depuis le 1^{er} septembre 2000 de l'opérateur mobile britannique Orange plc. En données pro forma, la croissance s'établit à 25,1 % et concerne les trois sous-segments d'activité d'"Orange". Orange France enregistre une croissance de près de 21 % de son chiffre d'affaires générée par l'augmentation de 25 % du nombre de ses abonnés (soit 17,8 millions au 31 décembre 2001). De même, le chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni progresse de 27 % en 2001 avec une croissance de 26 % du nombre d'abonnés en un an, pour atteindre 12,4 millions au 31 décembre 2001. Les autres opérations, qui concernent en quasi-totalité l'Europe, connaissent un développement très rapide, notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en Roumanie. Au total, le chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" progresse de 34,1 % en 2001.

L'Ebitda du segment "Orange" connaît un quasi-doublement entre 2000 et 2001 en données historiques. Cette forte croissance résulte, d'une part, de l'effet de périmètre issu de l'acquisition d'Orange plc, consolidée en intégration globale sur 4 mois en 2000 et en année pleine en 2001, d'autre part, de la progression

de la rentabilité dégagée en France, le taux de marge d'Ebitda sur chiffre d'affaires du réseau progressant de 31 % en 2000 à 35 % en 2001. Alors que la croissance du parc d'abonnés en France a atteint 3,5 millions en 2001, le coût global d'acquisition des abonnés en France diminue de 11 % en raison de la baisse du coût unitaire d'acquisition des abonnés de 13 % sur la même période. A la différence de certains opérateurs de téléphonie mobile, notamment en France, Orange S.A. comptabilise les frais d'acquisition des abonnés intégralement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Cette progression reflète également l'amélioration de la rentabilité dégagée par la croissance organique des filiales d'"Orange hors de France et du Royaume-Uni", et notamment Mobistar en Belgique et Orange Romania (MobilRom).

En données pro forma, la croissance de l'Ebitda du segment "Orange" en 2001 est de plus de 86 % (soit + 1 523 millions d'euros), l'Ebitda d'Orange France progressant de près de 43 % et celui d'Orange Royaume-Uni de plus de 68 %. La rentabilité opérationnelle progresse de plus de 7 points, le taux de marge d'Ebitda sur chiffre d'affaires du réseau progressant de 17 % en 2000 à 24 % en 2001 pour le segment. Celui d'Orange France s'accroît de 30 % en 2000 à 35 % en 2001 et celui d'Orange Royaume-Uni progresse, pour sa part, de 23 % en 2000 à 28 % en 2001.

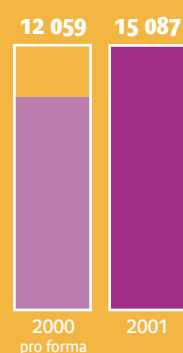
Les investissements corporels et incorporels du segment "Orange" hors licences UMTS augmentent de 37 % en 2001, notamment en raison des effets de périmètre liés à l'acquisition d'Orange plc, consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} septembre 2000 et d'Orange Communications S.A., consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} novembre 2000. En France, les investissements diminuent de 26 %, notamment en raison du ralentissement des besoins d'investissements liés au déploiement des sites de 2^e génération.

Les investissements au titre des licences UMTS comprennent, en 2001, la Belgique pour 150 millions d'euros, le Danemark pour 104 millions d'euros et la France pour 619 millions d'euros. En 2000, les investissements au titre des licences UMTS portaient essentiellement sur l'acquisition des licences au Royaume-Uni pour 6,6 milliards d'euros et aux Pays-Bas pour 436 millions d'euros.

➤ Segment Orange

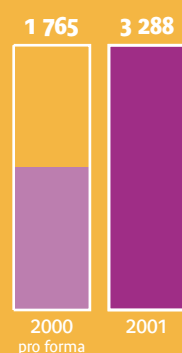
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



EBITDA

(en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



2.2 Segment Wanadoo

Le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, les services aux professionnels (ASP).

Les chiffres clés 2000 pro forma présentés dans le tableau ci-dessous intègrent l'activité d'Indice Multimedia sur neuf mois et celle de Freeserve sur dix mois, afin de présenter une situation comparable à celle de 2001 (Indice Multimedia consolidée dans les comptes 2001 à partir du 1^{er} avril 2001 et Freeserve à partir du 1^{er} mars 2001).

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique retraité ⁽³⁾	% pro forma	% historique retraité ⁽³⁾
Chiffre d'affaires	1 563	1 210	1 111	29,2	40,7
Ebitda ⁽¹⁾	(64)	(123)	(66)	48,4	4,4
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(153)	(190)	(129)	19,3	(18,8)
Investissements corporels et incorporels	111	116	96	(4,7)	15,4

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

(3) Historique retraité établi par Wanadoo en 2000 en intégrant la contribution des activités d'accès aux Pays-Bas et en Espagne et des Pages Jaunes en France à compter du 1^{er} janvier 2000. Ces données historiques retraitées n'intègrent pas l'activité d'Indice Multimedia sur neuf mois et celle de Freeserve sur dix mois en 2000, à la différence des données figurant dans la colonne 2000 pro forma.

En 2001, le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" est en progression de près de 41 % par rapport à l'exercice 2000. Elle correspond, pour la plus large part, au développement rapide des services d'accès à Internet qu'expliquent (i) la très forte croissance du nombre de clients actifs (+ 56 % en un an hors Freeserve) et (ii) la progression du chiffre d'affaires mensuel moyen par abonné actif, notamment en France (+ 7 %), lié principalement à l'essor des offres d'accès à haut débit (ADSL et câble). Parallèlement, les produits des "Annuaire et Services aux Professionnels", connaissent une progression annuelle de 9 % à périmètre comparable,

qu'expliquent l'obtention de nouveaux clients et l'accroissement du revenu moyen généré par annonceur, ainsi que le développement des revenus issus des Pages Jaunes Internet.

En données pro forma, la croissance annuelle de l'activité, en 2001, ressort à 29,2 %.

En légère progression entre les exercices 2000 et 2001, l'Ebitda du segment "Wanadoo" poursuit sa marche vers l'amélioration de la rentabilité avec l'objectif d'atteindre un Ebitda positif sur l'ensemble de l'année 2002. Hors effet des filiales nouvellement consolidées sur l'exercice, Freeserve et Indice Multimedia, pour près de - 92 millions d'euros, l'Ebitda de Wanadoo est positif de 29 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2001.

En données pro forma, la progression de l'Ebitda atteint 48 %.

Au sein de Wanadoo, les activités "Annuaire et Services aux Professionnels" continuent d'afficher un Ebitda fortement positif de 239 millions d'euros contre 226 millions d'euros en 2000. Cette progression de 13 millions d'euros se fait alors que l'exercice 2001 enregistre l'effet, à compter du 1^{er} avril 2001, de la consolidation d'Indice Multimedia, actuellement déficitaire. Indice Multimedia ayant fini de couvrir en 2001 les régions d'Espagne où elle souhaitait être présente en proposant aux annonceurs des tarifs promotionnels pour les nouvelles éditions de ses annuaires, la rentabilité d'Indice Multimedia devrait s'améliorer et renforcer les résultats de ces activités et de Wanadoo. Hors effet de l'intégration d'Indice Multimedia, la croissance de l'Ebitda des Annuaire et Services aux Professionnels est supérieure à celle des revenus, ce qui traduit les efforts réalisés pour accroître encore la rentabilité de ces activités.

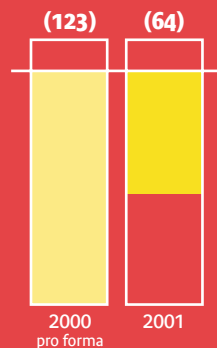
Les domaines de l'Accès, des Portails et de l'e-Commerce, présentent un Ebitda toujours négatif mais stabilisé par rapport à fin 2000 (- 290 millions d'euros en 2001, contre - 286 millions d'euros en 2000). Cette stabilisation est obtenue avec l'intégration de Freeserve, qui génère un Ebitda négatif, notamment du fait des coûts entraînés par son changement de modèle économique visant à développer la part de ses clients abonnés à des offres payantes (charges anticipées par rapport aux revenus induits par ces nouvelles

➤ Segment Wanadoo

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



EBITDA (en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (en millions d'euros)



offres, notamment pour le dimensionnement des capacités réseau et pour l'infrastructure de facturation/recouvrement).

Cette stabilisation de l'Ebitda global traduit donc, hors Free-serve, l'effort très important réalisé en matière de rentabilité sur les autres produits. C'est la forte croissance des volumes, notamment dans l'accès Internet, et plus particulièrement en France qui explique cette évolution.

Les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" progressent de 15,4 % en 2001, en raison de l'intégration de Freeserve et de l'augmentation de la production immobilisée dans le domaine de l'édition. Cette augmentation s'explique également par les investissements destinés à accompagner la forte croissance des activités Internet, dans le domaine des portails sur les serveurs et les plates-formes, à mettre en relation avec l'augmentation de l'audience, ainsi que dans le domaine de l'accès, pour adapter le système d'information à la croissance de la base de clients.

2.3 Segment Services fixes, voix et données en France

Le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe les activités réalisées en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe, de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	23 231	23 663	20 793	(1,8)	11,7
Ebitda ⁽²⁾	7 902	8 011	8 142	(1,4)	(2,9)
Résultat opérationnel courant ⁽³⁾	4 457	4 509	4 626	(1,2)	(3,7)
Investissements corporels et incorporels	2 718	2 363	2 363	15,0	15,0

(1) Les termes contractuels des licences accordées aux opérateurs mobiles en France ont été modifiés fin 2000, les prix des communications des abonnés des réseaux fixes vers les abonnés des réseaux mobiles étant désormais déterminés par les opérateurs de téléphonie fixe. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2001, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe de France Télécom enregistre les produits des communications fixe-vers-mobile facturées aux abonnés du réseau fixe. Parallèlement, les coûts de terminaison d'appel, que France Télécom reverse aux opérateurs mobiles tiers pour acheminer ces communications sur leurs réseaux, sont comptabilisés dans les charges opérationnelles de la période.

(2) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(3) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

En données pro forma, le chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistre une diminution annuelle de 1,8 % en 2001. La forte progression des services d'accès à Internet et le développement des réseaux d'entreprises sont plus que compensés par l'impact des baisses de prix des services de téléphonie fixe. Celles-ci concernent, notamment, (i) les communications locales, (ii) les communications longue distance nationales et internationales, (iii) les appels à destination des mobiles et (iv) les services d'interconnexion. S'y ajoutent les effets du développement des services mobiles et de l'activité des opérateurs concurrents sur le marché des communications téléphoniques longue distance. Dans une moindre mesure, les revenus du second semestre de l'année 2001 ont été affectés par le ralentissement sensible (i) de la demande de liaisons louées à hauts débits émanant des opérateurs de réseaux tiers et (ii) des produits des services d'interconnexion.

➤ Segment Services fixes, voix et données en France

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



EBITDA

(en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



L'Ebitda du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistre, en données historiques entre 2000 et 2001, une diminution de 2,9 %, qu'expliquent :

- les actions entreprises pour stabiliser les parts de marché de France Télécom dans le domaine des communications sur le réseau fixe en France, notamment par une forte mobilisation du réseau commercial et une plus grande présence en terme de communication ;
- le développement des services aux entreprises.

➤ Segment Services fixes, voix et données hors de France

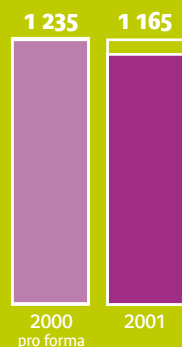
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



EBITDA

(en millions d'euros)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



Ces éléments sont partiellement compensés par la poursuite des gains de productivité réalisés dans l'exploitation du réseau téléphonique.

En données pro forma, l'Ebitda du segment "Services fixes, voix et données en France" observe une diminution de 1,4 %. Compte tenu de la baisse de 1,8 % du chiffre d'affaires, le taux de marge d'Ebitda rapporté au chiffre d'affaires reste stable (34 % en 2001 contre 33,9 % en 2000).

Les investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistrent une progression de 15 % entre 2000 et 2001. Cette augmentation s'explique principalement par les investissements réalisés pour :

- développer les réseaux sectoriels et d'accès afin de répondre à la demande croissante pour l'Internet à hauts débits et l'ADSL ;
- étendre les réseaux de transport de données ;
- rénover la commutation classique ;
- déployer la télévision numérique ;
- apporter des solutions spécifiques aux réseaux locaux des grandes entreprises et à leur interconnexion à longue distance sur l'ensemble du territoire.

2.4 Segment Services fixes, voix et données hors de France

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France" regroupe les activités réalisées hors de France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble ainsi que les activités mobiles non apportées à Orange (Mobinil / ECMS en Egypte, Voxtel en Moldavie et FTM Liban).

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires	7 382	6 988	5 936	5,6	24,4
Ebitda ⁽¹⁾	1 165	1 235	1 044	(5,7)	11,6
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(250)	(12)	(29)	NS	NS
Investissements corporels et incorporels	1 906	2 690	2 339	(29,1)	(18,5)

1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

En données pro forma, la croissance du chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données hors de France" s'élève à 5,6 % et correspond, pour l'essentiel, au développement des services de téléphonie fixe en Espagne avec Uni2.

L'Ebitda 2001 du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistre, en comparaison des données 2000 historiques, une croissance de 11,6 % (soit + 121 millions d'euros). Cette croissance s'explique notamment par des variations de périmètre telles que le changement de taux d'intégration proportionnelle d'ECMS, qui passe de 46,1 % à 71,25 % entre les deux années, et l'intégration globale d'Equant NV à compter du 1^{er} juillet 2001.

Cette évolution est toutefois contrastée puisque les sociétés de téléphonie mobile enregistrent une croissance de leur Ebitda de 32,4 % (soit + 133 millions d'euros), tandis que les sociétés de téléphonie fixe connaissent une baisse de 8,2 % (soit - 75 millions

d'euros), imputable majoritairement à Telecom Argentina Fixe. Les autres filiales du segment apportent une contribution positive, principalement Casema et Menatel.

L'Ebitda en données pro forma, connaît une baisse de - 5,7 %.

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France", enregistre une baisse de 18,5 % de ses investissements corporels et incorporels, sur l'exercice 2001. Cette diminution s'explique, en grande partie, par les efforts effectués en 2000 pour le déploiement des infrastructures des filiales dans les domaines des réseaux câblés (Casema aux Pays-Bas) et fixes (Uni2 en Espagne). Par ailleurs, les investissements réalisés par Telecom Argentina en 2001 sont en diminution par rapport à l'année précédente. Les investissements corporels et incorporels en 2001 enregistrent, en sens inverse, l'impact de l'entrée d'Equant NV, ainsi que celui du déploiement du réseau international de France Télécom. Cette baisse est de près de 29 % en données pro forma.

Il est à noter que Telecom Argentina, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 21 décembre 2001, a été mise en équivalence à compter de cette date. (voir paragraphe 5.1)

EQUANT

Pour Equant, des données pro forma 12 mois ont par ailleurs été établies pour 2000 et 2001 afin de permettre la comparaison sur deux exercices complets des chiffres clés du groupe dans sa configuration au 31 décembre 2001.

Les éléments suivants sont issus de la publication des résultats d'Equant présentés en millions de dollars US.

Sur cette base pro forma 12 mois, la croissance du chiffre d'affaires d'Equant est de 12,1 % entre 2000 et 2001. Les revenus du haut débit représentent aujourd'hui près de 95 % des revenus du réseau, principale composante du chiffre d'affaires d'Equant.

L'Ebitda enregistre une progression notable, passant de - 179 millions de dollars en 2000 pro forma 12 mois à - 9 millions de dollars en 2001, notamment en raison de l'amélioration de la structure des coûts de réseau et de la baisse significative des frais de commercialisation rapportés au chiffre d'affaires. L'Ebitda

est positif sur le 4^e trimestre 2001, c'est à dire 6 mois après la fusion d'Equant avec Global One.

3. Chiffre d'affaires des services et produits

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé de France Télécom par ligne de produits et le pourcentage de ces produits dans le chiffre d'affaires consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000. Les données du tableau représentent le chiffre d'affaires contributif des différentes lignes de produits au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Exercice clos le 31 décembre	2001		2000 pro forma		2000 historique	
	en M€	% ⁽¹⁾	en M€	% ⁽¹⁾	en M€	% ⁽¹⁾
Orange	14 769	34,3	11 680	29,5	8 653	25,7
Dont chiffre d'affaires en France	6 549	15,2	5 431	13,7	5 335	15,8
Dont chiffre d'affaires hors de France	8 220	19,1	6 249	15,8	3 318	9,9
Wanadoo	1 461	3,4	1 153	2,9	1 054	3,1
Dont chiffre d'affaires en France	1 245	2,9	994	2,5	994	3,0
Dont chiffre d'affaires hors de France	216	0,5	159	0,4	60	0,2
Services fixes, voix et données en France	19 832	46,1	20 064	50,6	18 657	55,4
Services fixes, voix et données hors de France	6 964	16,2	6 762	17,1	5 310	15,8
Chiffre d'affaires total	43 026	100,0	39 659	100,0	33 674	100,0
Dont chiffre d'affaires en France	27 626	64,2	26 489	66,8	24 986	74,2
Dont chiffre d'affaires hors de France	15 400	35,8	13 170	33,2	8 688	25,8

(1) En pourcentage du chiffre d'affaires total.

Chiffre d'affaires contributif des services et produits

ORANGE

(en millions d'euros)



WANADOO

(en millions d'euros)



SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES EN FRANCE

(en millions d'euros)



SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES HORS DE FRANCE

(en millions d'euros)



Les pourcentages d'évolution des données physiques, présentés dans les tableaux ci-après, sont calculés sur la base des valeurs non arrondies.

Le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom s'élève à 43,0 milliards d'euros en 2001, soit une progression annuelle de 27,8 %, après une croissance de 23,7 % en 2000 et de 10,5 % en 1999. En comparant le groupe France Télécom tel qu'il est aujourd'hui au même périmètre en 2000 (données pro forma), la croissance s'établit à 8,5 %.

La très forte progression du chiffre d'affaires consolidé, pour la troisième année consécutive, correspond au développement rapide des activités à l'international qui enregistrent une croissance de 77,3 % de leur chiffre d'affaires en 2001, après une progression de 149,7 % en 2000. Les activités hors de France représentent, en 2001, 35,8 % du chiffre d'affaires total du groupe France Télécom, contre 25,8 % en 2000 et 12,8 % en 1999.

Au 31 décembre 2001, le nombre total des abonnés de France Télécom s'élève à 91,7 millions dans les sociétés contrôlées, contre 77,0 millions au 31 décembre 2000, soit une augmentation de 19,1 % en un an.

3.1 Orange

(34,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Le segment Orange correspond au chiffre d'affaires contributif de la société Orange S.A., généré par (i) les frais d'abonnements mensuels et les produits de l'utilisation du réseau (y compris les revenus du trafic entrant et les services à valeur ajoutée), et (ii) pour Orange Royaume-Uni et certaines filiales du segment "Orange hors France et Royaume-Uni", les paiements reçus d'autres opérateurs de réseaux mobiles pour l'acheminement d'appels partant de leurs réseaux et aboutissant sur

les réseaux du groupe Orange S.A. S'y ajoutent, (i) les revenus des ventes de terminaux et d'accessoires dans les points de vente propres du groupe Orange S.A. et aux revendeurs, distributeurs et clients directs d'Orange S.A., (ii) et les revenus des filiales opérateurs fixes et fournisseurs d'accès et de services Internet d'Orange S.A., comme Orange Denmark (Danemark) et Mobistar (Belgique).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, le chiffre d'affaires concernant les opérations mobiles incluses dans le périmètre d'activité du groupe Orange S.A., ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données suivantes représentent la contribution des différents sous-segments d'Orange au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Chiffre d'affaires (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Orange France ⁽¹⁾	6 549	5 431	5 335	20,6	22,8
Orange Royaume-Uni	5 335	4 211	1 653	26,7	222,7
Orange hors France et Royaume-Uni	2 885	2 038	1 665	41,6	73,3
Total	14 769	11 680	8 653	26,4	70,7

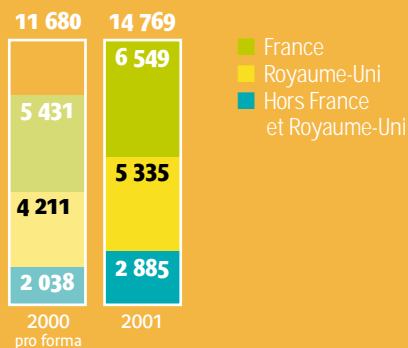
(1) Inclut le chiffre d'affaires réalisé dans les départements d'Outre-mer avec les sociétés Orange Caraïbes aux Antilles et Orange Réunion.

Le chiffre d'affaires contributif du segment Orange s'élève à 14,8 milliards d'euros pour l'année 2001, soit une progression de 70,7 % par rapport à l'année précédente. Pour partie, cette progression est due à l'effet, en année pleine, de l'intégration globale d'Orange plc effective depuis le 1^{er} septembre 2000. En données pro forma, la progression annuelle ressort à 26,4 % en 2001.

Orange

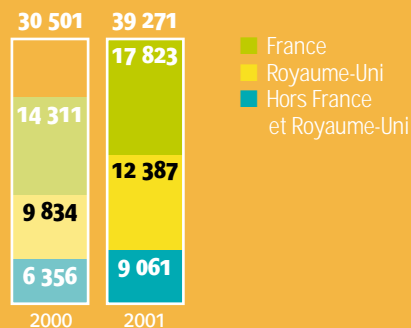
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF

(en millions d'euros)



NOMBRE DE CLIENTS

(en milliers)



Orange France

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange France" regroupe le chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile en France métropolitaine (ex-France Télécom Mobiles) qui a pris le nom d'Orange France en juin 2001, et de l'opérateur Orange Caraïbes (ex-France Caraïbes Mobiles) qui exploite un réseau mobile dans les départements français d'outre-mer. S'y ajoute depuis décembre 2000, l'activité du réseau GSM d'Orange Réunion (ex-France Télécom Mobiles La Réunion).

Orange France ne reçoit pas de revenus des autres opérateurs mobiles français pour les appels partant du réseau de ceux-ci et aboutissant sur celui d'Orange France comme c'est le cas dans d'autres marchés, en particulier au Royaume-Uni. Réciproquement, les appels émis à partir du réseau d'Orange France et aboutissant sur le réseau d'un autre opérateur mobile français n'entraînent pas de versements de la part d'Orange France.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires contributif réalisé dans cette ligne de produit, les données relatives à l'activité des exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires total (M€)	6 549	5 431	5 335	20,6	22,8
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	17 823	14 311	14 311	24,5	24,5
Dont forfaits (en milliers) ⁽¹⁾	9 445	7 875	7 875	19,9	19,9
Dont offres en prépayé (en milliers) ⁽¹⁾	8 378	6 436	6 436	30,2	30,2
Chiffre d'affaires annuel moyen par abonné (en euros)	392	426	426	(8,0)	(8,0)
Trafic unitaire moyen mensuel (en minutes)	137	147	147	(6,8)	(6,8)

(1) En septembre 2001, Orange France a procédé au reclassement vers les forfaits, des 985 milliers d'abonnements au Compte Mobile Orange jusqu'alors comptabilisés dans les offres en prépayé.

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange France s'établit à 6,5 milliards d'euros en 2001, soit une croissance de 22,8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est générée, pour l'essentiel, par la croissance du nombre d'abonnés qui s'élève à 24,5 % en 2001. Orange France conserve sa première place avec 48,2 % de part de marché sur les parcs à fin 2001.

La baisse du chiffre d'affaires unitaire annuel moyen par client (ARPU) s'est ralentie de manière significative en 2001, s'établissant à 8,0 % contre une baisse de 18,4 % l'année précédente. Cette évolution favorable est due, en premier lieu, à la stabilisation de la part des offres en prépayé dans le nombre total des abonnés, qui s'élève à 47 % au 31 décembre 2001 contre 45 % un an plus tôt. S'y ajoute l'effet du ralentissement sensible de la baisse de l'ARPU des offres en prépayé, soit 2,2 % pour l'année

2001 contre une diminution de 27,2 % l'année précédente. Parallèlement, l'ARPU des forfaits enregistre une baisse de 1,5 % en 2001, après une diminution de 5,0 % l'année précédente. Dans une moindre mesure, l'ARPU des offres en prépayé et des forfaits est affecté par la baisse de 15 %, depuis le 6 février 2001, du prix des appels établis à partir des postes d'abonnés des opérateurs de téléphonie fixe en France.

Le trafic unitaire moyen mensuel par client (AUPU) est en diminution de 6,8 % (137 minutes en 2001 contre 147 minutes en 2000). Elle correspond à la baisse de 10,5 % de l'AUPU des offres en prépayé tandis que l'AUPU des forfaits enregistre une progression de 1,4 %.

Orange Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange Royaume-Uni" correspond aux revenus de l'exploitation du réseau numérique mobile Orange Royaume-Uni. Historiquement, il incluait également les produits d'Hutchison Cellular Services, fournisseur de services au Royaume-Uni, et de Hutchison Paging qui exploitait un réseau de pagers. Hutchison Paging a cessé son activité dans le courant de l'année 2001, tandis que la base de clientèle d'Hutchison Cellular Services a été vendue en mars 2001.

Au Royaume-Uni, Orange est rémunérée pour les appels partant de réseaux appartenant à d'autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni et aboutissant sur son réseau. Parallèlement, Orange rémunère les autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni pour les appels partant de son réseau et aboutissant sur les leurs. Les montants ainsi versés par Orange Royaume-Uni sont enregistrés dans le poste "Coûts des services et produits vendus".

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires contributif réalisé dans cette ligne de produits et les données relatives à l'activité des exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires total (M€)	5 335	4 211	1 653	26,7	222,7
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	12 387	9 834	9 834	26,0	26,0
Dont forfaits (en milliers)	3 761	3 077	3 077	22,2	22,2
Dont offre en prépayé (en milliers)	8 626	6 757	6 757	27,7	27,7
Chiffre d'affaires annuel moyen par abonné (en £)	246	280	-	(12,1)	-
Trafic unitaire moyen mensuel (en minutes)	138	159	-	(13,2)	-

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange Royaume-Uni s'élève à 5,3 milliards d'euros en 2001. La progression annuelle s'établit à 222,7 % par rapport aux revenus de l'année 2000 qui correspondaient à l'activité des quatre derniers mois de l'exercice,

L'intégration globale d'Orange plc ayant pris effet à compter du 1^{er} septembre 2000 dans les comptes de France Télécom. En données pro forma, la croissance annuelle des revenus d'Orange Royaume-Uni ressort à 26,7 % en 2001. Cette progression soutenue est générée, en premier lieu, par la croissance du nombre des abonnés qui s'établit à 26,0 % au 31 décembre 2001 (12 387 milliers d'abonnés au 31 décembre 2001). Orange Royaume-Uni est devenu le leader sur le marché britannique avec 28,2 % de part de marché (base clients actifs). L'évolution du chiffre d'affaires bénéficie par ailleurs, en 2001, d'un effet de change favorable, l'augmentation moyenne du taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro, s'établissant à + 4,0 %.

Le chiffre d'affaires unitaire moyen annuel par client (ARPU) enregistre, en 2001, un ralentissement significatif de sa baisse, qui s'établit à 12,1 % contre une diminution de 26,3 % l'année précédente, et qu'explique, en particulier, la stabilisation de la part des offres en prépayé dans le nombre total des abonnés au cours de l'année 2001 (soit 70 % au 31 décembre 2001 contre 69 % un an plus tôt). La baisse de l'ARPU des offres en prépayé s'est également ralentie de façon sensible en 2001, s'établissant à 4,0 % en 2001 contre une diminution de 18,7 % en 2000. Parallèlement, l'ARPU des forfaits progresse de 4,8 % en 2001, après une croissance de 6,1 % observée l'année précédente.

Le trafic unitaire moyen mensuel par client (AUPU) est en diminution de 13,2 % (138 minutes en 2001 contre 159 minutes en 2000). Elle correspond, en premier lieu, à la baisse de 16,2 % de l'AUPU des offres en prépayé tandis que l'AUPU des forfaits enregistre une progression de 10,6 %.

Orange hors France et Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" regroupe, pour l'essentiel, les opérations mobiles en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse, en Roumanie, en Slovaquie, en République Dominicaine, en Côte d'Ivoire, au Botswana, au Cameroun et à Madagascar.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu de l'activité d'"Orange hors France et Royaume-Uni", le nombre d'abonnés pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires total (M€)	2 885	2 038	1 665	41,6	73,3
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	9 061	6 356	6 356	42,5	42,5

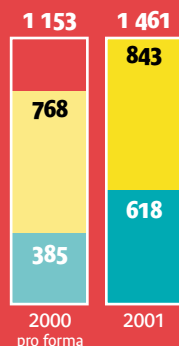
La croissance annuelle du chiffre d'affaires contributif du groupe Orange hors France et Royaume-Uni s'élève à 73,3 % en 2001. Pour partie, cette progression est liée aux entrées de périmètre avec, en particulier, l'effet en année pleine de l'intégration de la société Orange Communications S.A. (Suisse) liée à l'acquisition du groupe Orange plc depuis le 1^{er} septembre 2000. En données pro forma, la progression annuelle du chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" en 2001 ressort à 41,6 %. Elle concerne en quasi-totalité l'activité en Europe, avec notamment la très forte progression du chiffre d'affaires en Belgique, aux Pays-Bas, en Roumanie et au Danemark.

Wanadoo

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF

(en millions d'euros)

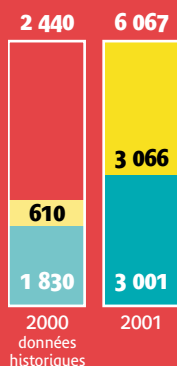
- Annuaires et services aux professionnels
- Accès, portails et e-commerce



NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS

(en milliers)

- En France
- Hors de France



AUDIENCE DES PORTAUX

(en millions de pages vues)



3.2 Wanadoo

Le segment “Wanadoo” correspond au chiffre d'affaires contributif de la société Wanadoo S.A. avec une répartition de ses activités en deux segments principaux. Le segment “Accès, portails et e-commerce” regroupe (i) les produits des services d'accès grand public à Internet dont l'évolution dépend du nombre d'abonnés, du prix des différentes offres et de la répartition des souscriptions par rapport à ces différentes offres, (ii) les produits des portails constitués principalement de revenus publicitaires qui dépendent du nombre de pages vues, du nombre des espaces publicitaires loués et de la durée de la location, et (iii) des produits du commerce en ligne dont l'évolution dépend en particulier du nombre de commandes enregistrées.

Le segment “Annuaire et Services aux Professionnels” regroupe (i) les produits de la vente d'encarts publicitaires dans les annuaires imprimés et annuaires en ligne (télématique et Internet), (ii) les produits de l'hébergement de sites et de prestations associées, et (iii) des produits de la vente de fichiers et d'annuaires thématiques à des fins de marketing direct.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, le chiffre d'affaires contributif des activités dans le périmètre d'activité du groupe Wanadoo S.A., ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données du tableau représentent la contribution des différents sous-segments de Wanadoo au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Chiffre d'affaires (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Accès, portails et e-commerce	618	385	310	60,5	99,4
Annuaire et services aux professionnels	843	768	744	9,8	13,3
Total	1 461	1 153	1 054	26,7	38,6
Dont chiffre d'affaires en France	1 245	994	994	25,3	25,3
Dont chiffre d'affaires hors de France	216	159	60	35,8	260,0
Nombre total de clients actifs⁽¹⁾ de Wanadoo (en milliers)	6 067	na	2 440	na	148,5
Dont clients actifs en France (en milliers)	3 001	na	1 830	na	63,9
Dont clients actifs hors de France (en milliers)	3 066	na	610	na	402,3
Audience des portails Wanadoo et Voila ⁽²⁾ (en millions de pages vues)	1 288	na	528	na	143,9

(1) Clients s'étant connectés au moins une fois dans les 30 derniers jours, chiffres relatifs au mois de décembre.

(2) Nombre de pages vues en décembre. Portails en France hors Kompass.fr et Ridingzone en décembre 2000. Inclut les portails au Royaume-Uni en décembre 2001.

Accès, portails et e-commerce

La croissance de 99,4 % en 2001 du chiffre d'affaires des “Accès, portails et e-commerce” est générée, en premier lieu, par les services d'accès à Internet dont la croissance annuelle s'établit à 100 % (476 millions d'euros en 2001, contre 238 millions d'euros en 2000). Celle-ci résulte de la très forte progression du nombre de clients actifs de Wanadoo tant en France qu'à l'international. Au total, le nombre de clients actifs s'établit à 6,1 millions au 31 décembre 2001 contre 2,4 millions au 31 décembre 2000, soit une augmentation de 3,7 millions de clients actifs en 2001 (+ 148,5 %). Pour partie, cette progression correspond à l'intégration, depuis le 1^{er} mars 2001, de Freeserve au Royaume-Uni qui totalise 2,2 millions de clients actifs au 31 décembre 2001. Hors l'apport de Freeserve, la croissance du chiffre d'affaires des services d'accès s'élève à 71,9 %. Elle correspond, d'une part, à la progression du nombre de clients actifs (+ 56,6 %) et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par abonné actif (ARPU) dans tous les pays. En France notamment, l'ARPU progresse de 7,3 % en 2001 (13,3 euros par mois en 2001 contre 12,4 euros par mois en 2000) grâce à la part croissante des souscriptions aux offres d'accès haut débit plus rémunératrices.

Parallèlement, le chiffre d'affaires des Portails enregistre une croissance annuelle de 105,4 % (105 millions d'euros en 2001, contre 51 millions d'euros en 2000). Hors l'apport de Freeserve, la progression s'établit à 48,6 %. La croissance de l'audience reste très forte avec 1 288 millions de pages vues en décembre 2001 contre 528 millions en décembre 2000, soit une progression annuelle de 143,9 % (+ 92,0 % hors l'apport de Freeserve).

Enfin, les produits de l'e-commerce totalisent 37 millions d'euros en 2001 contre 21 millions d'euros en 2000, soit une progression de 73,0 % liée à l'augmentation du nombre de commandes.

Annuaire et Services Aux Professionnels

La progression annuelle de 13,3 % des revenus des “Annuaire et des Services Aux Professionnels” est liée, pour partie, à l'intégration d'Indice Multimedia (édition d'annuaires en Espagne) à compter du 1^{er} avril 2001. En données pro forma, la croissance du chiffre d'affaires ressort à 9,8 % en 2001 par rapport à l'année précédente. Elle correspond à la progression du chiffre d'affaires de la publicité dans l'Annuaire Imprimé et au développement rapide des Pages Jaunes Internet. S'y ajoute la contribution des revenus issus de la commercialisation de sites standards (création et hébergement) destinés à la clientèle professionnelle : ces revenus progressent de 45 % en 2001 par rapport à l'année précédente.

3.3 Services fixes, voix et données en France (46,1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Le chiffre d'affaires des “Services fixes, voix et données en France” est issu (i) de la téléphonie fixe, (ii) des réseaux d'entreprises, (iii) des services en ligne (autres que ceux de Wanadoo),

(iv) de la télédiffusion et de la télévision par câble, et (v) des autres produits qui incluent notamment les produits de la vente et de la location d'équipements. Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires contributif de ce segment pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, et sa variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Services de téléphonie fixe (*)	13 837	14 552	13 146	(4,9)	5,3
Réseaux d'entreprises	2 684	2 427	2 427	10,6	10,6
Services en ligne	932	788	787	18,3	18,4
Télédiffusion et télévision par câble	1 058	1 010	1 010	4,8	4,8
Autres produits	1 321	1 287	1 287	2,6	2,6
Total	19 832	20 064	18 657	(1,2)	6,3

(*) Les termes contractuels des licences accordées aux opérateurs mobiles en France ont été modifiés fin 2000, les prix des communications des abonnés des réseaux fixes vers les abonnés des réseaux mobiles étant désormais déterminés par les opérateurs de téléphonie fixe. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2001, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe de France Télécom enregistre les produits des communications fixe-vers-mobile facturées aux abonnés du réseau fixe. Parallèlement, les coûts de terminaison d'appel, que France Télécom reverse aux opérateurs mobiles tiers pour acheminer ces communications sur leurs réseaux, sont comptabilisés dans les charges opérationnelles de la période.

En données pro forma, c'est-à-dire, en tenant compte de l'effet de la modification des termes contractuels des licences accordées aux opérateurs mobiles en France décrite ci-dessus, le chiffre d'affaires des "Services fixes, voix et données en France" est en diminution de 1,2 % en 2001, par rapport à l'année précédente. La croissance des produits des réseaux d'entreprises (10,6 %) et des services en ligne (18,4 %) compense presque en totalité la diminution de 4,9 %, établie sur une base comparable, du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe.

Services de téléphonie fixe (32,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Le chiffre d'affaires des "Services de téléphonie fixe en France" est issu (i) des abonnements, (ii) des communications nationales locales et interurbaines, (iii) des services téléphoniques internationaux, (iv) des téléphones publics et des cartes téléphoniques, et (v) des redevances d'interconnexion. Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires réalisé dans cette ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, et sa variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Abonnements	5 621	5 158	5 158	9,0	9,0
Communications nationales (*)	5 290	6 542	5 208	(19,1)	1,6
Services téléphoniques internationaux (*)	1 126	1 233	1 204	(8,7)	(6,5)
Publip hones et services de cartes (*)	629	664	640	(5,3)	(1,7)
Redevances d'interconnexion (*)	1 171	955	936	22,6	25,1
Total	13 837	14 552	13 146	(4,9)	5,3

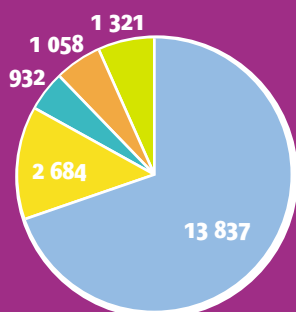
(*) Ces rubriques sont affectées par l'effet de la modification des termes contractuels des licences accordées aux opérateurs mobiles en France décrite à la rubrique précédente.

Services fixes, voix et données en France

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF EN 2001

(en millions d'euros)

- Services de téléphonie fixe
- Réseaux d'entreprises
- Services en ligne
- Télédiffusion et télévision par câble
- Autres produits



En données pro forma, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France enregistre, en 2001, une diminution de 4,9 % par rapport à l'année précédente, qu'expliquent, en premier lieu, les mesures tarifaires prises dans le cadre pluriannuel du rééquilibrage de la structure tarifaire du téléphone fixe. L'effet en année pleine des baisses successives du prix des communications nationales et internationales intervenues au cours de l'année 2000 est partiellement compensé par la hausse du prix de l'abonnement intervenu à la mi-octobre 2000. Les revenus des services de téléphonie fixe sont, par ailleurs, marqués par la poursuite du développement de l'activité des opérateurs concurrents sur le marché des communications longue distance.

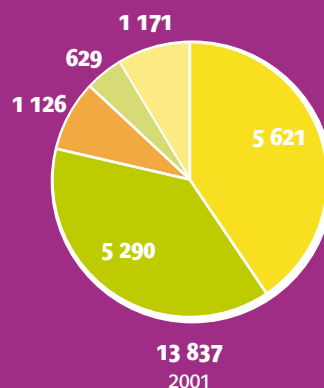
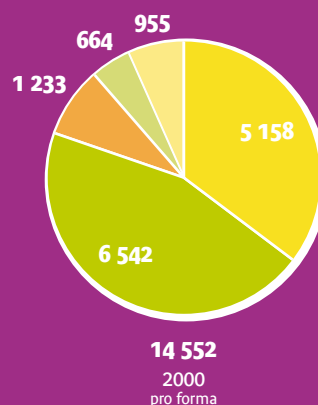
Abonnements

Le chiffre d'affaires lié aux abonnements comprend les produits initiaux de raccordement au réseau, les produits mensuels d'abonnement et les prestations annexes. Les formules d'abonnement et les produits mensuels associés diffèrent en fonction du type de clients (résidentiels, professionnels et entreprises) et des prestations choisies. Le chiffre d'affaires des abonnements varie en

Chiffre d'affaires contributif des Services de téléphonie fixe en France

(en millions d'euros)

- Abonnements
- Communications nationales
- Services téléphoniques internationaux
- Publiphones et services de cartes
- Redevances d'interconnection



fonction du nombre total de lignes ouvertes, de la répartition entre lignes analogiques (standards) et canaux Numéris (RNIS) ainsi que des tarifs des abonnements.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des abonnements et le nombre de lignes fixes pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires total (M€)	5 621	5 158	5 158	9,0	9,0
Nombre de lignes téléphoniques (en millions) ^{(1) (2)}	34,2	34,1	34,1	0,1	0,1
Nombre de canaux Numéris (en millions) ⁽²⁾	4,7	4,3	4,3	9,7	9,7
Nombre de souscriptions aux offres tarifaires (en millions) ⁽²⁾	9,3	7,2	7,2	29,9	29,9

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques (standards) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.

(2) En fin de période.

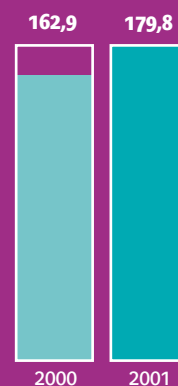
La croissance du chiffre d'affaires généré par les abonnements correspond, pour l'essentiel, à l'effet des augmentations de tarifs d'abonnement mensuel intervenues à la mi-octobre 2000 dans le cadre du rééquilibrage pluriannuel de la structure tarifaire du téléphone fixe. Le prix de l'abonnement mensuel résidentiel a été augmenté de 0,75 euro à compter du 14 octobre 2000 pour atteindre 12,55 euros TTC. À la même date, le prix de l'abonnement mensuel du "Contrat Professionnel" a été augmenté de 1,22 euro, le portant à 12,65 euros hors taxe. De même, le prix de l'abonnement mensuel du "Contrat Professionnel Présence" et des canaux Numéris a été augmenté de 1,21 euro à compter du 14 octobre 2000, pour atteindre 16,30 euros hors taxe.

La progression des produits des abonnements en 2001 est, dans une moindre mesure, imputable au développement rapide des offres "tout compris", dont la commercialisation a débuté en novembre 2000. Le nombre de souscriptions à ces solutions packagées, qui incluent pour un prix global l'accès au réseau, un forfait d'heures de communications locales et Internet et des services complémentaires, s'établit à 2,3 millions au 31 décembre 2001 contre 76 000 un an auparavant. Au total, en incluant les souscriptions aux options tarifaires des gammes Primaliste, Avantage et Modulance (qui permettent aux abonnés de bénéficier de remises sur le prix de leurs communications téléphoniques contre le paiement d'un abonnement complémentaire), ce sont 9,3 millions d'abonnés qui bénéficient de services tarifaires spécifiques contre 7,2 millions un an plus tôt, soit une progression annuelle de 29,9 %.

Numéris poursuit, par ailleurs, son développement régulier, enregistrant, à la fin décembre 2001, une augmentation annuelle d'environ 420 milliers de canaux (+ 9,7 %) tandis que le nombre total de lignes téléphoniques (34,1 millions de lignes au 31 décembre 2001) demeure stable par rapport à la situation observée à la fin de l'année précédente.

Évolution du trafic

(en milliards de minutes)



Communications nationales

Le chiffre d'affaires des communications nationales est généré, tout d'abord, par les communications locales et interurbaines en France issues des postes fixes d'abonnés. À compter du 1^{er} janvier 2001, il inclut les produits des communications fixe-vers-mobile des postes fixes d'abonnés à destination des réseaux mobiles des opérateurs tiers (parallèlement, les coûts de terminaison d'appel, que France Télécom reverse à ces opérateurs mobiles tiers pour acheminer ces communications sur leurs réseaux, sont comptabilisés dans les charges opérationnelles de la période). S'agissant des communications fixe-vers-mobile à destination des réseaux mobiles du groupe France Télécom en France, leur imputation sur la ligne de produits "Orange France" demeure inchangée. Le chiffre d'affaires des communications nationales varie en fonction (i) du nombre total de communications, (ii) de la répartition entre les appels locaux, les appels interurbains et les appels à destination des mobiles des opérateurs tiers dont les prix sont plus élevés, (iii) de leur durée et (iv) des tarifs applicables.

Le chiffre d'affaires des communications nationales comprend, par ailleurs, les produits d'"autres usages" tels que (i) les communications à destination des Numéros Accueil, (ii) les services de renseignements téléphoniques, (iii) les services par opérateur et (iv) les communications d'accès bas débit à Internet, hors l'accès via Wanadoo et hors l'interconnexion des fournisseurs d'accès Internet tiers. Ces "autres usages" représentent 12 % du chiffre d'affaires total des communications nationales en 2001.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des communications nationales, le trafic national pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre ces deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires des communications nationales (M€)	5 290	6 542	5 208	(19,1)	1,6
Trafic national total (en milliards de minutes)	111,9	116,3	116,3	(3,8)	(3,8)

En données pro forma, le chiffre d'affaires généré par les communications nationales en 2001 enregistre une diminution de 19,1 % par rapport à l'année précédente qui correspond, pour plus de la moitié, à l'effet des baisses du prix des communications. Conséquence des baisses de prix intervenues en avril et en octobre 2000, le chiffre d'affaires moyen par minute des communications interurbaines a diminué, en 2001, d'environ 14 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le chiffre d'affaires moyen par minute des communications locales est affecté par l'effet, en année pleine, de la baisse de prix d'environ 5,8 % intervenue le 5 décembre 2000. Enfin, les communications à destination des mobiles ont bénéficié d'une baisse d'environ 15 % depuis le 6 février 2001. À ces baisses de tarifs s'ajoute l'effet de la progression rapide des offres "tout compris" qui incluent des forfaits de communications et dont le chiffre d'affaires est comptabilisé à la rubrique "Abonnements" décrite ci-dessus.

Le reste de la diminution du chiffre d'affaires en 2001 est imputable à la baisse du trafic téléphonique qu'expliquent (i) la progression rapide des services mobiles et (ii) le développement de l'activité des autres opérateurs de téléphonie fixe, à la fois sur le marché des communications longue distance et sur celui des communications vers les mobiles. Ainsi, le trafic des communications locales est en diminution de 8,4 % par rapport à l'année précédente, tandis que le trafic des communications nationales longue distance enregistre une baisse annuelle de 13,7 % en 2001. Parallèlement, le trafic des communications vers les mobiles, marqué par l'ouverture à la concurrence de ce service depuis le 1^{er} novembre 2000, connaît une progression limitée à 3,8 % en 2001, après une progression annuelle de 29,7 % en 2000.

Services téléphoniques internationaux

Les services téléphoniques internationaux concernent essentiellement les communications téléphoniques internationales en direction et en provenance de France et des départements et territoires d'Outre-mer. Ce chiffre d'affaires varie en fonction (i) du nombre total d'appels sortants, de leur durée, de leur destination et des tarifs qui leur sont applicables, ainsi que (ii) du nombre total d'appels entrants, de leur durée et des redevances versées par les opérateurs étrangers à France Télécom en rémunération de l'acheminement de leurs communications sur son réseau.

Le tableau suivant présente des données concernant les volumes de trafic d'appels entrants et sortants ainsi que les chiffres d'affaires correspondants pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000 et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Trafic international sortant					
Chiffre d'affaires (M€) ⁽¹⁾	630	712	712	(11,5)	(11,5)
Appels sortants (en milliards de minutes) ⁽²⁾	2,9	3,0	3,0	(4,3)	(4,3)
Trafic international entrant					
Chiffre d'affaires (M€) ⁽³⁾	496	521	492	(4,8)	0,8
Appels entrants (en milliards de minutes) ⁽⁴⁾	3,9	3,9	3,9	(0,7)	(0,7)
Total chiffre d'affaires (M€)⁽³⁾	1 126	1 233	1 204	(8,7)	(6,5)

(1) Comprend le chiffre d'affaires provenant des postes téléphoniques fixes des abonnés de France Télécom mais non celui provenant des publiphones et des cartes téléphoniques. Ces montants correspondent au chiffre d'affaires brut avant les redevances versées par France Télécom pour l'utilisation des réseaux d'opérateurs étrangers au titre du trafic international sortant de France Télécom. Ces derniers montants sont inscrits au compte de résultat au poste "Coût des services et produits vendus".

(2) Le nombre de minutes est fondé sur les estimations de la Société et comprend uniquement le trafic sortant des services de téléphonie fixe mais non le trafic provenant des publiphones et des cartes téléphoniques.

(3) Cette rubrique est affectée par l'effet de la modification des termes contractuels des licences accordées aux opérateurs mobiles en France intervenue à compter du 1^{er} janvier 2001.

(4) D'après les estimations de la Société.

Le chiffre d'affaires du trafic international sortant enregistré, en 2001, une diminution de 11,6 % qui correspond, pour une large part, à l'impact des baisses successives des tarifs des communications internationales intervenues en 2000 et, dans une moindre mesure, en 2001. Au total, le chiffre d'affaires moyen par minute des communications internationales a baissé d'environ 8 % en 2001 par rapport à l'année précédente. S'y ajoute l'effet de la diminution du volume de trafic international sortant, en retrait de 4,3 % par rapport à l'année 2000 en raison, notamment, du développement de la concurrence des opérateurs tiers de téléphonie fixe.

En données pro forma, les produits du trafic international entrant réalisés en 2001 sont en retrait de 4,8 % par rapport à l'année précédente. L'effet de la baisse d'environ 21 % du prix moyen des redevances relatives aux appels entrants et facturés par France Télécom aux opérateurs étrangers est partiellement compensé par (i) la progression des produits des quotes-parts complémentaires liées au trafic international entrant à destination des mobiles et (ii) par la poursuite du développement des services de transit commuté.

Publiphones et services de cartes

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les produits (i) des ventes de Télécartes et de Tickets de téléphone (cartes téléphoniques prépayées commercialisées par France Télécom), (ii) des appels effectués à l'aide de la Carte France Télécom et (iii) des communications effectuées à partir des publiphones et payées au moyen de pièces ou de cartes bancaires. Le chiffre d'affaires des publiphones et services de cartes varie essentiellement en fonction (i) du nombre et du prix des Télécartes et des Tickets de téléphone vendus, et (ii) du volume d'utilisation des Cartes France Télécom ainsi que des cartes bancaires.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, le chiffre d'affaires total généré par les publiphones et les cartes téléphoniques et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires total (M€)	629	664	640	(5,3)	(1,7)
Nombre de publiphones (en milliers) ⁽¹⁾	214	230	230	(7,0)	(7,0)
Trafic total (en milliards de minutes)	3,3	3,8	3,8	(14,9)	(14,9)
Nombre de Télécartes vendues (en millions)	54,7	57,2	57,2	(4,4)	(4,4)
Nombre de Cartes France Télécom (en millions) ⁽¹⁾	2,8	2,9	2,9	(3,4)	(3,4)
Nombre de Tickets de Téléphone vendus (en millions)	10,9	5,2	5,2	109,6	109,6

(1) En fin de période.

En données pro forma, le chiffre d'affaires de la publiphonie et des services de cartes enregistré une diminution de 5,3 % en 2001 par rapport à l'année précédente. L'activité de la publi-

phonie et des services de cartes demeure marquée par la croissance soutenue des services de téléphonie mobile. L'effet de la baisse annuelle de 14,9 % du volume de trafic en 2001 est toutefois partiellement compensé par un chiffre d'affaires moyen par minute en augmentation d'environ 10 % qu'explique une part accrue en 2001 des communications vers les mobiles et des communications internationales plus rémunératrices, tandis que la part des communications locales connaît une baisse régulière.

Redevances d'interconnexion

Les redevances d'interconnexion sont versées par les autres opérateurs domestiques de téléphonie fixe et de réseaux mobiles à France Télécom pour l'utilisation de son réseau. Ces redevances comprennent les produits (i) de l'interconnexion du trafic des opérateurs tiers entrant sur le réseau de téléphonie fixe de France Télécom (terminaison d'appels), (ii) de l'interconnexion du trafic sortant du réseau de France Télécom et à destination des opérateurs tiers de téléphonie fixe (ce trafic correspond à la sélection par l'abonné du transporteur national de ses communications longue distance), (iii) de l'interconnexion du trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet tiers (i.e. autres que Wanadoo) dans le cadre de conventions spécifiques établies avec ces fournisseurs sur la base du catalogue d'interconnexion, (iv) de la location des liaisons de raccordement au réseau de France Télécom par les opérateurs tiers.

Le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom est composé pour l'essentiel (i) du trafic en accès direct au commutateur d'abonnés, (ii) du trafic de simple transit lorsque le point d'interconnexion est situé à l'intérieur de la zone de transit de l'abonné destinataire, et (iii) du trafic en double transit lorsque le point d'interconnexion est situé en dehors de la zone de transit de l'abonné destinataire. Le prix de l'accès direct au commutateur d'abonnés est le plus bas, le prix de l'interconnexion en double transit est le plus élevé.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires et le trafic téléphonique générés par l'interconnexion des autres opérateurs nationaux pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Chiffre d'affaires de l'interconnexion (M€)	1 171	955	936	22,6	25,1
Trafic de l'interconnexion ⁽¹⁾ (en milliards de minutes)	57,8	35,8	35,8	61,7	61,7

(1) Comprend le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom et le trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet utilisant les services de l'interconnexion.

La croissance des produits de l'interconnexion s'établit à 22,6 %, en données pro forma. Cette progression est générée, en premier lieu, par le développement très rapide du trafic d'accès à Internet des fournisseurs d'accès tiers (i.e. autres que Wanadoo) via l'interconnexion, qui représente environ les deux tiers de la croissance annuelle du trafic d'interconnexion en 2001. Le reste de la

croissance du chiffre d'affaires de l'interconnexion est lié, d'une part, au développement de la sélection directe du transporteur dont le volume de trafic est en progression de 45 % en 2001, et, d'autre part, à la croissance des produits de la terminaison d'appels, le trafic en provenance des opérateurs tiers de réseaux fixes et mobiles progressant de 26 % par rapport à l'année précédente. L'effet de ces progressions de volumes de trafic sur le chiffre d'affaires de l'interconnexion est partiellement compensé par (i) l'évolution défavorable du mix-produit, le chiffre d'affaires moyen par minute de l'accès Internet étant moins rémunérateur que celui des terminaisons d'appel, et par (ii) la baisse du prix de l'interconnexion à compter du 1^{er} janvier 2001, d'environ 7,6 % pour le trafic voix et de 7,7 % pour le trafic Internet.

Réseaux d'entreprises

(6,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Les produits des réseaux d'entreprises comprennent les liaisons louées et les services de réseaux de données. Les abonnés aux services de liaisons louées de France Télécom s'acquittent de frais de raccordement initial au réseau, déterminés en fonction du type de liaison louée (numérique ou analogique), et versent, ultérieurement, des frais mensuels d'abonnement selon le type, la longueur et la capacité de la liaison et la durée de sa location. Le chiffre d'affaires varie en fonction du nombre total de liaisons louées, de leur capacité, de leur longueur moyenne et de la répartition des frais d'abonnement applicables.

Le chiffre d'affaires des services de réseaux de données est constitué du produit des abonnements aux services de réseaux de données et des redevances d'utilisation facturées aux clients. Ce chiffre d'affaires varie en fonction du coût et de la répartition entre les prestations souscrites, du niveau des tarifs et de la répartition entre les volumes de transmission, leur durée et leur destination.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux liaisons louées et services de réseaux de données de France Télécom pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000, ainsi que leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Réseaux de données (M€)	1 395	1 172	1 172	19,0	19,0
Liaisons louées (M€)	1 289	1 255	1 255	2,7	2,7
Total du chiffre d'affaires (M€)	2 684	2 427	2 427	10,6	10,6
Nombre total des accès permanents aux réseaux de données (en milliers) ⁽¹⁾	136,6	132,6	132,6	3,0	3,0
<i>Dont :</i>					
Nombre des accès pour l'Internet et l'Intranet (en milliers) ⁽¹⁾	62,6	44,7	44,7	40,1	40,1
Connectivité des accès (en Gigabit/s) ⁽¹⁾	18,6	11,7	11,7	58,6	58,6
Nombre total de liaisons louées (en milliers) ⁽¹⁾	317,7	313,2	313,2	1,4	1,4
Capacité numérique totale des liaisons louées numériques (en Gigabits/s) ⁽¹⁾	351,5	197,6	197,6	77,9	77,9
Nombre de sites entreprises à haut débit (en milliers) ⁽¹⁾⁽²⁾	115,0	65,0	65,0	75,0	75,0

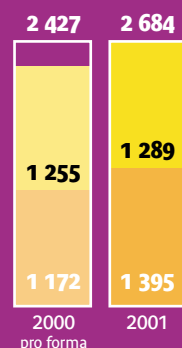
(1) En fin de période.

(2) Nombre de sites entreprises ayant un accès XDSL ou un accès de service sur fibre optique ou un accès par liaison louée à 2 Mégabit/s.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES EN FRANCE

(en millions d'euros)

- Liaisons louées
- Réseaux de données



Réseaux de données

Le chiffre d'affaires des réseaux de données enregistre une progression annuelle de 19,0 % en 2001. Celle-ci est générée, en premier lieu, par la croissance rapide des services liés à l'Internet et à l'Intranet dont les produits sont en augmentation de 63 % par rapport à l'année précédente, et représentent, en 2001, 45 % du chiffre d'affaires des réseaux de données. Parallèlement, les revenus du Frame Relay poursuivent leur progression soutenue des années précédentes, qui s'élève à 28 % en 2001. L'effet de ces fortes croissances est partiellement compensé par la baisse tendancielle de 16% des produits classiques de réseaux de données (principalement la commutation de paquets X25).

Liaisons louées

Les revenus des liaisons louées bénéficient, en 2001, du développement rapide des sites entreprises à haut débit, dont le nombre s'établit au 31 décembre 2001 à 115 000 sites, soit une progression annuelle de 75,0 %. L'impact du développement de cette activité est, pour une large part, compensé par (i) l'effet des baisses de prix depuis le 1^{er} janvier 2001, pouvant aller jusqu'à 15 % sur le tarif de certaines liaisons numériques à haut débit et par (ii) la décroissance du nombre de liaisons analogiques et des liaisons

numériques bas débit. Le chiffre d'affaires de l'année 2001 a été marqué par le ralentissement sensible de la demande de liaisons louées émanant des opérateurs de réseaux tiers, tandis que la demande des entreprises a connu une progression moindre qu'en 2000, en raison notamment du transfert de la demande vers les réseaux de données.

Services en ligne

(2,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Le chiffre d'affaires des services en ligne inclut (i) les produits des services en ligne Télétel et Audiotel qui dépendent du nombre d'appels, de la durée de ces appels, des services appelés et des tarifs applicables à ceux-ci, (ii) les produits des communications d'accès bas débit à Internet lorsque celles-ci sont imputées sur la facture téléphonique des abonnés Wanadoo ou lorsqu'elles font l'objet de conventions particulières avec les autres fournisseurs d'accès (ces produits dépendent du nombre, de la durée et du prix de ces communications), (iii) le chiffre d'affaires généré par les accès haut débit à Internet via l'ADSL lorsque ce service n'est pas facturé à l'abonné directement par Wanadoo (il comprend les produits initiaux de raccordement, les produits mensuels d'abonnement et les prestations annexes). Le chiffre d'affaires des services en ligne inclut, par ailleurs, certains services de conception et d'hébergement de sites en ligne à la rubrique "Autres services en ligne". Les produits provenant des services Télétel et Audiotel sont présentés après déduction des montants des rétrocessions de France Télécom aux prestataires de services Télétel et Audiotel dégagés par les services de ces derniers.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et les autres données statistiques des services d'information de France Télécom pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Télétel, Audiotel et accès à Internet ⁽¹⁾ (M€)	861	717	720	20,1	19,6
Autres services en ligne (M€)	71	71	67	0,0	6,0
Total chiffre d'affaires (M€)	932	788	787	18,3	18,4
Trafic ⁽²⁾ (en milliards de minutes)	22,2	16,6	16,6	33,5	33,5
Nombre d'abonnés à l'ADSL grand public ⁽³⁾ (en milliers)	408	68	68	504,7	504,7

(1) Audiotel correspond aux services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie.

(2) D'après les estimations de la Société. Il comprend le trafic de Télétel, de l'Annuaire électronique, d'Audiotel et de l'accès bas débit à l'Internet par Wanadoo.

(3) Y compris les abonnés ADSL facturés directement par Wanadoo Interactive.

Télétel, Audiotel et accès à Internet

Le chiffre d'affaires de "Télétel, Audiotel et de l'accès à Internet" enregistre, en données pro forma, une progression de 20,1 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DES SERVICES EN LIGNE EN FRANCE

(en millions d'euros)



générée par le développement de l'accès à Internet. Cette progression concerne, pour environ les deux tiers, les communications d'accès bas débit directement facturées par France Télécom aux abonnés et qui font l'objet de conventions spécifiques avec les fournisseurs tiers d'accès à Internet. Le reste de la croissance correspond au développement de l'accès à Internet via l'ADSL, dont le nombre total de clients (en incluant les accès facturés directement par Wanadoo Interactive) a été multiplié par six en un an, passant de 68 000 au 31 décembre 2000 à 408 000 au 31 décembre 2001. Parallèlement, les produits des communications de l'accès bas débit Wanadoo Classique sont en retrait de 10,2 % en raison du développement des offres d'accès bas débit Wanadoo Intégrales qui regroupent l'abonnement et les communications, dont le chiffre d'affaires est inclus à la ligne de produits "Wanadoo-Accès, Portails et e-commerce". Au total, l'accès à Internet représente 47 % des produits de la rubrique "Télétel, Audiotel et accès Internet" en 2001 contre 36 % l'année précédente.

Les produits des services en ligne classiques (Télétel, Audiotel et l'Annuaire électronique) enregistrent, pour leur part, une diminution globale de 5,1 % en 2001 par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel et de l'Annuaire électronique est en diminution de 17,0 % tandis que le kiosque téléphonique Audiotel observe une progression de 12,2 % de son activité en 2001.

Autres services en ligne

Les produits des autres services en ligne, qui comprennent la conception et l'hébergement de sites Internet, enregistrent une progression annuelle de 6,0 % en 2001.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DE LA TÉLÉDIFFUSION ET TÉLÉVISION PAR CÂBLE EN FRANCE

(en millions d'euros)

■ Télédiffusion et transmission audiovisuelle
■ Télévision par câble



CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DES AUTRES PRODUITS EN FRANCE

(en millions d'euros)



Télédiffusion et télévision par câble en France

(2,5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, le chiffre d'affaires de la télédiffusion et de la télévision par câble et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France (M€)	886	846	846	4,7	4,7
Télévision par câble en France (M€)	172	164	164	4,9	4,9
Total chiffre d'affaires (M€)	1 058	1 010	1 010	4,8	4,8
Nombre d'abonnés au réseaux câblés en fin de période (en milliers)	824	769	769	7,2	7,2

Télédiffusion et transmission audiovisuelle

Les produits de la télédiffusion et transmission audiovisuelle enregistrent une croissance annuelle de 4,7 % en 2001 qui correspond, pour environ la moitié, à la signature de nouveaux contrats de télédiffusion, notamment de télédiffusion par satellite. S'y ajoute le développement des services de régie de diffusion lié, en particulier, à l'extension des activités du parc de loisirs Disney à Marne-la-Vallée. Dans une moindre mesure, la progression concerne les services de télécommunications, avec l'accueil de relais d'opérateurs mobiles sur les infrastructures de TDF.

Télévision par câble

La progression annuelle de 4,9 % des produits de la télévision par câble en 2001 est liée au développement de l'activité de prestataire direct de services aux abonnés dont le chiffre d'affaires progresse de 13,6 % sous les effets favorables, d'une part, (i) de la migration des abonnements analogiques vers des offres numériques plus rémunératrices, et, d'autre part, (ii) de l'augmentation de 7,2 % du nombre d'abonnés qui s'établit à 824 milliers au 31 décembre 2001 contre 769 milliers un an plus tôt. Cette croissance est partiellement compensée par la baisse des produits de l'activité d'opérateur d'infrastructures suite à la non-reconduction en 2001 de la majoration du tarif de redevance décidée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications vis-à-vis de la société Numéricable.

Autres produits

(3,1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Les autres produits se composent principalement (i) des ventes d'équipements, (ii) de la location et de la maintenance d'équipements et (iii) des autres produits divers. Ces derniers regroupent notamment les revenus (i) des services radiomaritimes, (ii) des services d'ingénierie de réseaux et (iii) des services de télex et de télégraphe.

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, le chiffre d'affaires des autres produits, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Ventes d'équipements	387	364	364	6,3	6,3
Location d'équipements et maintenance	514	550	550	(6,5)	(6,5)
Autres produits divers	420	373	373	12,6	12,6
Total chiffre d'affaires	1 321	1 287	1 287	2,6	2,6

Ventes d'équipements

Les produits des ventes d'équipements progressent de 6,3 % en 2001 par rapport à l'année précédente. Pour leur part, les ventes d'équipements aux clients professionnels et aux entreprises (télécopieurs, autocommutateurs d'entreprises, équipements de visioconférence et de bureautique) qui représentent environ les trois quarts du chiffre d'affaires total des "Ventes d'équipements", enregistrent une progression de 5,8 % de leur chiffre d'affaires. Parallèlement, les ventes d'équipements destinés à la clientèle grand public progressent de 7,8 %. À cet égard, le nombre de postes

téléphoniques demeure significatif avec 877 000 postes fixes vendus en 2001, soit une progression de 8,7 % par rapport au nombre de postes vendus l'année précédente.

Locations d'équipements et maintenance

La diminution de 6,5 % en 2001 du chiffre d'affaires de la "Location d'équipements et maintenance" reflète la baisse tendancielle du nombre de postes téléphoniques et de Minitels (terminaux télématiques) en location-entretien. Les produits de la location-entretien des postes téléphoniques et des Minitels représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires total des "Locations d'équipements et de maintenance".

Autres produits divers

Le chiffre d'affaires des "Autres produits divers" enregistre une progression de 12,6 % en 2001 qui correspond, notamment, (i) au développement des prestations d'ingénierie pour les entreprises, dont le chiffre d'affaires est en progression de 26,5 %, et (ii) à la croissance des produits des services de télécommunication par satellite, en augmentation annuelle de + 5,2 %.

3.4 Services fixes, voix et données hors de France (16,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2001)

Les "Services fixes, voix et données hors de France" regroupent les activités hors de France des filiales étrangères qui ne font pas partie du périmètre de consolidation des groupes Orange S.A. et Wanadoo S.A. ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger.

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000, les chiffres d'affaires contributifs du segment "services fixes, voix et données hors de France", ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000	%
Téléphonie fixe	2 574	2 377	8,3
Services mondiaux de transport de données	2 154	976	120,7
Autres services de télécommunications mobiles	1 430	1 245	14,9
Télédiffusion	216	193	11,9
Télévision par câble	186	156	19,2
Autres produits	404	363	11,3
Total chiffre d'affaires	6 964	5 310	31,1

Le chiffre d'affaires des "Services fixes, voix et données hors de France" enregistre une croissance de 31,1 % en 2001 par rapport à l'année précédente, liée, pour une large part, aux variations de périmètre avec, en particulier, l'intégration d'Equant depuis le 1^{er} juillet 2001. En données pro forma, la progression s'élève à 3,0 % et concerne, pour l'essentiel, les produits de la téléphonie fixe et Equant, inclus dans la ligne "Services mondiaux de données".

Téléphonie fixe

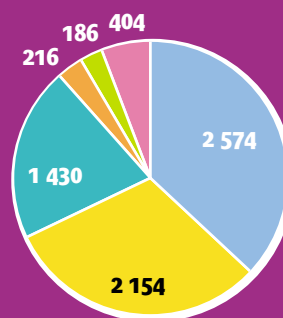
La progression du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe hors de France s'établit à 8,3 % à la fin 2001. En données pro forma, la croissance ressort à 7,3 % et correspond, pour une large part,

Services fixes, voix et données hors de France

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF EN 2001

(en millions d'euros)

- Téléphonie fixe
- Services mondiaux de transport de données
- Autres services de télécommunications mobiles
- Télédiffusion
- Télévision par câble
- Autres produits



à la poursuite du développement des activités en Espagne avec Uni2, qui bénéficie à la fois d'une croissance soutenue du nombre de ses abonnés et de la progression sensible du chiffre d'affaires unitaire en 2001. Parallèlement, le chiffre d'affaires de Telecom Argentina, qui représente environ la moitié des produits de la téléphonie fixe hors de France, enregistre une diminution de 0,9 % en données pro forma. Au 31 décembre 2001, le nombre total de lignes téléphoniques fixes hors de France, dans les sociétés contrôlées, s'élève à 5,9 millions contre 5,1 millions au 31 décembre 2000, soit une progression annuelle de 14,8 %.

Services mondiaux de transport de données

La progression annuelle de 120,7 % des revenus des services mondiaux de transport de données correspond, pour l'essentiel, à l'apport d'Equant, consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2001. Centrée sur les services de données et les services IP pour les entreprises multinationales, l'activité de la nouvelle société issue de la fusion de Global One et d'Equant constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires des services mondiaux réalisés en 2001. En données pro forma sur 12 mois, la progression du chiffre d'affaires de la nouvelle société Equant s'élève à 12,1 % en 2001 par rapport à l'année précédente.

Téléphonie mobile

La progression annuelle du chiffre d'affaires des opérations mobiles hors de France (et hors du groupe Orange) s'élève à 14,9 % en 2001. Le développement des activités en Égypte, en Jordanie et au Liban, fait plus que compenser le repli de 4,0 % du chiffre d'affaires enregistré en Argentine. Le nombre d'abonnés mobiles dans les sociétés contrôlées hors de France (et hors du groupe Orange) s'élève à 3,9 millions au 31 décembre 2001 contre 2,6 millions au 31 décembre 2000, soit une augmentation annuelle de 52,4 %.

Télédiffusion

La progression annuelle du chiffre d'affaires de la télédiffusion s'établit à 11,9 % et correspond aux acquisitions réalisées au cours du second semestre 2001 en Finlande, en Espagne et en Estonie. Hors l'effet de ces acquisitions, le développement significatif de l'activité en Europe (hors de France) compense presque en totalité le repli des opérations aux États-Unis.

Télévision par câble

Les produits de la télévision par câble hors de France, qui correspondent à l'activité de la société néerlandaise Casema BV, enregistrent une croissance annuelle de 19,2 % en 2001. Celle-ci est liée, d'une part, à la croissance du nombre d'abonnés à la télévision par câble qui augmente de 1,7 % en 2001 (soit 1,4 million d'abonnés au 31 décembre 2001 contre 1,3 million au 31 décembre 2000) et, d'autre part, au développement des services d'accès à Internet, plus rémunérateurs, dont le nombre d'abonnés progresse de 68,9 % en 2001, s'établissant à 91 milliers au 31 décembre 2001 contre 54 milliers un an plus tôt.

Autres produits

Les autres produits hors de France sont essentiellement constitués par les services d'ingénierie et d'exploitation de réseaux à l'étranger, la pose et l'entretien de câbles sous-marins, les ventes et la location d'équipements. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'année 2000. Le développement des ventes d'équipements de salles de marchés et l'augmentation des produits de la pose et de l'entretien des câbles sous-marins compensent la diminution des produits des services d'ingénierie de réseaux.

4. Coûts opérationnels

Le tableau suivant présente le total des coûts opérationnels de France Télécom, ventilés par rubriques.

Exercice clos le 31 décembre	2001		2000 pro forma		2000 historique	
	en M€	% ⁽¹⁾	en M€	% ⁽¹⁾	en M€	% ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	43 026	100,0	39 659	100,0	33 674	100,0
Coût des services et produits vendus	17 619	40,9	16 794	42,3	12 733	37,8
Frais commerciaux et administratifs	12 520	29,1	11 541	29,1	9 685	28,8
Frais de recherche et développement	567	1,3	427	1,1	449	1,3
Total des coûts opérationnels avant amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents, nets	30 706	71,4	28 762	72,5	22 867	67,9
Dotation aux amortissements des immobilisations	6 910	16,1	6 316	15,9	5 726	17,0
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	210	0,5	223	0,6	225	0,7
Total des coûts opérationnels	37 826	87,9	35 301	89,0	28 818	85,6

(1) En pourcentage du chiffre d'affaires

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts opérationnels (avant amortissements des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents) augmentent de 3,5 points entre les exercices 2000 et 2001, dont 1,3 point, soit 1 433 millions d'euros, est directement lié à l'inversion des licences mobiles effective depuis le 1^{er} janvier 2001. En effet, le prix des communications des abonnés des réseaux fixes vers les abonnés des réseaux mobiles étant déterminé par les opérateurs de téléphonie fixe, la téléphonie fixe de France Télécom enregistre le chiffre d'affaires des communications fixe vers mobile facturées aux abonnés du réseau fixe, ainsi qu'en charges opérationnelles, les coûts de terminaison d'appel reversés aux opérateurs mobiles tiers pour acheminer ces communications sur leurs réseaux.

Dans un contexte de forte croissance, l'évolution de la structure des coûts opérationnels traduit les orientations du Groupe par :

- la recherche de l'équilibre entre la conquête de nouveaux abonnés et l'amélioration de la rentabilité opérationnelle ;
- le développement des fonctions vente et marketing ;
- l'optimisation de la structure et de l'exploitation du réseau ;
- le redéploiement du personnel dans les domaines de développement stratégique de France Télécom.

En comparaison des données pro forma 2000, les coûts opérationnels avant amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents nets, augmentent de 6,8 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 8,5 % sur la même période. Après amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents nets, cette variation est de 7,1 %. Sur la même base de comparaison, le total des coûts opérationnels rapporté au chiffre d'affaires global diminue pour passer de 89 % en 2000 à 87,9 % en 2001.

Hors achats externes, les deux principaux postes de coûts opérationnels par nature sont les frais de personnel (9 482 millions d'euros en 2001 contre 8 399 millions d'euros en 2000) et les dotations aux amortissements hors écarts d'acquisition (6 910 millions d'euros en 2001, contre 5 726 millions d'euros en 2000).

Près de 46 % des charges de personnel figurent au poste "Coût des services et produits vendus", le reste étant réparti entre les postes "Frais commerciaux et administratifs" et "Frais de recherche et développement", à l'exception des frais affectés à la production immobilisée qui sont capitalisés au bilan. Une description des frais de personnel est présentée sous la rubrique "Personnel - § 4.6".

4.1 Coût des services et produits vendus

Le coût des services et produits vendus comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, ainsi que les coûts des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Coûts des ventes	17 619	16 794	12 733	4,9	38,4

Globalement, le coût des services et produits vendus progresse de 38,4 % en 2001. En effet, les reversements correspondants à l'inversion des licences sont comptabilisés dorénavant en "Achats et autres charges externes" et expliquent une partie significative de l'augmentation de ce poste en données historiques.

Ainsi, en données pro forma, le coût des services et produits vendus ne progresse que de 4,9 %, alors que le chiffre d'affaires progresse de 8,5 %, du fait des gains de productivité réalisés dans le réseau fixe en France.

Cette croissance modérée est essentiellement liée au développement :

- des activités du Groupe dans le domaine des réseaux mobiles, en France, au Royaume-Uni ainsi qu'à l'international (principalement Globtel en Slovaquie, Mobistar en Belgique, Dutchtone aux Pays-Bas et Orange Romania) notamment du fait de l'augmentation des achats de terminaux liée à la croissance du nombre des nouveaux abonnés ;
- des activités dans le domaine de l'Internet ;
- ainsi que dans le domaine des réseaux fixes (essentiellement Uni2 en Espagne).

En outre le coût des services et produits vendus enregistre l'impact de l'augmentation des reversements aux opérateurs fixes concurrents en France.

4.2 Frais commerciaux et administratifs

Ce tableau présente les frais commerciaux et administratifs des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000 pro forma	2000 historique	% pro forma	% historique
Frais commerciaux et administratifs	12 520	11 541	9 685	8,5	29,3

La progression des frais commerciaux et administratifs résulte principalement des effets d'entrée de périmètre d'Orange plc et de ses filiales, de l'intégration de l'ancienne société Equant et de l'intégration globale de Global One (ces deux entités constituant le nouvel Equant), ainsi que de l'incidence du changement du pourcentage d'intégration proportionnelle d'ECMS en Égypte.

En données pro forma, les frais commerciaux et administratifs progressent de 8,5 %, soit au même rythme que le chiffre d'affaires. Cette progression plus modérée, par rapport aux données historiques, reflète principalement les efforts fournis par le Groupe en matière de maîtrise des coûts, notamment :

- la diminution du coût d'acquisition global des abonnés au téléphone mobile en France et au Royaume-Uni ;
- l'amélioration de la productivité et des charges de structure sur la téléphonie fixe en France.

En sens inverse, les frais commerciaux enregistrent l'effet de la croissance des activités mobiles à l'international (notamment Mobistar en Belgique, Dutchtone aux Pays-Bas, FT Dominicana en République Dominicaine et Orange Romania), ainsi qu'en France et au Royaume-Uni pour la partie hors coûts d'acquisition.

4.3 Frais de recherche et développement

En 2001, les frais de recherche et développement s'élèvent à 567 millions d'euros, contre 449 millions d'euros en 2000, soit une

augmentation de 118 millions d'euros (+ 26,3 % en données historiques). Cette croissance est liée au dynamisme du Centre de Recherche et Développement de France Télécom, FTR&D. Ce développement permet à FTR&D de contribuer de façon proactive au développement des synergies au sein du Groupe entre les différentes filiales via ses Centres de compétences Worldwide (ex : sécurité, messagerie, ...) et ses solutions innovantes partagées (ex : instant messaging entre Wanadoo et Orange).

Cette augmentation provient principalement de la croissance de la sous-traitance externe, en phase avec la volonté de développement de l'innovation externe initiée en 2000.

Globalement, après une baisse de près de 25 % entre 1999 et 2000 traduisant un repositionnement de la R&D de France Télécom sur les besoins du Groupe et le désengagement des activités hors cœur de métier (Opto+, Micro électronique, ...), France Télécom, entre 2000 et 2001, accentue ses activités de recherche sur des domaines relevant de son cœur de métier, dont principalement :

- le programme de 3^e génération de mobiles et la préparation des futures offres de contenus et de services ;
- la transmission à hauts débits avec notamment les services de distribution sécurisée de contenus numériques sur Internet ;
- le développement de nouveaux services pour Orange, Voila et Wanadoo, et notamment le service de mise en relation sur Internet ;
- la réalisation de plates-formes de convergence en vue de fournir au client un ensemble unifié de services sur réseaux IP (voix, données et images).

En parallèle, France Télécom poursuit le développement de sa recherche et développement à l'international au travers de ses laboratoires à l'étranger (installation en 2001 de laboratoires au Japon et au Royaume-Uni).

4.4 Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements des immobilisations hors écarts d'acquisition augmentent de 21 % entre 2000 et 2001.

Pour plus de 82 %, cette progression correspond à des variations de périmètre dont les principales sont :

- l'intégration globale d'Orange Royaume-Uni à partir du 1^{er} septembre 2000 ;
- l'intégration globale d'Orange Communications S.A. à partir du 1^{er} novembre 2000 ;
- l'intégration globale de Global One à partir du 1^{er} avril 2000 (intégrée proportionnellement auparavant) et de Equant NV depuis le 1^{er} juillet 2001, l'ensemble constituant depuis cette date le nouvel Equant ;
- l'intégration proportionnelle à 71,25 % à partir du 1^{er} janvier 2001 de ECMS en Égypte (intégration proportionnelle à 46,1 % en 2000).

En données pro forma, la croissance est de 9,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des amortissements constatée sur les réseaux mobiles (Royaume-Uni, Suisse, France et Belgique) et les réseaux fixes (Equant, Uni2 et CTE au Salvador). Elle est partiellement compensée par la baisse de la charge d'amortissement dans le domaine de la téléphonie

fixe en France, en raison du ralentissement des investissements de ces dernières années.

4.5 Éléments spécifiques et non récurrents, nets

Au 31 décembre 2001, les éléments spécifiques et non récurrents nets représentent une charge de 210 millions d'euros, contre 225 millions d'euros au 31 décembre 2000 et correspondent à l'amortissement des écarts actuariels consécutifs à la révision des hypothèses du plan de congés de fin de carrière.

4.6 Frais de personnel

Les frais de personnel présentés ci-dessous n'incluent pas la participation légale des salariés, les charges liées à l'actualisation de même que la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000	%
Frais de personnel			
France Télécom S.A.	5 644	5 823	(3,1)
Filiales France	1 285	1 016	26,5
Total France	6 929	6 839	1,3
Filiales Internationales	2 553	1 560	63,7
Total Groupe	9 482	8 399	12,9
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)			
France Télécom S.A.	123 353	130 540	(5,5)
Filiales France	21 911	18 306	19,7
Total France	145 264	148 846	(2,4)
Filiales Internationales	60 920	40 020	52,2
Total Groupe	206 184	188 866	9,2
Nombre d'employés au 31 décembre			
France Télécom S.A.	124 050	129 861	(4,5)
Filiales France	22 832	20 907	9,2
Total France	146 882	150 768	(2,6)
Filiales Internationales	64 672	52 602	22,9
Total Groupe	211 554	203 370	4,0

L'augmentation globale de 12,9 % des frais de personnel entre 2000 et 2001 s'explique essentiellement par le développement international du Groupe.

La progression de 9,2 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe provient de la croissance de 52,2 % enregistrée à l'international, l'effectif moyen en France connaissant une diminution de 2,4 %.

France Télécom S.A.

Le nombre moyen d'employés de France Télécom S.A. diminue de 5,5 % entre 2000 et 2001 en données historiques et de 4,1 % à périmètre constant, c'est-à-dire hors impact de la filialisation de

FTM (Orange France) et des annuaires intervenue en 2000. Cette baisse s'explique notamment par l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 17 393 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants), dont 3 744 sur l'exercice 2001.

Les frais de personnel de France Télécom S.A. diminuent globalement de 3,1 % entre 2000 et 2001. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des effectifs et par l'effet de la filialisation de FTM (Orange France) et de l'activité des annuaires, les gains de productivité réalisés dans les réseaux et services supports permettant le redéploiement du personnel vers les filiales en forte croissance.

Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de 19,7 % entre 2000 et 2001 reflète, outre l'impact des filialisations de FTM et de l'activité des annuaires, les effets de la croissance organique et externe dans le domaine de l'Internet (accès et services), des annuaires et de l'hébergement, ainsi que dans la téléphonie mobile.

Filiales internationales

La progression de 52,2 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 2000 et le 2001 reflète l'internationalisation accrue du Groupe.

Ainsi, cette croissance provient principalement des effets de périmètre suivants :

- intégrations globales d'Orange Royaume-Uni à partir du 1^{er} septembre 2000 (+ 8 450 ETP), d'Orange Communications S.A. à partir du 1^{er} novembre 2000 (+ 1 152 ETP), d'Indice Multimedia à partir du 1^{er} avril 2001 (+ 791 ETP), de Telecom Mauritius à partir du 1^{er} janvier 2001 (+ 714 ETP) et de Freeserve à partir du 1^{er} mars 2001 (+ 254 ETP) ;
- passage en intégration globale de Global One à compter du 1^{er} avril 2000 et regroupement avec Equant depuis le 1^{er} juillet 2001 (+ 6 543 ETP) ;
- changement du taux d'intégration proportionnelle d'ECMS à partir du 1^{er} janvier 2001, passant de 46,1 % à 71,25 % (+ 446 ETP).

Hors variations de périmètre, l'effectif moyen des filiales internationales augmente de 3,5 %.

Les frais de personnel des filiales internationales progressent de 63,7 %, principalement en raison des effets de périmètre précédemment cités. En outre, certaines de ces filiales intégrées en Europe ont un coût moyen de l'effectif supérieur au reste du Groupe au périmètre 2000.

Cette augmentation s'explique également par la hausse sensible de l'effectif des filiales opérant dans les mobiles (Mobistar en Belgique, Dutchtone aux Pays-Bas et Orange Denmark) et dans les réseaux fixes (Uni2 et Catalana en Espagne).

5. Résultat net part du Groupe

Le tableau suivant présente le passage du résultat opérationnel au résultat net part du Groupe de France Télécom avant et après provisions et amortissements exceptionnels en 2001. Les

provisions et amortissements exceptionnels portent sur NTL, MobilCom, les certificats de valeur garantie (CVG) Equant et Telecom Argentina.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001			2000
	avant provisions et amort. except.	impact provisions et amort. except.	après provisions et amort. except.	
Résultat opérationnel	5 200		5 200	4 856
Charges financières nettes	(3 847)		(3 847)	(2 006)
Écart de change net	(337)		(337)	(141)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	(229)		(229)	(237)
Autres produits et charges non opérationnels, nets	3 476	(9 380)	(5 904)	3 957
Impôt sur les sociétés	1 434	1 498	2 932	(1 313)
Participation des salariés	(131)		(131)	(141)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(714)	(176)	(890)	(275)
Intérêts minoritaires	172	542	714	52
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	5 024	(7 516)	(2 492)	4 752
Amortissement des écarts d'acquisition récurrent	(2 531)		(2 531)	(1 092)
Amortissement des écarts d'acquisition exceptionnel	(563)	(2 694)	(3 257)	
Résultat net part du Groupe	1 930	(10 210)	(8 280)	3 660

5.1 Provisions et amortissements exceptionnels

MobilCom

Le réexamen des perspectives du marché de la téléphonie mobile en Allemagne, avec la présence de deux opérateurs dominants et de quatre opérateurs entrants, a conduit France Télécom à amortir intégralement l'écart d'acquisition, soit 2 509 millions d'euros enregistrés en amortissements exceptionnels, à déprécier le solde de la valeur d'équivalence, soit 839 millions d'euros enregistrés en charges non opérationnelles, enfin à déprécier à titre de prudence divers actifs pour 554 millions d'euros (comprenant essentiellement le compte courant de France Télécom chez MobilCom), enregistrés en charges non opérationnelles.

L'impact sur le résultat net part du Groupe de ces éléments représente un montant global de – 3 191 millions d'euros.

NTL

Au 31 décembre 2001, France Télécom, actionnaire de NTL possédant 18,3 % des droits de vote, détient, suite aux différentes opérations sur le capital de NTL, des actions ordinaires pour un montant de 2,97 milliards d'euros et des *preferred shares* acquises par tranches successives d'abord en 1999 puis en 2000 pour un montant global de 3,71 milliards d'euros ainsi que des obligations

convertibles acquises en 1999 pour un montant de 230 millions d'euros.

Afin de réduire son endettement, NTL a initié début 2002 la recherche d'un nouvel actionnaire stratégique et un processus de restructuration financière. Dans ce contexte, France Télécom a décidé de ne pas accroître ses engagements financiers au sein de NTL et de réapprécier la valeur d'utilité de son investissement sur les bases suivantes : (i) les actions ordinaires ont été intégralement dépréciées, représentant une dotation complémentaire de 2 075 millions d'euros en 2001, (ii) les obligations convertibles ont été évaluées par référence à leur cours de bourse au 31 décembre 2001, soit une dépréciation de 161 millions d'euros, (iii) les *preferred shares* ont été dépréciées à hauteur de 65 % de leur valeur nominale, soit une dotation de 2 415 millions d'euros, (iv) une provision pour risque de 811 millions d'euros a par ailleurs été constituée sur les mêmes bases pour les *preferred shares* détenues par des institutions financières et qui font l'objet d'accords d'options d'achat et de vente avec France Télécom, (v) différents frais liés à cette opération ont également fait l'objet d'une prise en charge pour un montant de 448 millions d'euros.

Ces éléments ont été enregistrés en charges non opérationnelles pour un montant total de 5 910 millions d'euros.

L'impact sur le résultat net part du Groupe représente un montant global de – 4 581 millions d'euros.

CVG Equant

L'évolution des données de marché en 2001 et au début de l'année 2002 (notamment en terme de multiples d'Ebitda) s'est traduite par une valeur de marché des CVG depuis leur émission qui correspond à un paiement des CVG à leur échéance. Tout en considérant que les hypothèses du plan d'affaires d'Equant à ce jour demeurent valides, France Télécom estime que ce paiement complémentaire ne trouverait pas sa contrepartie dans la valeur d'utilité de l'investissement dans Equant telle qu'elle résulte de son plan d'affaires. En conséquence, France Télécom a constitué une provision pour risque à hauteur du risque maximal, soit – 2 077 millions d'euros.

Telecom Argentina

Le déclenchement le 21 décembre 2001 de la crise du peso argentin a conduit Telecom Argentina à désigner des banques-conseils chargées d'établir des propositions en matière de gestion de sa dette. La dette de Telecom Argentina est essentiellement en dollars alors même que l'indexation de ses tarifs sur le dollar a été supprimée. France Télécom considère ainsi que le déclenchement de la crise argentine a pour effet de réduire son pouvoir de contrôle. Telecom Argentina, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 21 décembre 2001, est mise en équivalence à compter de cette date. Il a été procédé dans un premier temps à l'amortissement intégral de l'écart d'acquisition résiduel pour 185 millions d'euros, puis à la constatation d'une perte de change en résultat des sociétés mises en équivalence pour 176 millions d'euros, ce qui amène à zéro la valeur de cette société dans les comptes.

L'impact sur le résultat net part du Groupe de ces éléments représente un montant global de – 361 millions d'euros.

5.2 Charges financières nettes et écart de change net

Les charges financières nettes s'élèvent à 3 847 millions d'euros en 2001 contre 2 006 millions d'euros un an auparavant, en progression de 1 842 millions d'euros. L'augmentation des frais financiers s'explique essentiellement par le fait que la dette contractée pour l'acquisition d'Orange au second semestre 2000 est prise en année pleine en 2001.

L'écart de change net en 2001 représente une perte comptable de 337 millions d'euros, liée à des couvertures d'actifs essentiellement libellés en dollar (contre 399 millions d'euros au premier semestre 2001)

Après prise en compte de la créance relative à la cession des actifs immobiliers pour un montant de 2 689 millions d'euros, la dette nette de France Télécom s'établit à 60 734 millions d'euros contre 60 998 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 64 972 millions d'euros au 30 juin 2001. Elle comprend 10 750 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables (2 653 millions d'euros au 31 décembre 2000).

La maturité moyenne de la dette, d'environ 4,6 ans au 31 décembre 2001, progresse nettement (2 ans au 31 décembre 2000) en raison des émissions obligataires de mars et novembre 2001. L'allongement de la maturité moyenne de la dette explique partiellement la hausse du coût moyen pondéré annuel de l'endettement net de France Télécom de 5,74 % à 5,82 % entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001. En effet, le rallongement de la durée d'émission a pour conséquence l'augmentation du taux d'émission et de la marge. L'augmentation du coût moyen de la dette est due également à l'augmentation des marges à l'émission demandée par les investisseurs obligataires. À contrario, les émissions d'obligations échangeables et convertibles France Télécom, STMicroelectronics et Orange, ainsi que la baisse des taux à court terme (l'Euribor 3 mois est passé de 4,85 % au 31 décembre 2000 à 3,30 % au 31 décembre 2001) ont permis au coût moyen de n'augmenter finalement que de 8 points de base.

Le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des emprunts bancaires et obligataires à long terme diminue, passant de 5,98 % au 31 décembre 2000 à 5,29 % au 31 décembre 2001.

La dette à taux fixe de France Télécom était de 66 % au 31 décembre 2001.

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Comme la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts.

5.3 Résultats des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2001, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, avant provisions exceptionnelles, représente une perte de 714 millions d'euros, contre une perte de 275 millions d'euros sur l'exercice précédent.

L'évolution s'explique par la déconsolidation de FTICI, holding

portant la participation dans STMicroelectronics, dont la quote-part de résultat mise en équivalence s'élevait à 181 millions d'euros en 2000. Elle s'explique par ailleurs par les coûts de développement et par les effets de périmètre pour Wind en Italie, consolidée à hauteur de 43,4 % jusqu'au à fin juillet 2001 puis à 26,6 % à partir du 1^{er} août 2001, contre 24,5 % en 2000, et de MobilCom en Allemagne, mise en équivalence pour 28,5 % à partir du 1^{er} novembre 2000.

Ces impacts sont partiellement compensés par l'amélioration de la contribution des participations en Pologne, TP SA et PTK.

Par ailleurs, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence enregistré, dans le cadre des provisions exceptionnelles, une perte de 176 millions d'euros sur Nortel/Telecom Argentina. France Télécom considérant que le déclenchement de la crise argentine a pour effet de réduire son pouvoir de contrôle, Telecom Argentina, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 21 décembre 2001, a été mise en équivalence à compter de cette date. La perte de mise en équivalence correspond principalement à la perte de change enregistrée par ces sociétés sur leur endettement en dollars.

5.4 Autres produits et charges non opérationnels

En 2001, les autres produits et charges non opérationnels représentent un montant global de 3 476 millions d'euros avant provisions exceptionnelles, contre 3 957 millions d'euros en 2000. Ce montant comprend des plus ou moins-values de cession et des résultats de dilution, des dotations et reprises de provisions, des frais de cession de créances et des dividendes.

Parmi les principales opérations intervenues en 2001, la plus-value enregistrée sur la cession d'une première partie de la participation du Groupe dans STMicroelectronics s'est élevée à 1 068 millions d'euros, de Sema Group plc à 401 millions d'euros, et de Sprint Fon à 181 millions d'euros, net d'écart de change. La cession d'une première tranche d'actifs immobiliers du Groupe a de plus dégagé une plus-value de 705 millions d'euros.

Par ailleurs, les produits de dilution enregistrés concernent Wanadoo pour 1 086 millions d'euros dans le cadre des opérations de prise de contrôle de Freeserve au Royaume-Uni et d'Indice Multimedia en Espagne. Ils comprennent également le profit de dilution consécutif à l'apport d'Infostrada à Wind, pour 934 millions d'euros. Ils enregistrent aussi un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant.

Les dotations et reprises de provisions comprennent une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Global One/Equant, une dotation de 134 millions d'euros relative à TESAM, et des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques, dont 141 millions d'euros sur Intellig.

Les frais relatifs à la cession des créances de carry-back représentent 419 millions d'euros et les frais de cession de créances commerciales auprès d'un Fonds Commun de Créances 79 millions d'euros.

Les autres produits et charges non opérationnels enregistrent également des provisions exceptionnelles d'un montant de 9 380 millions d'euros, dont (i) 5 910 millions d'euros au titre des provisions pour dépréciation des actions ordinaires NTL, des *preferred shares*, des obligations convertibles et divers frais, (ii) 2 077 millions d'euros au titre de la provision pour risque et charge sur les CVG Equant et (iii) 1 393 millions d'euros relatifs à la dépréciation des titres MobilCom mis en équivalence.

5.5 Impôts sur les bénéficiaires

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Suite à l'introduction en bourse d'Orange, Orange S.A. et ses filiales françaises sont sorties en 2001 du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. pour constituer leur propre périmètre à compter de 2002.

Suite à l'introduction en bourse de Wanadoo en juillet 2000, Wanadoo S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

Le résultat comptable avant amortissement des écarts d'acquisition, intérêts minoritaires, impôt et quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est le suivant :

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000
Sociétés en France	(2 938)	7 423
Sociétés à l'étranger	(2 310)	(1 135)
Total	(5 248)	6 288

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif prévisionnel de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2001. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 36,43 % pour 2001 et 35,43 % pour 2002.

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à SITA dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer une créance de carry-back de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances suivantes détenues sur le Trésor public :

- une créance de 235 millions d'euros résultant de l'option de report en arrière de ses déficits fiscaux au titre de 2000 ;
- une créance pour un montant estimé de 1 471 millions d'euros résultant de l'option de report en arrière de ses déficits fiscaux au titre de l'exercice 2001. En contrepartie, France Télécom a souscrit des titres obligataires pour un montant de 1 111 millions d'euros.

Les déficits reportables en avant qui ne peuvent être cédés ont donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs à concurrence de 1 453 millions d'euros au compte de résultat, et à concurrence

de 778 millions d'euros enregistrés directement dans les capitaux propres pour la part correspondant à l'effet impôt du résultat de cession d'actions France Télécom (voir note 21 de l'annexe des comptes consolidés).

L'impôt sur les sociétés s'analyse de façon suivante :

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000
Produits/(Charges)		
Carry-back France Télécom S.A.	1 630	76
Autres	(788)	(1 666)
Impôts courants	842	(1 590)
Report déficitaire France Télécom S.A.	1 453	–
Charge d'actualisation sur entités du groupe fiscal FT S.A.	(750)	–
Autres	1 387	277
Impôts différés	2 090	277
Total impôts	2 932	(1 313)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000
Produits/(Charges)		
Taux légal d'imposition	36,43 %	37,76 %
Impôt théorique (M€)	1 912	(2 374)
Différences permanentes	2 846	1 433
Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	(1 826)	(1 154)
Incidence des impositions à taux réduit	–	782
Impôt effectif (M€)	2 932	(1 313)

Les différences permanentes de l'exercice 2001 enregistrent principalement (i) l'incidence de l'écart entre les valeurs comptables et fiscales des actions Orange S.A. mises en bourse, (ii) les profits de dilution relatifs à Wanadoo et Wind, ainsi que (iii) l'incidence du résultat d'apport de Global One à Equant.

5.6 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1er janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge, calculée selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à 131 millions d'euros en 2001, contre 141 millions d'euros un an auparavant.

5.7 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition

Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition passe de 4 752 millions d'euros en 2000 à 5 024 millions d'euros en 2001 avant provisions exceptionnelles, et à - 2 492 millions d'euros après provisions exceptionnelles.

5.8 Amortissement des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2001, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition récurrents s'élève à 2 531 millions d'euros, contre 1 092 millions d'euros en 2000. La réalisation d'investissements financiers importants dans le cadre du développement international du Groupe, notamment en 2000, a généré un volume d'écarts d'acquisition plus important. L'amortissement, sur une durée de 20 ans, de ces écarts d'acquisition comprend notamment Orange plc pour 1,2 milliard d'euros, Equant/Global One pour 365 millions d'euros, MobilCom AG pour 133 millions d'euros et TP SA pour 115 millions d'euros.

La dotation des écarts d'acquisition exceptionnels s'élève à 3 257 millions d'euros. Cette dotation porte sur Ananova et Wildfire (211 millions d'euros) ainsi que sur le nouvel ensemble Equant/Global One à concurrence des coûts de restructuration et des frais accessoires incorporés au prix d'acquisition (349 millions d'euros). Des amortissements exceptionnels ont été enregistrés sur MobilCom pour 2 509 millions d'euros et sur Nortel/Telecom Argentina pour 185 millions d'euros.

5.9 Résultat net

À la clôture de l'exercice 2001, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève 1 930 millions d'euros avant provisions exceptionnelles et à - 8 280 millions d'euros après provisions exceptionnelles.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Situation de trésorerie

6.1.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

La trésorerie provenant des opérations d'exploitation est issue de la capacité d'autofinancement qui progresse de 7,9 % à 7 406 millions d'euros, et de la variation du besoin en fonds de roulement. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à 7 076 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre 6 613 millions d'euros au 31 décembre 2000, en hausse de 7 %.

Par rapport à l'exercice 2000, cette progression s'explique par la hausse de l'Ebitda de + 14 %, amplifiée par des mouvements sur la variation du besoin en fonds de roulement, résultant notamment du programme de cession de créances commerciales, fiscales et futures, partiellement compensée par l'augmentation des frais financiers décaissés.

En juin 2001, France Télécom a cédé des créances commerciales au titre des contrats de téléphonie fixe avec ses clients grand public et professionnels en France. Cette cession sans recours est

réalisée sous forme d'un programme de cession de créances commerciales auprès d'un Fonds Commun de Créances couvrant les créances nées et à naître. La gestion et le recouvrement des créances cédées sont assurés par France Télécom pour le compte du Fonds Commun de Créances. Cette opération s'est traduite par un flux net positif de trésorerie de 914 millions d'euros sur 2001.

6.1.2 Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie affectés aux investissements correspondent aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, aux prises de participation, aux investissements dans les sociétés mises en équivalence, et aux variations nettes des autres titres de participation et valeurs mobilières de placement.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements diminuent et s'établissent à 10 824 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre 46 888 millions d'euros au 31 décembre 2000. Cette diminution traduit la différence de nature des opérations effectuées entre les deux exercices. L'acquisition d'Orange plc et de la licence UMTS au Royaume-Uni en 2000 explique essentiellement le retrait des opérations d'investissements. En juin 2001, France Télécom a fait l'acquisition d'une part majoritaire du capital de la société Equant auquel a été apportée la société Global One. À l'issue de la fusion de ces deux sociétés, France Télécom détient, au 31 décembre 2001, 54,17 % du nouvel ensemble constitué. Cette opération n'a pas entraîné de décaissement.

Parallèlement, le programme de cession de participations non stratégiques (cession de STMicroelectronics, de Sprint Fon et de Sema) s'est poursuivi, générant des produits de cession dont le montant atteint 4 524 millions d'euros. En 2000, les produits de cession de participations, représentant un montant total de 7 930 millions d'euros, portaient principalement sur la cession des participations du Groupe dans Telmex et dans l'opérateur allemand Deutsche Telekom.

En 2001, la mise en bourse d'Orange S.A. a généré un produit de cession de 6 102 millions d'euros. Par ailleurs, les flux de trésorerie au 31 décembre 2001 enregistrent l'incidence du rachat d'une partie des actions propres détenues par Vodafone suite à l'acquisition d'Orange plc pour un montant de 8,8 milliards d'euros.

6.1.3 Flux de trésorerie provenant des opérations de financement

Les flux de trésorerie provenant des opérations de financement dégagent une ressource de 4 726 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre une ressource de 39 910 millions d'euros un an auparavant.

France Télécom a développé une diversification équilibrée de ses sources de financement en réponse à la croissance des investissements, dont une large part a été réalisée en 2000. Parallèlement à l'augmentation de la dette, France Télécom a mis en place des sources de financement propres, par la mise en œuvre d'un programme de cession de participations non stratégiques. En 2001, le Groupe a procédé à une restructuration de sa dette financière par l'émission d'emprunts obligataires échangeables ou convertibles lui permettant ainsi de rembourser partiellement

sa dette à court terme, principalement composée de billets de trésorerie et d'emprunts bancaires.

6.2 Sources de financement en 2001

L'accroissement de la dette a nécessité dans un premier temps le recours à un financement court terme : émission de billets de trésorerie, de *commercial paper*, tirages sur les lignes confirmées bilatérales et syndiquées. Afin de diminuer son refinancement à court terme, France Télécom a recouru au marché obligataire, notamment en mars et novembre 2001 en émettant respectivement 17,7 milliards et 5 milliards d'équivalent euros à long terme.

France Télécom a également procédé, au premier trimestre 2001, à une émission de 1 000 millions en franc suisse (650 millions d'euros) et au troisième trimestre 2001 à deux émissions en yen pour un montant total de 325 milliards de yens soit 3 047 millions d'euros.

Les emprunts obligataires à long terme ont permis de rembourser 15 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée et deux émissions d'un montant total de 5,1 milliards d'euros venant à échéance en octobre 2001.

Pour le complément, France Télécom a réduit ses émissions de *commercial paper* et de billets de trésorerie.

Par ailleurs, France Télécom a émis en 2001 trois emprunts obligataires échangeables ou convertibles :

- un emprunt convertible Orange pour 3,082 milliards d'euros,
- un emprunt obligataire à option d'échange en action France Télécom pour un montant de 3,492 milliards d'euros,
- un emprunt obligataire à option d'échange en actions STMicroelectronics d'un montant de 1,523 milliard d'euros.

Ces émissions échangeables permettent à France Télécom de diminuer son coût de refinancement puisque les taux coupons étaient respectivement de 2,50 %, 4 % et de 1 %.

7. Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les investissements des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre (M€)	2001	2000
Investissements corporels et incorporels hors licences	8 091	7 245
Licences UMTS	873	7 068
Investissements financiers (1)	4 355	40 561

(1) Hors rachat d'actions propres (cf. paragraphe 6-1-2)

7.1 Investissements corporels et incorporels

La croissance des investissements corporels et incorporels hors licences est induite par les principaux changements de périmètre survenus : Orange Royaume-Uni, Orange Communications S.A. et le nouvel Equant.

En 2001, les investissements corporels et incorporels hors licences, s'élevant à 8 091 millions d'euros, se décomposent par segment de la manière suivante :

- Orange pour 3 356 millions d'euros contre 2 449 millions d'euros en 2000,
- Wanadoo pour 111 millions d'euros contre 96 millions d'euros en 2000,
- Services fixes, voix et données en France pour 2 718 millions d'euros contre 2 363 millions d'euros en 2000,
- Services fixes, voix et données hors de France pour 1 906 millions d'euros contre 2 339 millions d'euros en 2000.

Hors licences UMTS, la croissance de 37 % des investissements corporels et incorporels du segment "Orange" s'explique principalement par les variations de périmètre (intégrations d'Orange plc depuis septembre 2000 et d'Orange Communications S.A. depuis novembre 2000) ainsi que par le développement à l'international de filiales telles que Globtel, Orange Sverige et Mobistar.

Les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" augmentent de 15,4 % en raison principalement de l'intégration de Freeserve depuis mars 2001 et de la croissance de la production immobilisée dans le domaine de l'édition.

La progression de 15 % des investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France", par rapport à l'exercice 2000, reflète les efforts réalisés dans le développement des réseaux d'accès et sectoriels à Internet (haut débit et ADSL), des réseaux de données et de la télévision numérique, ainsi que dans la rénovation de la commutation classique.

Le segment "Service fixes, voix et données hors de France" enregistre en 2001 une diminution de plus de 18 % qui correspond principalement aux efforts de déploiement des infrastructures des filiales réalisés en 2000 dans les domaines des réseaux câblés et fixes. En sens inverse, on note l'impact de l'entrée d'Equant NV ainsi que le déploiement du réseau international.

Les investissements de licences UMTS entre 2000 et 2001 se décomposent de la façon suivante :

- 2000 : achats de 2 licences pour Orange Royaume-Uni (6 632 millions d'euros) et Dutchtone multimedia BV (436 millions d'euros),
- 2001 : achats de 3 licences pour Orange France S.A. (619 millions d'euros), Orange Denmark (104 millions d'euros) et Mobistar (151 millions d'euros). Pour le cas particulier de la France, une révision des modalités d'attribution des licences UMTS a été décidée en cours d'année par le gouvernement français : le prix désormais composé d'un montant fixe de 619 millions d'euros, dont France Télécom s'est déjà acquittée en septembre, faisant ainsi économiser au Groupe 1,857 milliard d'euros d'ici fin 2002, ainsi que d'une partie variable assise sur le chiffre d'affaires qui sera généré par l'activité UMTS.

Cette variation représente une baisse globale de – 6 195 millions d'euros.

7.2 Investissements financiers

En 2001, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- paiement à Deutsche Telekom au titre du rachat de 18,9 % du capital de Wind effectué en 2000 pour un montant de 2 076 millions

d'euros (versement inscrit en autres dettes à court terme au bilan du 31 décembre 2000) ;

- souscription à une augmentation de capital de Wind pour 190 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire de 8,93 % de TP SA en Pologne pour un montant de 679 millions d'euros, faisant passer le pourcentage d'intérêt du Groupe de 25 % à 33,93 % à compter du 1er octobre 2001 ;
- souscription à des augmentations de capital de PTK en Pologne pour un montant total de 124 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire par Orange de 14,75 % dans l'opérateur de téléphonie mobile suisse Orange Communications S.A. pour 175 millions d'euros, portant sa participation totale à 99,75 %. À ce montant s'ajoutent 59 millions d'euros pour les versements qui restaient à effectuer concernant les acquisitions de l'exercice 2000 ;
- rachat des parts détenues par Motorola (25,15 %) dans ECMS / Mobinil pour un montant net de la trésorerie acquise de 205 millions d'euros, portant la participation à 71,25 % ;
- acquisition complémentaire par Orange de 15 % de BITCO (Thaïlande) pour 158 millions d'euros, portant la participation directe à 49 % ;
- prise de contrôle à 100 % par TDF de Digita en Finlande pour 125 millions d'euros nets de la trésorerie acquise ;
- acquisition complémentaire de 31 % d'Uni2 pour 102 millions d'euros, portant la participation du Groupe à 100% ;
- prise de contrôle à hauteur de 86,7 % d'Indice Multimedia, dont 30 %, soit 85 millions d'euros payés en cash, le solde étant rémunéré par échange de titres Wanadoo S.A. ;
- enfin, d'autres investissements de moindre importance ont été réalisés en France, en Espagne, en Allemagne, en Suède et au Portugal, permettant au Groupe de renforcer sa position concurrentielle en Europe.

8. Passage à l'euro

Grâce aux nombreuses actions de communication et de sensibilisation, toutes les opérations de bascule à l'euro se sont déroulées avec succès et selon le calendrier prévu : budget et paye dès janvier 2001 ; systèmes de facturation en juillet et août 2001 (téléphonie fixe, téléphonie mobile, Wanadoo, branche Entreprises). Ainsi, dès septembre 2001, toutes les factures émises par France Télécom ont été libellées en euros (avec contre-valeur en francs).

9. Événements postérieurs

Ces événements concernent Pramindo Ikat et TDF. Ils sont détaillés dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

10. Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires du Groupe devrait connaître à nouveau en 2002 une croissance à deux chiffres, sous l'impulsion des relais de croissance que sont les mobiles, les données, l'Internet et l'international.

La croissance de l'Ebitda devrait être supérieure à celle du chiffre d'affaires. Le modèle économique mis en place se caractérise par un positionnement dynamique du mix d'activités qui crée un effet de levier fort sur la rentabilité opérationnelle du Groupe : forte croissance du taux d'Ebitda dans les nouvelles activités combinée avec un Ebitda stabilisé dans les activités matures.

Ce modèle permet d'accélérer significativement la génération de ressources disponibles (free cash-flow opérationnel).

Ceci constitue le premier axe du plan de désendettement, le second reposant sur la poursuite de la cession d'actifs non stratégiques (actifs non stratégiques déjà prévus et nouvelles cessions d'actifs non cotés).

Compte de résultat consolidé

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2001	2000	1999
↳ Chiffre d'affaires		43 026	33 674	27 233
Coût des services et produits vendus		(17 619)	(12 733)	(9 686)
Frais commerciaux et administratifs		(12 520)	(9 685)	(7 341)
Frais de recherche et développement		(567)	(449)	(593)
↳ Ebitda ⁽¹⁾		12 320	10 807	9 613
Dotation aux amortissements des immobilisations		(6 910)	(5 726)	(4 885)
↳ Résultat opérationnel courant	22	5 410	5 081	4 728
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	24	(210)	(225)	(238)
↳ Résultat opérationnel		5 200	4 856	4 490
Charges financières nettes	12	(3 847)	(2 006)	(662)
Écart de change net		(337)	(141)	(20)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	18	(229)	(237)	(196)
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	25	(5 904)	3 957	767
Impôt sur les sociétés	26	2 932	(1 313)	(1 797)
Participation des salariés		(131)	(141)	(135)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	(890)	(275)	259
↳ Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires		(3 206)	4 700	2 706
Amortissement des écarts d'acquisition	4 - 7	(2 531)	(1 092)	(136)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	4 - 7	(3 257)	-	-
Intérêts minoritaires	20	714	52	198
↳ Résultat net consolidé part du Groupe		(8 280)	3 660	2 768
↳ Résultats par action				
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires				
• de base		(2,91)	4,41	2,64
• dilué		(2,91)	4,33	2,60
Résultat net part du Groupe				
• de base		(7,51)	3,44	2,70
• dilué		(7,51)	3,38	2,66

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissement.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

(Montants en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2001	2000	1999
Actif				
Écarts d'acquisition nets	4	34 963	36 049	1 206
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	18 189	16 289	925
Immobilisations corporelles nettes	6	31 728	34 623	28 964
Titres mis en équivalence	7	8 912	10 506	1 066
Titres de participation nets	8	3 240	10 218	5 673
Autres actifs à long terme nets	9	1 936	722	443
Impôts différés à long terme nets	26	5 369	2 532	2 285
Ⓢ Total de l'actif immobilisé		104 337	110 939	40 562
Stocks		900	1 216	621
Créances clients nettes de provisions (1 475 en 2001, 1 406 en 2000 et 1 137 en 1999)	9	7 596	8 783	6 884
Impôts différés à court terme nets	26	1 102	1 609	677
Autres créances et charges constatées d'avance	10	6 653	4 782	2 676
Créance relative à la cession des actifs immobiliers	6	2 689	-	-
Valeurs mobilières de placement	12	1 138	216	211
Disponibilités	12	2 943	2 040	2 424
Ⓢ Total de l'actif circulant		23 021	18 646	13 493
Ⓢ TOTAL de l'ACTIF		127 358	129 585	54 055

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Note	2001	2000	1999
Passif				
Capital social de 1 153 831 943 actions (d'un nominal de 4 euros par action)		4 615	4 615	4 098
Prime d'émission		24 228	24 228	6 629
Réserves		4 682	2 748	5 255
Résultat net part du Groupe		(8 280)	3 660	2 768
Réserve de conversion		844	59	153
Actions propres		(5 002)	(2 153)	–
Ⓢ Capitaux propres	21	21 087	33 157	18 903
Ⓢ Intérêts minoritaires	20	8 101	2 036	1 369
Emprunts obligataires échangeables ou convertibles	13	10 750	2 653	2 654
Autres dettes financières à long et moyen terme	14	43 793	27 894	9 579
Autres dettes à long terme	18	8 663	5 220	4 182
Ⓢ Total des dettes à long terme		63 206	35 767	16 415
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	14	1 596	7 542	2 551
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	15	11 365	25 165	2 479
Dettes fournisseurs		8 631	7 618	5 330
Charges à payer et autres provisions à court terme		7 259	7 729	4 208
Autres dettes	19	2 481	8 113	1 175
Impôts différés	26	374	512	495
Produits constatés d'avance	11	3 258	1 946	1 130
Ⓢ Total des dettes à court terme		34 964	58 625	17 368
Ⓢ TOTAL du PASSIF		127 358	129 585	54 055

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2001	2000	1999
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net consolidé part du Groupe		(8 280)	3 660	2 768
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie				
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition		12 698	6 818	5 021
(Plus-value) sur cession des actifs immobiliers	25	(705)	-	-
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(92)	(23)	2
Moins-values (plus-values) sur cessions d'autres actifs	25	(2 093)	(7 677)	(598)
Variation des autres provisions	25	7 860	4 113	79
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		841	276	82
Impôts différés	26	(2 090)	(277)	297
Intérêts minoritaires	20	(714)	(52)	(198)
Autres éléments		(19)	25	29
Capacité d'autofinancement		7 406	6 863	7 482
Diminution (augmentation) des stocks		341	(329)	(176)
Diminution (augmentation) des créances clients		(628)	(978)	(780)
Effet net des cessions de créances commerciales	9	914	-	-
Diminution (augmentation) des autres créances		(1 974)	(1 372)	(668)
Effet net des cessions de créances d'impôt (<i>Carry-back</i>)	26	(1 111)	-	-
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(588)	936	1 084
Augmentation (diminution) des autres dettes		2 026	1 493	1 167
Effet net des cessions de créances futures	18	690	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(330)	(250)	627
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 076	6 613	8 109

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Note	2001	2000	1999
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 - 6	(8 553)	(14 313)	(5 001)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		296	274	150
Acquisition d'Orange plc	3	-	(21 693)	-
Rachat des actions propres (Acquisition d'Orange plc)	3	(8 807)	-	-
Mise en Bourse d'Orange SA	3	6 102	-	-
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	3	(1 071)	(10 899)	(2 502)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	7	(3 284)	(7 969)	(302)
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	3 - 8	4 524	7 930	720
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		(31)	(218)	288
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(10 824)	(46 888)	(6 647)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Émission d'emprunts à long terme	12	37 244	21 528	1 088
Remboursement d'emprunts à long terme	12	(18 174)	(3 229)	(2 389)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	12	(13 556)	21 002	1 092
Crédit fournisseur UMTS (<i>Vendor financing</i>)	18	234	-	-
Contributions des actionnaires minoritaires		181	1 847	199
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	20	(128)	(213)	(71)
Dividendes payés		(1 075)	(1 025)	(1 025)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		4 726	39 910	(1 106)
Variation nette des disponibilités		978	(365)	356
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(75)	(19)	26
Disponibilités à l'ouverture		2 040	2 424	2 042
Disponibilités à la clôture		2 943	2 040	2 424
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
<i>Flux de trésorerie concernant le paiement des :</i>				
• Intérêts		(3 695)	(2 132)	(1 001)
• Impôt sur les sociétés		(610)	(1 771)	(1 106)

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total capitaux propres
Ⓢ Solde au 1 ^{er} janvier 1999	1 024 614 561	3 905	6 629	6 472	(15)	0	16 991
Résultat de l'exercice 1999				2 768			2 768
Augmentations de capital (note 21)	1 340	193		(193)			0
Acquisition/cession d'actions propres				1			1
Distribution de dividendes				(1 025)			(1 025)
Variation de change					168		168
Ⓢ Solde au 31 décembre 1999	1 024 615 901	4 098	6 629	8 023	153	0	18 903
Résultat de l'exercice 2000				3 660			3 660
Augmentations de capital (note 21)	129 216 042	517	17 599				18 116
Acquisition d'actions propres (note 21)						(2 153)	(2 153)
Ajustement du prix d'acquisition d'Orange plc (note 3)				(4 335)			(4 335)
Distribution de dividendes				(1 025)			(1 025)
Variation de change					(94)		(94)
Autres mouvements				85			85
Ⓢ Solde au 31 décembre 2000	1 153 831 943	4 615	24 228	6 408	59	(2 153)	33 157
Résultat de l'exercice 2001				(8 280)			(8 280)
Acquisition d'actions propres (note 21)				(1 271)		(2 849)	(4 120)
Distribution de dividendes				(1 075)			(1 075)
Variation de change					785		785
Autres mouvements (note 7)				620			620
Ⓢ Solde au 31 décembre 2001	1 153 831 943	4 615	24 228	(3 598)	844	(5 002)	21 087

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe des comptes consolidés

1. Description de l'activité

Le groupe France Télécom (France Télécom), avec notamment ses filiales cotées Orange, Wanadoo et Equant, est l'un des premiers opérateurs de télécommunications dans le monde et le principal opérateur en France. France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, la télédiffusion et d'autres services à valeur ajoutée.

2. Méthodes comptables

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

France Télécom a effectué une revue de ses provisions au 31 décembre 2001 et n'anticipe pas d'effet significatif lié à la première application au 1^{er} janvier 2002 du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés sont établis en euros.

- L'Ebitda correspond au résultat opérationnel courant avant dotation aux amortissements des immobilisations.
- Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel hors éléments spécifiques et non récurrents.
- Le résultat opérationnel correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Il inclut les éléments spécifiques et non récurrents, tels que regroupés sous la rubrique "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" du résultat opérationnel.
- Les charges résultant, d'une part, de l'actualisation financière de l'engagement relatif au plan de congé de fin de carrière en France et, d'autre part, du régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont inscrites sur des lignes distinctes du compte de résultat, en deçà du résultat opérationnel.
- Les "Autres produits (charges) non opérationnels, nets" comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises

consolidées et de titres de participation y compris les résultats de dilution, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi le résultat des cessions dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales...).

- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.
- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.
- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont incluses dans les activités de financement et d'investissement.

Par ailleurs, afin d'assurer la comparabilité des comptes de l'exercice 2001 avec ceux des exercices précédents, des rubriques spécifiques ont été introduites dans le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2001 afin de refléter directement (i) la créance relative à la cession des actifs immobiliers (voir note 6) et (ii) les dotations exceptionnelles aux amortissements des écarts d'acquisition.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les sociétés dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les sociétés non contrôlées par France Télécom mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est une devise différente de l'euro, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les comptes des filiales argentines ont été convertis conformément aux termes du communiqué du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 18 janvier 2002 sur les conséquences comptables de la dévaluation du peso argentin. Le taux appliqué pour la conversion du bilan et des charges et produits relatifs aux opérations significatives intervenues entre le 21 décembre, date à partir de laquelle la cotation du peso argentin a été suspendue, et le 31 décembre 2001 est de 1,65 peso pour 1 euro.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont réévalués dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales, avant d'être convertis en euros, de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année, à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions qui sont converties au taux historique ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été réévalués comme indiqué précédemment sont ensuite convertis en euros selon la méthode applicable à l'ensemble des filiales étrangères de France Télécom.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises ou de ceux adossés à des actifs en même devise, sont constatés en résultat de la période.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les principaux produits issus des activités de France Télécom sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante ;

• les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue ;

• le produit des ventes de terminaux, nettes des remises accordées au point de vente, et les frais de mise en service sont constatés lors de la livraison au client ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne ;

• les revenus provenant de la publicité sur Internet sont étalés sur la période d'affichage, les échanges de services ne sont enregistrés que lorsque la valeur des échanges est déterminable et, dans ce cas, à la juste valeur la plus aisément déterminable entre celle des prestations achetées et celle des prestations vendues ;

• les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques sont pris en compte dans le résultat lors de la parution.

COÛTS D'ACQUISITION ET DE FIDÉLISATION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de fidélisation des clients pour la téléphonie mobile et Internet sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces coûts sont principalement constitués des commissions et rabais versés aux distributeurs.

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de publicité sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 1 063 millions d'euros en 2001, 939 millions d'euros en 2000 et 664 millions d'euros en 1999.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SITES INTERNET

Les coûts de développement de sites Internet sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites : les dépenses relatives à la planification et à l'exploitation sont comptabilisées en charges, les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique constituent des immobilisations.

RÉSULTATS PAR ACTION

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

Les actions d'autocontrôle, lorsqu'elles sont portées en diminution des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

CRÉANCES CLIENTS

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises et professionnels), France Télécom ne se considère pas exposé à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste "Créances clients nettes de provisions" dès lors que les droits et obligations attachés à ces créances sont définitivement transférés à des tiers. Les parts subordonnées souscrites auprès des Fonds Communs de Créance dans le cadre de ces opérations sont inscrites en "Autres actifs à long terme nets". La dépréciation de ces parts, déterminée en fonction du risque de non-recouvrement des créances cédées, est présentée en déduction des "Autres actifs à long terme nets".

DISPONIBILITÉS

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique, qui est proche de leur valeur de réalisation.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation prenant en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des terminaux mobiles. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux

méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste "Écarts d'acquisition" pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, et dans le poste "Titres mis en équivalence" pour les sociétés sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises étrangères sont comptabilisés comme des actifs libellés dans leur monnaie fonctionnelle.

Lors de la cession partielle de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, le prix de revient de l'actif cédé tient compte de la quote-part de l'écart d'acquisition qui se rattache à la part cédée, et cette quote-part de l'écart d'acquisition d'origine disparaît en conséquence du bilan lors de la comptabilisation de cette cession partielle que celle-ci intervienne par voie de cession contre un autre actif ou par voie de dilution.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition. La nécessité de constater un amortissement exceptionnel est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie non actualisés, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom.

Lorsqu'un amortissement exceptionnel apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés sur la base de taux appropriés, et en prenant en compte les autres avantages attendus lors de l'acquisition, tels que les synergies attendues de l'intégration de l'entreprise acquise aux activités du Groupe ainsi que la valeur stratégique de cette entreprise pour le Groupe.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les parts de marché, les licences, les brevets et les droits d'utilisation des câbles sous-marins.

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont enregistrées au coût historique d'acquisition et sont amorties linéairement à compter de la date de commercialisation effective du service.

La licence d'exploitation, en France, d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence, cette part fixe étant amortie linéairement à compter de la date de commercialisation effective du service, sur la durée de la licence. Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC, la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1 % du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) sera comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle est encourue.

Les marques et les parts de marché ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'une dépréciation si les conditions d'exploitation la rendent nécessaire.

Les achats de capacité de transmission sur des câbles terrestres et sous-marins (IRU) sont immobilisés et amortis sur leur durée prévisible d'utilisation. Les produits relatifs à la vente d'IRU sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations transférées par l'État français au 1^{er} janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du ministre des Postes et Télécommunications et du ministre de l'Économie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût des réseaux comprend les frais d'étude et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont, depuis le 1^{er} janvier 2000, incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutations, équipements de transmission et autres équipements de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels (à l'exclusion des logiciels de réseau)	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables, sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

- Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la nécessité de constater une dépréciation est notamment appréciée par groupes d'actifs par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire pour ces actifs, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ou par référence, soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies alternatives, soit aux transactions récentes sur des activités comparables, soit aux prix de marché.

- Les actifs destinés à être cédés sont dépréciés lorsque leur juste valeur, diminuée des frais de vente, est inférieure à la valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition, qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de France Télécom, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront. Les actifs et passifs d'impôt différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi.

FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés depuis le 1^{er} janvier 2000 sur la durée de vie des emprunts concernés.

OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux effectués à des fins de régularisation de cours qui sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Lors de la cession d'actions propres portées en diminution des capitaux propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leur montant net d'impôt. Les provisions pour dépréciation constatées dans les comptes sociaux de France Télécom sur les actions propres inscrites en immobilisations financières, ainsi que les provisions pour risques constituées au titre d'engagement de rachat sur actions propres, sont éliminées en consolidation.

Les engagements de rachat d'actions propres, décrits en note 28, sont portés en hors bilan jusqu'à la réalisation du rachat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des *swaps* de taux d'intérêt, des contrats de *caps* et de *floors*, des contrats *future* sur marché organisé, des contrats de change à terme, des *swaps* de devises, et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de *swaps*, *caps* et *floors* de couverture, ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations, sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;
- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le *fixing* du jour sur les contrats de change à terme et les *swaps* de devises considérés comme étant des opérations de couverture sont

enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;

- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures. Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement de couvertures sont essentiellement les opérations effectuées dans le cadre de la gestion de la dette à court terme (Contrat *Future* Euribor 3 mois, *collar* de taux). Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- pour les opérations réalisées sur des marchés organisés, les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat ;
- les pertes latentes nettes, calculées par instrument négocié de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés uniquement au dénouement de l'opération.

RETRAITES DES AGENTS FONCTIONNAIRES EN FRANCE

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administrées par l'État.

La loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96 660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

PLAN DE CONGÉS DE FIN DE CARRIÈRE EN FRANCE

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale, France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit que, jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision évaluée sur la base d'hypothèses actuarielles (voir note 18). Ces hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS SIMILAIRES

En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés non fonctionnaires au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

Les filiales britanniques d'Orange SA et d'Equant disposent de plans de retraite à cotisations définies ainsi que de plans de retraite non agréés financés auprès de tiers dont elles font bénéficier leurs employés éligibles. Les cotisations à ces deux catégories de plans sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice concerné.

AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX RETRAITÉS AUTRES QUE LES PENSIONS

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les actions de filiales émises lors de l'exercice d'options de souscription d'actions accordées aux salariés sont inscrites en augmentation de capital de la filiale concernée – déterminée sur la base du prix d'exercice des options de souscription – et entraîne un résultat de dilution dans les comptes de France Télécom.

Dans le cadre des plans d'options d'acquisition d'actions, une provision pour dépréciation est enregistrée dans la filiale concernée lorsque le prix d'acquisition des actions, attachées aux options exercées, est supérieur au prix d'exercice des options.

Les charges sociales liées aux plans de souscription et d'acquisition d'actions sont provisionnées dans la filiale concernée lorsque l'exercice des options devient probable.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de France Télécom à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les titres de participation. Les montants réels pourraient s'avérer différents des estimations effectuées.

3. Principales acquisitions et cessions de sociétés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

Principales acquisitions

Equant

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire d'Equant, qui s'est tenue le 27 juin 2001, France Télécom a, conformément à l'accord conclu en novembre 2000, réalisé les opérations suivantes le 29 juin 2001 :

- l'acquisition auprès de la Fondation SITA de 67 950 000 actions ordinaires Equant, rémunérée en actions France Télécom, sur la base d'un rapport d'échange de 2,2 actions Equant pour 1 action France Télécom, représentant un coût d'acquisition de 1 739 millions d'euros, sur la base du cours de Bourse au 29 juin 2001, soit 56,3 euros ;
 - la souscription à 10 millions d'actions préférentielles convertibles Equant nouvellement émises pour 1 milliard de dollars (1 179 millions d'euros) ; chaque action préférentielle dispose des mêmes droits de vote qu'une action ordinaire Equant et est automatiquement convertie en une action ordinaire Equant au cinquième anniversaire de la date de réalisation de l'opération ; et
 - l'apport à Equant, en échange de 80 617 348 actions ordinaires Equant nouvellement émises, de 100 % du capital de Global One Communications World Holding B.V. et de Global One Communications Holding B.V., France Télécom conservant certaines activités précédemment exercées par Global One. La juste valeur de cet apport, déterminée à partir d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, a été évaluée à 5 168 millions de dollars (6 094 millions d'euros), y compris la trésorerie apportée de 300 millions de dollars.
- À l'issue de ces opérations, France Télécom détient, au 29 juin 2001, 54,27 % du nouvel ensemble Equant ainsi constitué.

Aux termes du contrat d'apport, il est prévu que, pour une période de deux ans, France Télécom rembourse à Equant :

- 50 % des coûts liés au maintien de l'emploi ou à la rupture du contrat de travail d'un certain nombre de salariés de la nouvelle entité Equant ;

• les coûts de restructuration et d'intégration autres que ceux liés aux salariés, pour un montant total ne pouvant excéder 210 millions de dollars.

Sur la base de ces éléments, le prix d'acquisition préliminaire d'Equant au 31 décembre 2001 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>		
Apport de Global One	6 094	
Prix de souscription des 10 millions d'actions préférentielles Equant, payées en numéraire	1 179	
	7 273	
Intérêts minoritaires, représentant la part revenant aux actionnaires d'Equant	x 45,73 %	3 326
Acquisition des actions Equant détenues par la Fondation SITA		1 739
Coûts de restructuration et autres coûts accessoires d'acquisition		369
Coût d'acquisition préliminaire		5 434
Juste valeur des actifs et passifs acquis		634
Écart d'acquisition préliminaire		4 800

L'écart d'acquisition préliminaire s'élève à 4 800 millions d'euros (4 071 millions de dollars) et est amorti sur des durées n'excédant pas 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2001. Les frais accessoires d'acquisition et les coûts de restructuration incorporés au prix d'acquisition ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel sur le deuxième semestre 2001 (voir note 4).

CVG Equant

Le 2 juillet 2001, France Télécom a émis au profit des actionnaires d'Equant autres que la Fondation SITA, ainsi qu'au profit de certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions et de *Restricted Share Awards* attribués par Equant avant le 19 novembre 2000, 138 446 013 certificats de valeur garantie (CVG). Chaque CVG donne à son porteur le droit de recevoir un paiement en numéraire à la date du troisième anniversaire de la réalisation de l'accord (juin 2004), représentant la différence (si elle est négative) entre le cours moyen de l'action Equant pendant une période définie et 60 euros, dans la limite de 15 euros par CVG. L'évolution des données de marché en 2001 et au début de l'année 2002 (notamment en termes de multiples d'Ebitda) s'est traduite par une valeur de marché des CVG depuis leur émission, qui correspond à un paiement des CVG à leur échéance. Tout en considérant que les hypothèses du plan d'affaires d'Equant à ce jour demeurent valides, la Direction de France Télécom estime que ce paiement complémentaire ne trouverait pas sa contrepartie dans la valeur d'utilité de l'investissement dans Equant telle qu'elle résulte de son plan d'affaires. En conséquence, France Télécom a constitué une provision pour risques à hauteur du risque maximal, soit 2 077 millions d'euros (voir note 18).

TP SA

Au terme d'un nouvel accord signé le 5 septembre 2001 entre le gouvernement polonais et le consortium conduit par France Télécom, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans ce consortium, ont augmenté leur participation dans TP SA de respectivement 8,93 % et 3,57 % pour un montant total de 3 656 millions de zlotys (950 millions d'euros), dont 2 612 millions de zlotys (679 millions d'euros) ont été payés par France Télécom. À l'issue de cette opération, le consortium détient 47,5 % de TP SA, dont 33,93 % pour France Télécom. Le consortium bénéficie d'une option d'achat pour une prise de participation complémentaire de 2,5 % plus 1 action supplémentaire. Par ailleurs, des contrats d'option d'achat et de vente ont été conclus entre Kulczyk Holding et France Télécom relativement à la participation de Kulczyk Holding dans TP SA (voir note 28).

L'écart d'acquisition préliminaire relatif à cette participation complémentaire s'élève à 213 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2001. La participation dans TP SA est consolidée par mise en équivalence (voir note 7).

Freeserve

En décembre 2000, Wanadoo SA a déposé une Offre Publique d'Échange sur 100 % du capital de Freeserve, le principal fournisseur de services Internet au Royaume-Uni. L'Offre a été effectuée en mars 2001, sur la base d'un rapport d'échange de 0,225 action nouvelle Wanadoo pour 1 action Freeserve détenue. Le nombre d'actions émises s'élève à 230 069 681, représentant un prix d'acquisition de 2 078 millions d'euros.

L'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'élève à 1 886 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} mars 2001 (voir note 4).

Indice Multimedia

Le 18 décembre 2000, Wanadoo a convenu d'acquérir 100 % du capital d'Indice Multimedia, le deuxième opérateur d'annuaires en Espagne. Lors de l'assemblée générale du 22 mars 2001, conformément à l'accord, Wanadoo a acquis 86,71 % du capital d'Indice Multimedia par émission de 20 325 444 actions nouvelles représentant un prix d'acquisition de 190 millions d'euros et par un paiement en numéraire de 80,5 millions d'euros. Le solde du capital sera acquis au travers d'options accordées, d'une part, aux employés, et dans ce cas en numéraire à la date d'exercice de l'option, et, d'autre part, à certains actionnaires, et dans ce cas en numéraire et actions Wanadoo à la date d'exercice de ces options.

L'acquisition d'Indice Multimedia a dégagé un écart d'acquisition de 318 millions d'euros, amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} avril 2001 (voir note 4).

Wind

Le 11 octobre 2000, France Télécom et Enel ont conclu un accord relatif à l'acquisition par Enel de l'opérateur Infostrada et son engagement d'opérer une fusion entre Wind et Infostrada.

Conformément à cet accord, et suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2001, qui a approuvé une augmentation de capital réservée à Enel en rémunération de l'apport d'Infostrada, le pourcentage de contrôle de France Télécom de 43,4 % a été ramené à moins de 27 % dans le nouvel ensemble. L'effet de cette opération est un profit de dilution de 934 millions d'euros. La fusion juridique de Wind et Infostrada est intervenue le 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, aux termes de cet accord, France Télécom et Enel étaient convenus de procéder à l'introduction en Bourse d'environ 25 % du capital de Wind, sous réserve des conditions de marché. L'accord comporte également en faveur de France Télécom des clauses d'achat et de vente d'actions Wind à Enel (voir note 28).

Introduction en Bourse d'Orange SA

En février 2001, France Télécom a vendu 636 millions d'actions Orange SA, représentant 13,24 % des actions existantes et des droits de vote, sous forme d'une offre publique destinée aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux salariés. Le produit net de ces offres s'est élevé à 6,1 milliards d'euros.

Depuis le 13 février 2001, les actions d'Orange SA sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris SA et au London Stock Exchange. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le résultat consolidé avant impôt de l'exercice 2001, dans la mesure où une provision de 1 773 millions d'euros avait été comptabilisée au 31 décembre 2000, afin de couvrir la perte attendue.

À l'issue notamment de cette introduction et de la cession à E. On de 102,7 millions d'actions Orange SA en règlement de 42,5 % d'Orange Communications SA (Suisse) acquis en novembre 2000, France Télécom détient 84,4 % d'Orange SA (voir note 28 – engagements liés à l'acquisition d'Orange Communications SA).

Principales acquisitions et cessions de participation non consolidées (voir note 8)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000

Principales acquisitions

Orange plc et Orange Communications SA

En mai 2000, France Télécom et le groupe Vodafone ont conclu un accord avec prise d'effet au 22 août 2000, se traduisant (i) par l'acquisition, par France Télécom, de 664,74 millions d'actions Orange plc contre paiement en numéraire de 21,5 milliards d'euros et (ii) par l'apport, de Vodafone à France Télécom, de 544,56 millions d'actions Orange plc, rémunéré par l'émission de 129,20 millions d'actions France Télécom au prix unitaire de 140,2 euros, Vodafone s'interdisant d'utiliser les droits de vote attachés à ces actions. À l'issue de cette opération, France

Télécom détenait 100 % des actions composant le capital de Orange plc. France Télécom a immédiatement racheté à Vodafone 15,36 millions d'actions France Télécom à leur prix d'émission, de sorte que Vodafone ne détienne pas plus de 9,9 % du capital de France Télécom. Ce rachat d'actions a été financé par l'émission, par France Télécom, en faveur de Vodafone, d'un titre de créance de 2,15 milliards d'euros à échéance de mars 2001.

À la suite de l'introduction en Bourse d'Orange SA le 13 février 2001, Vodafone et France Télécom sont parvenus à un accord le 28 février 2001 sur les modalités de vente à France Télécom des 113,85 millions d'actions France Télécom encore détenues par Vodafone. Cet accord détermine, de manière globale, les modalités d'exécution des options de vente et d'achat, conclues en août 2001, des actions France Télécom détenues par Vodafone, et fixe à environ 11,63 milliards d'euros le prix total de ces actions. Des versements en numéraire d'un montant total de 6,65 milliards d'euros ont été effectués en mars 2001 en contrepartie de la livraison de 64,1 millions d'actions France Télécom par Vodafone. Un dernier versement en numéraire de 4,97 milliards d'euros est prévu le 25 mars 2002, en contrepartie de 49,8 millions d'actions France Télécom (voir notes 21 et 28).

Sur la base de cet accord, le coût d'acquisition total d'Orange plc s'élève, au cours historique, à 35 472 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

Rémunération en numéraire	21 519
Frais d'acquisition, nets d'impôt	174
Sous-total	21 693
Rémunération par l'émission de 129 201 742 actions France Télécom	18 114
Réduction de prix résultant de l'accord du 28 février 2001	(4 335)
Prix d'acquisition total	35 472

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables acquis s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Coût total d'acquisition		35 472
Juste valeur des actifs et passifs acquis		
Marque Orange	4 600	
Part de marché	1 950	
Licence GSM	875	
Autres actifs	544	
Passifs	(1 421)	
	6 548	
Écart d'acquisition		28 924
Dont affecté à Orange Communications SA (Suisse)		1 418

Le montant total des écarts d'évaluation relatifs aux actifs et passifs acquis s'élève à 7 621 millions d'euros et concerne

principalement la marque Orange, la part de marché et la licence GSM non inscrites dans le bilan consolidé d'Orange plc antérieurement à la date d'acquisition. La marque a été évaluée sur la base de la valeur actuelle des redevances qui seraient versées par Orange plc pour l'utilisation de cette marque, s'il n'en était pas propriétaire. La part de marché a été évaluée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, correspondant à la base de clientèle sur le marché britannique, à la date d'acquisition. Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

L'écart d'acquisition s'élève à 28 924 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. Suite à l'introduction en Bourse d'Orange en février 2001, cet écart d'acquisition a été ramené à 24 345 millions d'euros.

Le 10 novembre 2000, France Télécom a acquis auprès de E.On sa participation de 42,5 % au capital d'Orange Communications SA au prix de 1 299 millions d'euros, dont 75 % ont été rémunérés en actions Orange SA, qui font l'objet de contrats d'options d'achat et de vente (voir note 28). Cette participation a été apportée à Orange. À l'issue de cette opération, Orange détient 85 % du capital d'Orange Communications SA contre 42,5 % auparavant.

Cette société, consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} septembre 2000, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} novembre 2000. L'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 42,5 % s'élève à 1 466 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. Il a été ramené à 1 234 millions d'euros à la suite de l'introduction en Bourse d'Orange.

Global One

En mars 2000, France Télécom a acquis les participations de Sprint et Deutsche Telekom dans Global One pour un montant total de 3 898 millions de dollars (4 080 millions d'euros), générant un écart d'acquisition de 3 966 millions d'euros amorti sur une durée de 20 ans. Cette entreprise, précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, est intégrée globalement à compter du 1^{er} avril 2000, le pourcentage d'intérêt passant à 100 %. France Télécom, détenant, à l'issue de ces opérations, la totalité du capital de Global One, a apporté en 2001, dans le cadre de l'acquisition d'Equant, la quasi-totalité des activités de Global One. À la suite de cet apport, l'écart d'acquisition a été ramené à 2 346 millions d'euros au 31 décembre 2001.

MobilCom

Le 23 mars 2000, France Télécom, MobilCom, opérateur allemand de téléphonie fixe et mobile et fournisseur de services d'accès à Internet, ainsi que son actionnaire fondateur ont conclu un accord-cadre de coopération, concernant l'acquisition d'une licence UMTS et le lancement de services de télécommunications mobiles sous la norme UMTS en Allemagne. En vertu de cet accord, France Télécom a consenti un prêt de 3 749 millions d'euros à une société détenue conjointement

par France Télécom et MobilCom, afin de lui permettre de disposer du financement nécessaire à sa candidature à l'attribution d'une licence UMTS. En octobre 2000, France Télécom a fait apport à MobilCom de sa participation dans cette société, en échange d'une participation de 28,5 % au capital de MobilCom qui a ensuite fait l'objet d'un apport à Orange SA.

Dans le cadre de ces opérations, France Télécom, Mobilcom et l'actionnaire fondateur de MobilCom ont conclu un accord-cadre de coopération, comportant notamment des contrats d'option d'achat et de vente exerçables dans certaines conditions (voir note 28).

MobilCom est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} novembre 2000. L'écart d'acquisition initialement amorti sur une durée de 20 ans s'élève à 2 700 millions d'euros.

Wind

Le 28 juillet 2000, France Télécom a conclu avec Enel et Deutsche Telekom un accord portant sur le rachat à Deutsche Telekom de sa participation de 24,5 % au capital de Wind. France Télécom a ainsi acquis 18,9 % du capital de Wind pour un montant total de 2 082 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 43,4 %, les 56,6 % restants étant détenus par Enel.

Wind est consolidée par mise en équivalence et l'écart d'acquisition préliminaire relatif à cette participation complémentaire de 18,9 % s'élève à 1 994 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. L'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs acquis, finalisée en 2001, a ramené cet écart d'acquisition à 1 523 millions d'euros avant l'apport d'Infostada.

T3A

En octobre 2000, au terme d'un accord conclu entre un consortium conduit par France Télécom et le gouvernement polonais, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans le consortium, ont acquis respectivement 25 % et 10 % du capital de Telekomunikacja Polska (TP SA), l'opérateur public de télécommunications polonais, pour un montant total de 4,5 milliards d'euros, dont 3,4 milliards d'euros ont été apportés par France Télécom. L'écart d'acquisition préliminaire correspondant à cette opération s'élève à 2 701 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2000.

La participation est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2000.

JTC

En janvier 2000, le consortium composé de France Télécom et de Arab Bank of Jordan a conclu un accord avec le gouvernement jordanien portant sur l'acquisition d'une participation de 40 % au capital de l'opérateur de télécommunications jordanien, Jordan Telecommunications Company (JTC), pour un montant de 508 millions de dollars (510 millions d'euros). Cette acquisition a été effectuée à travers une holding, Jitco, détenue à 88 % par France Télécom et à 12 % par Arab Bank of Jordan. L'écart d'acquisition s'élève à 342 millions d'euros et est amorti sur une

durée de 15 ans. Cette participation est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2000.

Introduction en Bourse de Wanadoo

Le 19 juillet 2000, France Télécom a introduit, sur la Bourse de Euronext Paris, Wanadoo sa filiale à 100 %. Environ 10 % du capital ont été offerts à travers une émission d'actions nouvelles par Wanadoo et une cession d'actions existantes par France Télécom. Les fonds levés à l'occasion de cette opération se sont élevés à environ 2 milliards d'euros. Cette introduction a été suivie par le rachat, en octobre 2000, des intérêts minoritaires dans les filiales Internet de France Télécom, en Espagne et aux Pays-Bas, en échange d'actions Wanadoo nouvellement émises. L'incidence de ces opérations sur le résultat de l'exercice 2000 est un profit net d'impôt de 1 952 millions d'euros. Ces opérations ont eu pour effet de ramener à 88,64 % la participation de France Télécom au capital de Wanadoo.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

Principales acquisitions

En août 1999, France Télécom et Telecom Italia ont renforcé leur participation respective dans le consortium Nortel Inversora, qui contrôle l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina, en acquérant à parité 35 % de droits de vote supplémentaires, pour un montant de 265 millions de dollars (249 millions d'euros) chacun. À l'issue de cette opération, France Télécom et Telecom Italia détiennent chacun 50 % des droits de vote du consortium. Cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999, et ce jusqu'au 21 décembre 2001. L'écart d'acquisition initialement amorti sur une durée de 15 ans s'élevait à 190 millions d'euros.

4. Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration s'analysent de la façon suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2001			2000
	Valeur brute ⁽¹⁾	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Orange				
Orange PCS	23 435	(1 565)	21 870	27 047
Orange Communications SA (Suisse)	2 554	(153)	2 401	2 848
Divers Orange	567	(348)	219	496
Equant/Global One				
Equant	4 619	(546)	4 073	–
Global One	2 347	(181)	2 166	3 833
Divers Equant/Global One	85	(34)	51	16
Wanadoo				
Freeserve	1 980	(82)	1 898	–
Indice Multimedia	323	(12)	311	–
Wanadoo España	328	(81)	247	316
Pages Jaunes	319	(56)	263	279
Divers Wanadoo	319	(130)	189	217
Autres	1 724	(449)	1 275	997
Total	38 600	(3 637)	34 963	36 049

(1) Les écarts d'acquisition en devises sont convertis au taux de clôture.

France Télécom apprécie la valeur d'utilité d'Orange PCS et d'Orange Communications SA au niveau du segment résultant du regroupement d'Orange plc et des activités mobiles antérieurement détenues par France Télécom.

En raison de l'intégration de Global One au sein d'Equant, France Télécom apprécie conjointement leur valeur d'utilité, en prenant en compte leur valeur stratégique pour le Groupe.

Les valeurs d'utilité de Freeserve et de Wanadoo España, ainsi que de Pages Jaunes et Indice Multimedia, prennent en compte leur valeur stratégique au sein respectivement des activités Internet et annuaires de Wanadoo.

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Solde en début d'exercice	36 049	1 206	872
• Acquisitions	8 027	35 757	461
• Cessions	(6 489)	–	(1)
• Amortissements	(2 195)	(966)	(136)
• Amortissements exceptionnels	(560)	–	–
• Variation de change	296	4	10
• Reclassements	(165)	48	–
Solde en fin d'exercice	34 963	36 049	1 206

Les effets des principales acquisitions sont décrits en note 3.

Les cessions correspondent à la sortie de la part des écarts d'acquisition cédée aux nouveaux actionnaires d'Orange SA lors de son introduction en Bourse et aux actionnaires d'Equant lors de l'apport de Global One.

En 2001, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition comprend 1,2 milliard d'euros au titre d'Orange PCS et 365 millions d'euros au titre d'Equant et de Global One, et en 2000, 458 millions d'euros au titre d'Orange PCS, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre et 251 millions d'euros au titre de Global One.

La dotation exceptionnelle aux amortissements des écarts d'acquisition en 2001 est relative à Ananova et Wildfire (211 millions d'euros) et au nouvel ensemble Equant/Global One à concurrence des coûts de restructuration et des frais accessoires incorporés au prix d'acquisition (349 millions d'euros).

Les écarts de conversion résultent de la comptabilisation en devises des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés hors zone euro.

5. Autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2001			2000
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications	9 548	(244)	9 304	8 236
Brevets et droits d'utilisation	1 145	(363)	782	761
Marques	5 051	(86)	4 965	4 602
Parts de marché	2 688	–	2 688	2 195
Autres immobilisations incorporelles	819	(369)	450	495
Total	19 251	(1 062)	18 189	16 289

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Solde en début d'exercice	16 289	925	645
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 169	7 368	166
• Effets des variations de périmètre	716	8 573	171
• Cessions	(31)	(14)	–
• Dotation aux amortissements/provisions	(382)	(214)	(62)
• Reclassements	76	(16)	(14)
• Variation de change	352	(333)	19
Solde en fin d'exercice	18 189	16 289	925

Le poste “Licences de télécommunications” concerne essentiellement les licences d’exploitation des réseaux mobiles, notamment les versements effectués en contrepartie de l’attribution de licences UMTS :

- (i) en 2001, en France, pour un montant de 619 millions d’euros (redevance fixe hors frais annexes). La durée de cette licence est de 20 ans ;
- (ii) en 2000, au Royaume-Uni, pour un montant de 6,6 milliards

d’euros et aux Pays-Bas pour un montant de 436 millions d’euros. Les “Brevets et droits d’utilisation” comprennent notamment les brevets et les droits d’utilisation de câbles.

Les postes “Marques” et “Parts de marché” concernent essentiellement la marque Orange et la part de marché d’Orange au Royaume-Uni, résultant de l’affectation du prix d’acquisition d’Orange plc (voir note 3). La marque Global One a été dépréciée en 2001.

6. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d’euros)</i>	Au 31 décembre			
	2001			2000
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	11 498	(5 197)	6 301	8 348
Commutation et transmission	24 217	(16 963)	7 254	7 285
Lignes et génie civil	20 250	(11 789)	8 461	9 055
Autres équipements du réseau	9 187	(3 822)	5 365	4 736
Équipements informatiques et terminaux	7 638	(4 500)	3 138	3 102
Véhicules et autres	2 737	(1 528)	1 209	2 097
Total	75 527	(43 799)	31 728	34 623

L’évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s’analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d’euros)</i>	2001	2000	1999
Solde en début d’exercice	34 623	28 964	26 577
• Acquisitions d’immobilisations corporelles	7 811	6 993	4 835
• Effet des variations de périmètre	(1 605)	4 210	2 323
• Cession des actifs immobiliers	(1 963)	–	–
• Mises au rebut et cessions	(286)	(237)	(151)
• Dotation aux amortissements	(6 613)	(5 509)	(4 819)
• Reclassements	(428)	(70)	(25)
• Variation de change	189	272	224
Solde en fin d’exercice	31 728	34 623	28 964

En novembre 2001, France Télécom a conclu avec un consortium d’investisseurs immobiliers une promesse de vente synallagmatique portant sur un ensemble de 431 immeubles de bureaux et d’immeubles techniques mixtes, par laquelle les parties sont engagées à signer les actes notariés pour le 30 septembre 2002. Des actes notariés ont été signés le 12 mars 2002 pour 242 immeubles, représentant 74,7 % du prix de vente de l’opération, la signature des actes restants étant prévue d’ici au 30 juin 2002, au fur et à mesure de la réalisation des formalités administratives. Le produit de la cession des 431 immeubles, enregistré en “Autres créances”, s’élève à 2,7 milliards d’euros, dont 2 milliards d’euros encaissés le 13 mars 2002. La plus-value de cession de 705 millions d’euros, nette de frais, a été enregistrée en résultat non opérationnel (voir note 25). Concomi-

tamment, France Télécom s’est engagée à reprendre en location simple, via des baux commerciaux 6-9 ans, la jouissance de l’ensemble des immeubles concernés à l’exclusion de quelques biens libérés à court terme (voir note 28).

En 2001, l’effet des variations de périmètre correspond principalement à :

- (i) la première consolidation d’Equant NV pour un montant de 699 millions d’euros ;
- (ii) la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina pour un montant de 2,7 milliards d’euros ;
- (iii) la variation du pourcentage d’intégration proportionnelle d’ECMS pour un montant de 156 millions d’euros ;

(iv) la première consolidation de Mauritius Telecom pour un montant de 120 millions d'euros.

En 2000, l'effet des variations de périmètre correspondait principalement à l'intégration globale de Orange plc pour un montant total de 2 685 millions d'euros, et de Orange Communications SA (Suisse) pour un montant total de 704 millions

d'euros, ainsi que de Global One (qui était précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle) pour un montant de 444 millions d'euros.

En 1999, l'effet des variations de périmètre était principalement imputable à l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina pour un montant de 2 278 millions d'euros.

7. Titres mis en équivalence

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Société	Principales activités	% contrôle au 31 décembre 2001	2001	2000	1999
MobilCom ⁽¹⁾	Opérateur de téléphonie en Allemagne	28,3	0	3 687	-
TP SA ⁽¹⁾	Opérateur de téléphonie en Pologne	33,9	4 552	3 441	-
Wind Infostrada ⁽¹⁾	Opérateur de téléphonie en Italie	26,6	3 349	2 011	58
BITCO	Opérateur de téléphonie mobile en Thaïlande	49,0	460	370	-
Radianz ⁽²⁾	Fournisseur d'information financière	49,0	301	-	-
PTK	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	34,0	164	60	60
Télévision Par Satellite (TPS) ⁽³⁾	Bouquet numérique de télévision par satellite	25,0	(67)	(99)	(67)
FT1CI ⁽⁴⁾	Holdings des investissements dans STMicroelectronics	-	-	785	586
Nortel/Telecom Argentina	Voir infra	Voir infra	0	-	-
Autres sociétés ⁽⁵⁾	-	-	153	251	429
Total			8 912	10 506	1 066

(1) Les engagements hors bilan liés sont décrits en note 28.

(2) Filiale d'Equant.

(3) TPS est mise en équivalence au pourcentage de 25 %, qui correspond au contrôle direct de sa société mère France Télévision Entreprise, dans laquelle France Télécom détient un pourcentage de contrôle direct de 65,84 %. Un protocole d'accord de cession de TPS a été conclu avec TF1 en décembre 2001 (voir note 28).

(4) Transféré en titres de participation en 2001 (voir note 8).

(5) Ces titres comprennent notamment la participation dans l'opérateur brésilien Intelig, dont la valeur d'équivalence de 87,8 millions d'euros a été ramenée à une valeur nulle au 31 décembre 2001.

Telecom Argentina

Telecom Argentina, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 21 décembre 2001, est mise en équivalence à compter de cette date. Par ailleurs, la conversion des comptes de Telecom Argentina selon les modalités décrites en note 2, ainsi que l'amortissement intégral de l'écart d'acquisition résiduel, ont pour effet de ramener la valeur d'équivalence à un montant nul. Le déclenchement, le 21 décembre 2001, de la crise du peso argentin a conduit Telecom Argentina à désigner des banques conseils chargées d'établir des propositions en matière de gestion de sa dette. La dette de Telecom Argentina est essentiellement en dollars, alors même que l'indexation de ses tarifs sur le dollar a été supprimée. France Télécom considère ainsi que

le déclenchement de la crise argentine a pour effet de réduire son pouvoir de contrôle. France Télécom n'a ni l'intention ni l'obligation d'accroître ses engagements en Argentine. Les effets de l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina jusqu'au 21 décembre 2001 sont les suivants :

(en millions d'euros)	2001	2000
Chiffre d'affaires	1 792	1 818
Ebitda	641	685
Résultat opérationnel	178	235
Charges financières	(128)	(126)

MobilCom

Le réexamen des perspectives du marché de la téléphonie mobile en Allemagne avec la présence de deux opérateurs dominants et de quatre opérateurs entrants a conduit France Télécom :

- à amortir intégralement l'écart d'acquisition, soit 2 509 millions d'euros enregistrés en amortissements exceptionnels ;
- à déprécier le solde de la valeur d'équivalence, soit 839 millions d'euros enregistrés en charges non opérationnelles ;
- enfin, à déprécier à titre de prudence divers actifs pour 554 millions d'euros (comprenant essentiellement le compte courant de France Télécom chez MobilCom), enregistrés en charges non opérationnelles.

L'évolution des titres mis en équivalence s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Solde en début d'exercice	10 506	1 066	956
• Prises de participation et augmentations de capital ⁽¹⁾	1 208	9 958	302
• Effet de l'acquisition de LHS par Sema Group	-	348	-
• Effet de l'apport d'Infostrada à Wind	934	-	-
• Transfert en titres de participation	(786)	(565)	(17)
• Dépréciation de la valeur d'équivalence de MobilCom	(839)	-	-
• Effet des variations de périmètre	1 326	74	(180)
• Quote-part de résultats	(890)	(275)	275
• Amortissement des écarts d'acquisition	(336)	(126)	(16)
• Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	(2 697)	-	-
• Dividendes reçus ⁽²⁾	49	(1)	(341)
• Variation de change ⁽³⁾	437	27	87
Solde en fin d'exercice	8 912	10 506	1 066

(1) Pour 2000, les prises de participation incluent un montant de 2 076 millions d'euros payé en 2001.

(2) Dont 312 millions d'euros de dividendes versés en 1999 par FT1CI, holding détenant indirectement la participation de France Télécom dans STMicroelectronics.

(3) Dont 276 millions d'euros relatifs à l'effet de change sur l'écart d'acquisition de TP SA en 2001.

En 2001, les prises de participation complémentaires concernent principalement TP SA comme décrit dans la note 3.

L'effet des variations de périmètre enregistre essentiellement (i) la réévaluation à hauteur de 620 millions d'euros de la valeur d'équivalence antérieure à la prise de participation complémentaire de Wind effectuée, en juillet 2000, sur la base des justes valeurs à cette date (voir note 3), (ii) l'entrée des titres Radianz détenus par Equant pour 342 millions d'euros et (iii) la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina.

En 2000, les prises de participation concernent principalement l'opérateur de téléphonie mobile MobilCom (Allemagne), ainsi que les opérateurs de téléphonie TP SA (Pologne) et Wind (Italie) comme décrit dans la note 3.

En 1999, l'effet des variations de périmètre est imputable principalement au consortium Nortel Inversora, consolidé par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999 (note 3).

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence s'élèvent à 336 millions d'euros en 2001 (126 millions d'euros en 2000). Des amortissements exceptionnels ont également été enregistrés au titre de MobilCom pour un montant de 2 509 millions d'euros et au titre de Nortel/Telecom Argentina pour un montant de 185 millions d'euros.

À l'issue de ces différentes opérations, la valeur nette comptable au 31 décembre 2001 des principaux écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2001	2000	1999
TP SA	2 574	2 668	-
Wind ⁽¹⁾	867	1 953	-
BITCO	331	243	-
Radianz	155	-	-
MobilCom	0	2 678	-
Nortel/Telecom Argentina	0	-	-
Autres	29	39	53
Total	3 956	7 581	53

(1) La baisse de l'écart d'acquisition net sur Wind s'explique essentiellement par (i) l'incidence sur l'écart d'acquisition préliminaire dégagé en 2000 de l'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs acquis et (ii) l'effet de dilution suite à l'apport d'Infostrada à Wind (voir note 3).

La quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
TP SA ⁽¹⁾	65	52	-
Intelig	(45)	(98)	(14)
BITCO	(58)	(1)	-
MobilCom ⁽²⁾	(178)	(40)	-
Wind ⁽³⁾	(358)	(253)	(138)
Nortel/Telecom Argentina ⁽⁴⁾	(178)	-	-
FT1CI ⁽⁵⁾	-	181	425
Autres sociétés	(138)	(116)	2
Quote-part de résultats	(890)	(275)	275

(1) Sur trois mois en 2000 (voir note 3).

(2) Sur deux mois en 2000 (voir note 3).

(3) Comme indiqué en note 3, l'apport d'Infostrada à Wind, en juillet 2001, a ramené le pourcentage de contrôle de France Télécom de 43,4 % à 26,6 % dans le nouvel ensemble Wind/Infostrada.

(4) Société consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 21 décembre 2001. La perte de mise en équivalence couvre la période du 21 décembre au 31 décembre 2001 et correspond principalement à la perte de change enregistrée par ces sociétés sur leur endettement en dollars.

(5) Dont 399 millions d'euros en 1999 au titre du résultat de cession d'une fraction de la participation dans STMicroelectronics (voir note 3).

8. Autres titres de participation et créances rattachées

Les principales participations de France Télécom sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre				2000
	2001				
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
NTL actions ordinaires	18,3	2 967	(2 967)	0	2 074
NTL préférentielles					
Série ⁽¹⁾	-	2 938	(1 910)	1 028	2 819
Série ⁽²⁾	-	777	(505)	272	777
NTL obligations convertibles	-	230	(161)	69	230
Bull SA	16,9	438	(438)	0	34
Bull SA autres instruments	-	33	(33)	0	33
Panafon	11,0	35	-	35	35
Sema Group plc	-	-	-	-	565
Sprint	5,7	306	-	306	1 617
Sociétés cotées		7 724	(6 014)	1 710	8 184
KPN Orange	-	-	-	-	517
Mauritius Telecom ⁽³⁾	-	-	-	-	310
FT1CI ⁽⁴⁾	36,2	464	-	464	-
Organismes satellitaires ⁽⁵⁾		335	-	335	218
Optimus	20,0	122	-	122	94
Connect Austria	17,5	112	-	112	109
Autres sociétés		916	(419)	497	786
Sociétés non cotées		1 949	(419)	1 530	2 034
Total		9 673	(6 433)	3 240	10 218

(1) 5 % Cumulative Participating Convertible Preferred Stocks.

(2) 5 % Cumulative Convertible Preferred Stocks.

(3) Participation consolidée à compter du 1^{er} janvier 2001.

(4) Transféré du poste "Titres mis en équivalence" puis cession partielle dans le cadre du désengagement de France Télécom de STMicroelectronics (cf. infra).

(5) Eutelsat, Inmarsat et Intelsat.

À la date d'établissement des comptes de France Télécom, les résultats et capitaux propres de l'exercice 2001 publiés pour les principales participations cotées non consolidées sont les suivants :

(en millions d'euros)	2001	
	Capitaux propres ⁽¹⁾	Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾
NTL	nd	nd
Sprint	14 315	(1 417)

nd : non disponible.

(1) Données conformes aux règles comptables locales, converties aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2001.

INVESTISSEMENT DANS NTL

Dans le cadre de son investissement de 1999, France Télécom a acquis des actions ordinaires et des *preferred shares* de NTL, opérateur de services téléphoniques, d'accès Internet et de télévision par câble, pour des montants respectifs de 2,97 et 2,94 milliards d'euros.

Dans le cadre d'une émission par NTL, en mars 2000, de 1,85 million d'actions préférentielles pour un montant de 1,85 milliard de dollars, portant intérêt au taux de 5 % payable en actions préférentielles, France Télécom et des institutions financières ont souscrit ces actions préférentielles pour, respectivement, 750 millions de dollars (777 millions d'euros au cours historique) et 1,1 milliard de dollars. Dans le cadre de cette opération, France Télécom a conclu des accords d'option d'achat et de vente avec ces quatre institutions financières, amendés en janvier 2002 (voir note 28).

Au 31 décembre 2001, France Télécom détenait 18,3 % des droits de vote (18,6 % au 31 décembre 2000).

Le 12 septembre 2001, France Télécom, les institutions financières et NTL, sont convenus que ces titres :

- sont, au choix de France Télécom, échangeables, en tout ou partie, en actions de la société NTL Cablecom Holding GmbH jusqu'à hauteur de 50 % du capital de la société (cette société détenant les activités de télévision par câble en Suisse de NTL) ;
- sont, au choix de France Télécom, en date du 27 mars 2002, 2003 ou 2004 (sous réserve pour NTL d'opter pour un remboursement en numéraire ou d'en repousser la transformation d'un an et ce, au plus tard au 27 mars 2004) transformables, en tout ou partie, en obligations convertibles en actions ordinaires jusqu'en mars 2009 ; le nombre d'actions ordinaires à obtenir par conversion des obligations convertibles étant égal à la valeur liquidative d'une action préférentielle (1 091 dollars) divisée par un cours correspondant à la moyenne pondérée des 25 derniers jours de Bourse précédant la date de conversion, multiplié par 1,25 ;
- sont remboursables en numéraire le 27 mars 2009 pour celles qui n'auraient pas été échangées ou converties.

Afin de réduire son endettement, NTL a initié début 2002 la recherche d'un nouvel actionnaire stratégique et un processus de restructuration financière. Dans ce contexte, France Télécom a décidé de ne pas accroître ses engagements financiers au sein de NTL et de réapprécier la valeur d'utilité de son investissement sur les bases suivantes :

- les actions ordinaires ont été intégralement dépréciées, représentant une dotation complémentaire de 2 075 millions d'euros en 2001 ;
- les obligations convertibles ont été évaluées par référence à leur cours de Bourse au 31 décembre 2001, soit une dépréciation de 161 millions d'euros ;
- les *preferred shares* ont été dépréciées à hauteur de 65 % de leur valeur nominale, soit une dotation de 2 415 millions d'euros. La dépréciation des *preferred shares* a été déterminée par référence aux valeurs de marché des obligations NTL. En retenant l'hypothèse d'une issue favorable du processus de restructuration financière engagé et sur la base du plan d'affaires présenté par la direction de NTL, la Direction de France Télécom considère que la valeur nette de ces *preferred shares* correspond à sa meilleure estimation de la valeur probable de réalisation de son intérêt économique dans NTL ;
- une provision pour risque de 811 millions d'euros a par ailleurs été constituée sur les mêmes bases pour les *preferred shares*

détenues par des institutions financières et qui font l'objet d'accords d'options d'achat et de vente avec France Télécom (voir note 28) ;

- différents frais liés à cette opération ont également fait l'objet d'une prise en charge pour un montant de 448 millions d'euros.

Ces éléments ont été enregistrés en charges non opérationnelles pour un montant total de 5 910 millions d'euros (voir note 25).

La Direction de France Télécom considère ne pas avoir d'exposition à un risque financier excédant la valeur nette comptable de ces investissements et engagements décrits ci-dessus, soit 1 806 millions d'euros.

CESSIONS 2001

Désengagement de STMicroelectronics

En décembre 2001, STMicroelectronics Holding II B.V. (STH II), le holding à travers lequel France Télécom, Areva et Finmeccanica détenaient ensemble une participation de 43,4 % au capital de STMicroelectronics N.V. (STM), a procédé au placement privé de 69 millions d'actions STM, dont 39 millions pour le compte de France Télécom et 30 millions pour celui de Finmeccanica. À l'issue de ce placement et en vertu du nouvel accord conclu avec Areva, France Télécom a ramené de 49 % à 36,2 % sa participation dans FT1CI, le holding détenant indirectement 50 % du capital de STH II. Cette opération s'est traduite par une plus-value avant impôt de 1 068 millions d'euros.

Simultanément au placement d'actions STM par STH II, France Télécom a procédé à l'émission d'obligations échangeables en actions STM pour un montant nominal total de 1,5 milliard d'euros (voir note 13). Ces obligations sont échangeables à compter du 2 janvier 2004 en 30 millions d'actions STM existantes, sous réserve d'ajustement ultérieur du rapport d'échange. Les actions STM sous-jacentes aux obligations émises ont été placées sous séquestre par STH II et seront transférées à France Télécom par l'exercice d'options d'achats consenties par STH II. En vertu de l'accord conclu avec Areva, France Télécom s'est engagée à réduire sa participation dans FT1CI au gré et en proportion du nombre d'actions STM qui seront remises aux porteurs des obligations échangeables.

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu avec Areva et Finmeccanica, France Télécom s'est engagée à conserver le solde de sa participation indirecte dans STM jusqu'à fin juin 2002, date à partir de laquelle elle pourra librement en disposer dans les limites et conditions compatibles avec le pacte d'actionnaires.

Sprint FON

Le 4 juin 2001, France Télécom a vendu, dans le cadre d'une offre publique, sa participation de 9,9 % de l'opérateur de télécommunications américain Sprint FON, pour un montant de 1 616 millions de dollars (1 899 millions d'euros). La plus-value avant impôt, nette des effets de change, dégagée sur cette opération s'élève à 181 millions d'euros.

Sema Group plc

Le 12 février 2001, dans le cadre de l'accord conclu entre Schlumberger et Sema Group plc, France Télécom a apporté à l'offre publique sa participation dans Sema Group plc pour un montant de 931 millions d'euros. La plus-value avant impôt dégagée sur cette opération s'élève à 401 millions d'euros.

KPN Orange

En février 2001, France Télécom a vendu sa participation de 50 % dans KPN Orange (Belgique) à KPN Mobile, pour un montant net, payable en numéraire, de 500 millions d'euros, incluant le remboursement d'une avance de trésorerie pour 102 millions d'euros. KPN Orange étant évaluée à sa juste valeur dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition d'Orange plc, cette opération est sans incidence sur le résultat.

CESSIONS 2000

Telefonos de Mexico (Telmex)

Au cours du mois de juin 2000, France Télécom a cédé sa participation de 7,1 % dans le capital de l'opérateur national mexicain de télécommunications (Telmex), sous forme d'une offre publique internationale sur les marchés mexicain, américain et européen. Le prix de cession, net des commissions et des frais, s'est élevé à 2,7 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros). La plus-value après impôt s'élevait à 2 173 millions d'euros.

Crown Castle International Corporation (CCIC)

Dans le cadre des investissements réalisés dans l'opérateur de télécommunications britannique NTL, les autorités britanniques de la concurrence (*Office of Fair Trading*) ont demandé à France Télécom de se désengager de sa participation dans les sociétés du groupe Crown Castle International Corp Group (CCIC) avant le 31 octobre 2000. Au cours du mois de juin 2000, France Télécom a vendu une première tranche de 24,9 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de vente. Le prix de cession s'est élevé à 693 millions de dollars (730 millions d'euros). La plus-value après impôt s'élevait à 301 millions d'euros.

Conformément aux engagements donnés au mois de mai 2000 par France Télécom aux autorités britanniques de la concurrence, les titres CCIC non cédés dans le cadre de l'offre publique intervenue au mois de juin 2000 ont été vendus à une institution financière. À ce titre, en juillet 2000, France Télécom a cédé 17,7 millions d'actions. Le prix de cession s'est élevé à 505 millions de dollars. La constatation au compte de résultat de l'incidence de cette cession a été différée en raison des engagements contractés par France Télécom (voir note 28).

Deutsche Telekom

Suite à l'accord-cadre conclu en mai 2000 entre France Télécom, Deutsche Telekom et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour dénouer les participations croisées existant entre France Télécom et Deutsche Telekom, France Télécom a vendu la participation de 1,8 % qu'elle détenait dans Deutsche Telekom au KfW en décembre 2000. Le prix de cession représentait 3,1 milliards d'euros. La plus-value après impôt s'élevait à 1 445 millions d'euros.

9. Créances clients nettes de provisions

CESSION DE CRÉANCES COMMERCIALES

En juin 2001, France Télécom a cédé des créances commerciales au titre de contrats de téléphonie fixe avec ses clients grand public et certains clients professionnels en France métropolitaine. Cette cession sans recours s'est faite sous forme d'un programme de cession auprès d'un Fonds Commun de Créances (FCC) couvrant les créances nées et à naître. La gestion et le recouvrement des créances cédées sont assurés par France Télécom pour le compte du FCC. France Télécom a souscrit des parts auprès du FCC, notamment des parts subordonnées en couverture du risque de non-recouvrement des créances cédées. Ces parts sont inscrites en "Autres actifs à long terme nets". En conséquence, la provision pour dépréciation attachée aux créances clients cédées figure désormais en dépréciation des "Autres actifs à long terme nets". Les pertes sur créances irrécouvrables et les mouvements de provisions pour dépréciation des créances cédées sont présentés en résultat opérationnel.

L'effet positif de cette opération sur les flux de trésorerie d'exploitation s'est élevé en 2001 à 914 millions d'euros (hors frais de cession de créance – voir note 25). Elle s'est traduite par la sortie du poste "Créances clients nettes de provisions" des encours cédés qui s'élevaient en net à 1 765 millions d'euros et l'inscription en "Autres actifs à long terme nets" de parts du Fonds Commun de Créances pour un montant net de 851 millions d'euros.

10. Autres créances et charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2001, la variation de ce poste provient principalement de différentes catégories de *preferred shares* et de titres de créance à échéance de mai 2002, respectivement sur NTL (553 millions d'euros) et Morgan Stanley Dean Witter (510 millions d'euros), reçus en paiement de la cession des titres Noos.

En effet, le 18 mai 2001, dans le cadre de l'accord conclu en août 2000 avec Suez Lyonnaise des Eaux, l'actionnaire majoritaire de Noos, France Télécom (i) a porté sa participation dans Noos à 49,9 % en échange de l'apport de son réseau câblé exploité par Noos et de participations minoritaires dans des câblo-opérateurs, (ii) puis a cédé la totalité de cette participation pour un montant équivalent à 1 187 millions d'euros à Morgan Stanley Dean Witter Private Equity et NTL Incorporated (respectivement 22,9 % et 27 %). Les différentes catégories de *preferred shares* et de titres de créance émis par les acquéreurs en représentation du prix de cession sont à échéance du 18 mai 2002, à l'exception d'un solde de 138 millions d'euros à échéance du 18 mai 2007. En garantie, France Télécom bénéficie d'un nantissement portant sur les actions Noos concernées.

Dans le contexte de la restructuration financière de NTL (voir note 8), aucun résultat n'a été dégagé au titre de la cession des actions, et la plus-value enregistrée au 30 juin 2001 (soit 333 millions d'euros) a été portée en produits constatés d'avance au 31 décembre 2001.

11. Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2001, outre l'opération décrite dans la note 10 ci-dessus, ce poste enregistre également pour 634 millions d'euros l'effet de l'étalement sur 20 ans de la facturation des prestations de génie civil dans le cadre de l'apport de réseaux câblés.

12. Endettement financier net

L'endettement financier net de France Télécom se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	2001	2000
Dettes financières nettes			
Emprunts obligataires échangeables ou convertibles	13	10 750	2 653
Autres dettes financières à long terme (y compris la part à moins d'un an)	14	45 389	35 436
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	15	11 365	25 165
Dettes financières brutes		67 504	63 254
Valeurs mobilières de placement		(1 138)	(216)
Disponibilités		(2 943)	(2 040)
Endettement net (*)		63 423	60 998

(*) Après prise en compte de la créance relative à la cession des actifs immobiliers pour un montant de 2 689 millions d'euros (voir note 6), la dette nette de France Télécom s'établit à 60 734 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, la contribution des entreprises nouvellement consolidées par intégration au cours de l'exercice 2001 s'élève à 38 millions d'euros. Par ailleurs, la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina, à compter du 21 décembre 2001, a pour effet de réduire l'endettement net de France Télécom au 31 décembre 2001 d'un montant de 2 milliards d'euros.

Le recours au marché obligataire est la principale source de financement à long terme de France Télécom.

Le coût moyen pondéré de l'endettement net de France Télécom en 2001 ressort à 5,82 % contre 5,74 % pour l'année 2000. Par ailleurs, le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des emprunts bancaires et obligataires s'établit à fin décembre 2001 à 5,29 % contre 5,98 %, à fin 2000.

13. Emprunts obligataires convertibles ou échangeables

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires convertibles ou échangeables non échus au 31 décembre 2001 émis par France Télécom :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt en %	Au 31 décembre	
				2001	2000
EUR	623	2004	4,125 ⁽²⁾	623	623
FRF	13 322	2004	2,000 ⁽³⁾	2 030	2 030
EUR	3 082	2003	2,500 ⁽⁴⁾	3 082	–
EUR	3 492	2005	4,000 ⁽⁵⁾	3 492	–
EUR	1 523	2004	1,000 ⁽⁶⁾	1 523	–
Total emprunts obligataires convertibles ou échangeables				10 750	2 653

(1) En millions de devises.

(2) Obligation d'un nominal de 1 000 euros, échangeable en actions Panafon entre le 8 janvier 2000 et le 29 novembre 2004 à raison d'environ 70 actions pour 1 obligation, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(3) Obligation d'un nominal de 800 euros, convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1^{er} janvier 2004 à raison d'une parité de 10 actions France Télécom pour 1 obligation, soit un prix par action de 80 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(4) Obligation d'un nominal de 12,7 euros, échangeable en actions Orange SA à raison d'1 action Orange SA pour 1 obligation, soit un prix par action de 12,7 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(5) Obligation d'un nominal de 1 000 euros, échangeable en actions France Télécom, à raison de 13,8889 actions France Télécom pour 1 obligation, soit un prix par action de 72 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(6) Obligation d'un nominal de 1 000 euros, échangeable en actions STMicroelectronics à raison de 19,6986 actions STMicroelectronics pour 1 obligation, soit un prix par action de 50,765 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

Les caractéristiques des obligations échangeables émises en 2001 par France Télécom sont les suivantes :

Obligations à option d'échange en actions Orange SA

Concomitamment à la vente d'actions Orange SA en février 2001, France Télécom a émis un emprunt obligataire échangeable d'un montant de 3,1 milliards d'euros.

Les obligations d'un nominal de 12,70 euros portent intérêt au taux de 2,5 % par an, le premier paiement intervenant le 16 février 2002 et le dernier le 16 février 2003.

À tout moment après l'émission de l'emprunt, ces obligations sont remboursables, sur option du porteur, par échange avec des actions existantes d'Orange SA, sur la base d'un rapport d'échange initial d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements liés à la survenance de certains événements et sous réserve, en outre, du droit de France Télécom de choisir un remboursement en espèces en lieu et place de la remise des actions Orange SA.

Obligations à option d'échange en actions France Télécom

Le 29 novembre 2001, France Télécom a émis un emprunt obligataire échangeable en actions France Télécom d'un montant de 3,5 milliards d'euros.

Les obligations d'un nominal de 1 000 euros portent intérêt au taux de 4 % par an.

À tout moment après l'émission de l'emprunt, ces obligations sont remboursables, sur option du porteur, en actions existantes de France Télécom, sur la base de 13,8889 actions France Télécom par obligation (soit d'un prix d'échange par action France Télécom de 72 euros), ce rapport pouvant être sujet à certains ajustements. Par ailleurs, à partir du 15 décembre 2003, sous certaines conditions, et de manière inconditionnelle à partir du 13 décembre 2004, France Télécom a la possibilité de rembourser de manière anticipée son émission à un prix correspondant au nominal plus les intérêts courus.

Sous certaines conditions, France Télécom dispose d'une option permettant de rembourser l'obligation selon les modalités suivantes :

- livraison des actions France Télécom sur la base du rapport d'échange ;
- et règlement de la différence positive entre la valeur de remboursement de l'obligation et 99 % de la valeur de marché des actions échangées.

Obligations à options d'échange en actions STMicroelectronics

Simultanément au placement privé de 69 millions d'actions ordinaires STMicroelectronics en décembre 2001, France Télécom a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1,5 milliard d'euros (voir note 8).

Les obligations d'un nominal de 1 000 euros portent intérêt au taux de 1 % par an. Elles seront échangeables en actions STMicroelectronics à partir du 2 janvier 2004 jusqu'au 17 décembre 2004, sur la base d'un rapport d'échange de 19,6986 actions STMicroelectronics par obligation (soit un prix d'échange par action STMicroelectronics de 50,765 euros), ce rapport pouvant être sujet à certains ajustements. À partir du 21 janvier 2004, et sans condition, France Télécom peut exercer son option de remboursement anticipé.

Sous certaines conditions, France Télécom dispose d'une option permettant de rembourser l'obligation selon les modalités suivantes :

- livraison des actions STMicroelectronics sur la base du rapport d'échange ;
- règlement de la différence positive entre la valeur de remboursement de l'obligation et 99 % de la valeur de marché des actions échangées.

14. Autres dettes financières à long terme

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières à long terme après prise en compte des effets des *swaps* de devises :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2001	2000
Autres dettes financières à long terme		
Emprunts obligataires	38 251	19 128
Opérations de crédit-bail	73	180
Emprunts bancaires ⁽²⁾	6 338	15 773
Autres emprunts non bancaires ⁽¹⁾	727	355
Total des autres dettes financières à long terme	45 389	35 436
Part à moins d'un an	(1 596)	(7 542)
Autres dettes financières à long terme excluant la part à moins d'un an	43 793	27 894

(1) Comprend essentiellement la part à long terme des comptes courants d'associés minoritaires dans les filiales.

(2) Comprend au 31 décembre 2000, 10 milliards d'euros sur la ligne syndiquée du 31 juillet 2000, refinancés à long terme le 14 mars 2001.

L'évolution des emprunts obligataires s'analyse essentiellement comme suit :

- le 14 mars 2001, France Télécom a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire international de 17,6 milliards d'euros équivalent. Cet emprunt, destiné notamment à refinancer la dette existante, est composé de 7 tranches, dont 4 tranches en US dollar pour un montant total de 9 milliards de dollars, 2 tranches en euro pour un montant total de 7 milliards d'euros et une tranche en livre sterling pour un montant de 600 millions de livres sterling. Les échéances sont comprises entre 2 et 30 ans ;
- les émissions non échues effectuées dans le cadre des programmes EMTN s'élèvent à 16 681 millions d'euros au 31 décembre 2001, dont 16 055 millions d'euros classés en dettes financières à long terme.

Les échéances annuelles du total des autres dettes financières à long terme du 31 décembre 2001, hors part à moins d'un an (après prise en compte des effets de *swaps* de devises) sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2001	2000
À deux ans	10 070	1 682
À trois ans	5 405	3 474
À quatre ans	6 223	1 590
À cinq ans	3 940	3 485
À six ans et au-delà	18 155	17 663
Total autres dettes financières à long terme à plus d'un an	43 793	27 894

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires (hors emprunts convertibles et échangeables) par émetteur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2001	2000
Emprunts obligataires ⁽¹⁾		
France Télécom SA	36 985	17 083
Orange plc	1 164	1 135
Nortel/Telecom Argentina ⁽²⁾	–	824
Autres émetteurs	102	86
Total	38 251	19 128

(1) Hors emprunts convertibles et échangeables.

(2) Consolidée par mise en équivalence à compter du 21 décembre 2001.

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 2001 émis par France Télécom SA, avant prise en compte de l'impact des *swaps* de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt %	Au 31 décembre	
				2001	2000
CHF	200	2002	3,250	135	131
FRF ⁽²⁾	2 000	2002	9,000	305	305
FRF	2 500	2003	7,875	381	381
USD	1 000	2 003	US Libor 3 mois + 1,25 ⁽³⁾	1 135	–
EUR	2 250	2003	Euribor 3 mois + 1 ⁽³⁾	2 250	–
CHF	200	2003	3,250	135	131
JPY	275 000	2003	JP Libor 3 mois + 0,55 ⁽³⁾	2 384	–
EUR	1 400	2003	Euribor 3 mois + 0,375	1 400	1 400
FRF ⁽²⁾	1 500	2004	5,750	229	229
EUR	3 500	2004	5,750 ⁽³⁾	3 500	–
JPY	50 000	2004	1,000 ⁽³⁾	434	–
EUR	1 000	2005	6,125	1 000	1 000
EUR	2 750	2005	5,000 ⁽³⁾	2 750	–
GBP	500	2005	7,000	822	801
FRF ⁽²⁾	2 000	2005	4,800	305	305
FRF	1 000	2005	1,000 ⁽⁴⁾	152	152
CHF	1 000	2006	4,500 ⁽³⁾	674	–
USD	2 000	2006	7,200 ⁽³⁾	2 269	–
FRF	4 500	2006	6,250	686	686
FRF	300	2006	3,030 jusqu'au 7 août 2001 puis indexé sur le TEC10 ⁽⁴⁾	46	46
FRF ⁽²⁾	6 000	2007	5,750	915	915
EUR	3 500	2008	6,750 ⁽³⁾	3 500	–
FRF ⁽²⁾	3 000	2008	5,400	457	457
FRF	900	2008	4,600 jusqu'au 13 mars 2002 puis TEC10 ⁽³⁾ – 0,675	137	137
FRF	200	2008	10,165 moins PIBOR 3 mois	30	30
USD	500	2008	6,000	567	537
FRF ⁽²⁾	1 500	2009	TEC10 ⁽⁵⁾	229	229
FRF ⁽²⁾	3 000	2010	5,700	457	457
EUR	1 400	2010	6,625	1 400	1 400
USD	3 500	2011	7,750 ⁽³⁾	3 971	–
GBP	600	2011	7,500 ⁽³⁾	986	–
GBP	450	2020	7,250	740	721
USD	2 500	2031	8,500 ⁽³⁾	2 837	–
Emprunts échus en 2001					6 692
Swaps de devises				(233)	(59)
Total autres emprunts obligataires				36 985	17 083

(1) En millions de devises.

(2) Ces emprunts, initialement libellés en francs français, ont été convertis en euros.

(3) Emprunts comportant des clauses de révisions des coupons en cas d'évolution de la notation des agences de rating.

(4) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un swap de même montant, qui indexe cette dette sur une référence PIBOR.

(5) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligataire.

Les emprunts obligataires de France Télécom SA au 31 décembre 2001 sont remboursables *in fine* et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. En outre, les emprunts à long terme non échus de France Télécom SA au 31 décembre 2001 ne comportent aucune garantie. Certains

emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

Au 31 décembre 2001, les dettes financières incluent également la dette obligataire d'Orange plc :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Au 31 décembre	
				2001	2000
USD	197	2006	8,75	224	213
GBP	197	2008	8,63	324	316
USD	18	2008	8,00	21	19
EUR	94	2008	7,63	94	94
GBP	150	2009	8,88	247	240
USD	263	2009	9,00	298	282
<i>Swaps de devises</i>				(44)	(29)
Total				1 164	1 135

15. Autres dettes financières à court terme

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières à court terme de France Télécom après prise en compte des effets des *swaps* de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2001	2000
Autres dettes financières à court terme		
Billets de trésorerie et <i>commercial paper</i> ⁽¹⁾	2 369	10 129
Emprunts bancaires	7 619	13 603
Banques créditrices	995	794
Autres emprunts	382	639
Total	11 365	25 165

(1) Le solde au 31 décembre 2001 ne comprend que des billets de trésorerie.

Les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme dont bénéficie France Télécom sont le plus souvent indexés sur les taux des marchés monétaires français et étrangers (essentiellement américain).

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les titres de créances négociables et les emprunts bancaires, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux d'intérêt, ressort à 4,38 % à la date du 31 décembre 2001 contre 5,68 % au 31 décembre 2000.

Au 31 décembre 2001, France Télécom disposait des facilités de crédit suivantes, sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

	Au 31 décembre 2001			
	Devise d'origine	Montants en devises (en millions)	Équivalents en euros (en millions)	Montants utilisés (en millions d'euros)
Lignes de crédit bilatérales				
Long terme ⁽¹⁾	USD	245	289	221
Long terme ⁽¹⁾	EUR	7	7	6
Long terme	CHF	39	26	26
Court terme ⁽²⁾	EUR	1 055	1 055	–
Découverts bancaires	EUR	150	150	–
Lignes de crédit syndiquées				
Long terme ^{(2) (3)}	MD ⁽³⁾	15 000	15 000	5 200
Long terme ⁽²⁾	MD ⁽²⁾	1 400	1 589	1 550
Long terme ⁽¹⁾	GBP	1 599	2 628	2 545
Long terme ⁽¹⁾	BEF	18 000	446	367
Long terme ⁽¹⁾	DEM	218	111	93

(1) Au 31 décembre 2001, les montants utilisés sur ces lignes de crédit étaient classés en dettes bancaires à long terme.

(2) L'échéance moyenne pondérée de ces lignes de crédit est de 1,31 an pour France Télécom SA.

(3) La ligne de crédit syndiquée de 30 milliards d'euros négociée dans le cadre de l'achat d'Orange plc a été ramenée à 15 milliards d'euros.

(4) Facilités en multidevises, libellées en équivalents euro.

(5) Facilités en multidevises, libellées en équivalents USD.

Le 14 février 2002, France Télécom a négocié une ligne de crédit syndiquée multidevises de 15 milliards d'euros en remplacement de la ligne de crédit négociée dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc. Cette ligne de crédit comprend deux tranches :

- une tranche A de 5 milliards d'euros de maturité un an avec *term-out* d'un an, soit au total deux ans après la date du closing ;
- une tranche B de 10 milliards d'euros de durée totale trois ans.

Lors de l'obtention de cette ligne de crédit syndiquée, France Télécom s'est engagée à respecter certains ratios financiers prenant en compte l'Ebitda, les frais financiers et la dette nette.

16. Exposition aux risques de marché

16. 1. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés :

Gestion du risque de taux de la dette à long terme

France Télécom gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échange de taux d'intérêt (*swaps, future, caps et floors*) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

Le tableau suivant présente une analyse des dettes financières à long terme par taux d'intérêt de l'ensemble des emprunts obligataires convertibles ou échangeables, des autres dettes financières à long terme, y compris la part à moins d'un an, et prend en compte les effets des *swaps* de taux et de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2001	2000
Emprunts obligataires et bancaires ⁽¹⁾		
Inférieurs à 5 %	15 377	3 490
Entre 5 % et 7 %	18 717	5 681
Entre 7 % et 9 %	6 708	5 748
Supérieur à 9 %	322	394
Total taux fixes (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 5,51 % au 31/12/2001 ; 6,33 % au 31/12/2000)	41 124	15 313
Total taux variables (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 4,70 % au 31/12/2001 ; 5,75 % au 31/12/2000)	14 942	22 596
Total des emprunts bancaires et obligataires (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 5,29 % au 31/12/2001 ; 5,98 % au 31/12/2000)	56 066	37 909
Contrats de crédit-bail immobilisables	73	180
Total dettes financières à long terme	56 139	38 089

(1) Dettes financières à long terme y compris emprunts obligataires convertibles et échangeables.

Les contrats de *swaps* de taux en cours au 31 décembre 2001 pris en compte dans le tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	
Swaps affectés en couverture de la dette long terme	Nominal
Swaps payeurs de taux fixe et receveur de taux variable	12 028
Swaps payeurs de taux variable et receveur de taux fixe	7 106
Swaps payeurs de taux variable et receveur de taux variable	1 114
Swaps des émissions structurées contre paiement de taux variable	391

En outre, France Télécom couvre une partie de ses émissions d'emprunts futurs par des *swaps* de taux. Au 31 décembre 2001, France Télécom disposait pour 300 millions d'euros de *swaps* décalés emprunteurs taux fixe, couvrant une émission future à taux variable et 2 250 millions d'euros de *swaps* emprunteurs taux fixe couvrant des émissions futures à taux fixe

Au 31 décembre 2001, France Télécom disposait en notionnel de 594 millions d'euros de *swaps* non qualifiés comptablement de couvertures. Ces *swaps* ont été comptabilisés selon la méthode décrite en note 2.

Gestion du risque de taux de la dette à court terme

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme.

En outre, France Télécom réexamine périodiquement les prévisions de sa dette à court terme, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (*FRA, swaps court terme, contrats Euribor, Collar de taux*) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2001, France Télécom disposait des instruments dérivés suivants pour couvrir les taux d'intérêt de sa dette à court terme :

(en millions d'euros)

	Montant notionnel
Swaps court terme affectés aux billets de trésorerie émis	1 170
Vente de contrats Euribor 3 mois (échéances mars, juin, septembre 2002) ⁽¹⁾	22 822
Vente d'option sur contrat Euribor 3 mois (échéances mars, juin, septembre) ⁽¹⁾	5 500
Vente de contrats Eurodollars 3 mois (échéances mars et juin) ⁽¹⁾	1 702
Collar de taux (achat de <i>cap</i> /vente de <i>floor</i>) ⁽¹⁾	1 500

(1) Les collars de taux et les ventes de contrats future couvrant les taux d'intérêt futurs de la dette court terme n'ont pas été qualifiés comptablement d'instrument de couverture. Le mode de comptabilisation de ces instruments est décrit en note 2.

Gestion du risque devises

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition de France Télécom au risque de change sur ses opérations commerciales est peu importante.

France Télécom couvre principalement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises étrangères et le risque encouru sur certains actifs libellés en devises notamment sur certains titres de participation non stratégiques.

Dans le but de tirer parti des opportunités de réduction du coût des emprunts, les dettes peuvent, dans certains cas, être initialement contractées en devises. Généralement, ces emprunts sont immédiatement convertis en euros, en utilisant des contrats

de *swaps* de devises et ce, afin de réduire les risques d'exposition de France Télécom aux fluctuations des cours de change.

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la dette long terme par devises après prise en compte de l'effet des *swaps* de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2001	2000
Euro	43 632	26 755
Livre sterling	5 335	5 378
Dollar américain	5 859	5 463
Autres devises	1 313	493
Total dettes financières long terme	56 139	38 089

La position emprunteuse en devises détaillée ci-contre s'explique principalement par :

- l'endettement propre des filiales dans la devise dans laquelle elles opèrent ;
- des emprunts en devises contractés par France Télécom SA servant à financer une filiale opérant dans cette même devise ou couvrant des actifs en devises.

Au 31 décembre 2001, France Télécom couvrait des actifs en devises par une position emprunteuse de devises ainsi que par des options de change pour un montant équivalent en euros de 2 590 millions.

Au 31 décembre 2001, France Télécom était exposé au risque de change par une position emprunteuse en devises non couverte, d'un montant équivalent en euros de 3 159 millions.

Le tableau ci-dessous donne, pour les instruments hors bilan de change (*swap* de devises, change à terme et options) détenus par le groupe France Télécom, les montants de devises à livrer et à recevoir :

(Montants en millions de devises)⁽¹⁾

	EUR	USD	JPY	GBP	Autres devises ⁽²⁾
Branches prêteuses des <i>swaps</i> de devises	685	6 002	447 300	600	293
Branches emprunteuses des <i>swaps</i> de devises	(11 285)	(14)	0	(361)	(577)
Devises à recevoir sur contrats de change à terme	604	781	0	1 084	664
Devises à verser sur contrats de change à terme	(3 055)	(248)	0	(194)	(243)
Options de change	1 485	(1 500)	0	0	0

(1) Les montants positifs signifient les devises à recevoir, les montants négatifs signifient les devises à livrer.

(2) En contrevaaleur euro.

16. 2. GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociable, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. Les opérations à plus d'un an ne peuvent, en principe, n'avoir que des contreparties notées AA-/Aa3 au minimum ou mieux, par au moins deux agences.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et, par consé-

quent, ne représentent pas le risque encouru par France Télécom lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2001	2000
Caps de taux d'intérêt	1 541	968
Collars de taux d'intérêt (<i>caps et floors</i>)	1 500	562
Swaps de taux d'intérêt	24 953	20 712
Swaps de devises	12 567	5 471
Contrats de change à terme	4 143	5 416
Options de change	1 702	2 149
Futures	24 524	8 550
Options sur futures	5 500	-

17. Juste valeur des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation non consolidés, librement cessibles, de sociétés cotées et celle des titres de placement sont basées sur leur valeur boursière au 28 décembre 2001. Pour les autres titres, France Télécom considère que leur valeur de marché appréciée au mieux des éléments disponibles n'est pas inférieure à leur valeur au bilan.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers à l'actif				
Valeurs mobilières de placement	1 138	1 138	216	216
Titres de participation non consolidés et créances rattachées	3 231	6 467	10 218	11 357

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée en utilisant les taux accordés à France Télécom au 28 décembre 2001

pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires ;

- la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers au passif				
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme ^{(1) (2)}	11 365	11 368	25 165	25 165
Dettes financières à long terme ^{(1) (2)}	56 139	57 598	38 089	38 596

(1) Après prises en compte des effets de change des swaps de devises.

(2) Les valeurs comptables et les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus.

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt au 28 décembre 2001 sur la période restant à courir selon les contrats.

La juste valeur des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2001		2000	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers hors-bilan ⁽¹⁾				
Caps de taux d'intérêt	5	(3)	7	6
Collars de taux d'intérêt (caps et floors)	-	9	-	(2)
Swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	(311)	(259)	6	(111)
Swaps de devises	235	338	(146)	(157)
Contrats de change à terme	42	43	(237)	(237)
Options de change	(72)	(217)	-	(170)
Options sur futures	(7)	(7)	-	-
Futures	(21)	(21)	-	(5)
Total	(129)	(117)	(370)	(676)

(1) La valeur de marché des swaps comprend les intérêts courus.

(2) La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de change, déjà enregistrés dans les comptes de France Télécom. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente différés sur les instruments financiers hors bilan.

18. Provisions pour retraites, congés de fin carrière et autres dettes à long terme

Les retraites et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2001			2000
	Part à plus d'un an	Part à moins d'un an	Total	Total
Congés de fin de carrière	3 479	616	4 095	4 149
Autres avantages sociaux aux retraités	143	6	149	140
Indemnités de départ à la retraite	151	24	175	133
Impôts différés à long terme ⁽²⁾	330	–	330	830
Provision CVG Equant	2 077	–	2 077	–
Provision engagement hors bilan/ <i>preferred</i> NTL	811	–	811	–
Autres dettes à long terme	1 672	83	1 755	509
Total	8 663	729	9 392	5 761

(1) La part à moins d'un an est présentée au bilan à la rubrique "Charges à payer et autres provisions à court terme".

(2) voir note 26.

Congés de fin de carrière pour les fonctionnaires

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 2 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2001	2000
Données relatives au plan		
Valeur actuarielle de l'engagement en début d'exercice	4 823	4 935
Écart actuariel	51	55
Actualisation de l'engagement	229	237
Versements effectués	(492)	(404)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin d'exercice	4 611	4 823
Écart actuariel non encore amorti	(516)	(674)
Dette pour congés de fin de carrière comptabilisée	4 095	4 149
Hypothèses		
• Taux de succès du plan	94 %	94 %
• Taux d'actualisation	5 %	5 %
Analyse de la charge de l'exercice		
Charge d'actualisation	229	237
Amortissement de l'écart actuariel	210	220
Charge de l'exercice	439	457
Incidence d'une variation du taux de succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre		
• Augmentation de 5 %	270	296
• Diminution de 5 %	(222)	(246)

Les hypothèses actuarielles ont été revues sur la base des tendances observées à la fin de l'année 2001. Le taux d'actualisation pour les années 2002 et suivantes reste inchangé à 5 %, le taux de succès du plan demeurant inchangé par rapport à 1999 et 2000.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe "Plan de congés de fin de carrière en France" de la note 2. À ce titre, une charge nette inscrite en "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" de 210 millions d'euros a été constatée sur l'exercice 2001 (voir note 24).

Depuis l'ouverture du plan au 1^{er} septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 1 743 millions d'euros (dont 492 millions d'euros en 2001), couverts par des reprises de provision de même montant, en cumul, au 31 décembre 2001.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 149 millions d'euros au 31 décembre 2001 (140 millions d'euros au 31 décembre 2000) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

Provision au titre des CVG Equant

Comme décrit à la note 3, le montant de 2 077 millions d'euros couvre le risque maximum de paiement du CVG.

Provision au titre des engagements hors bilan sur preferred shares NTL

Le montant de 811 millions d'euros couvre le risque de perte estimé sur les options d'achat et de vente conclues avec des institutions financières, tel que décrit à la note 8.

Autres dettes à long terme

En 2001, ce poste comprend :

- les dettes sur immobilisations pour un montant de 209 millions d'euros ;
- des produits constatés d'avance concernant Orange plc pour un montant de 160 millions d'euros. Ces produits constatés d'avance concernent les produits nets consécutifs à une opération de désendettement de fait ("*In substance defeasance*") relatif à des dettes de crédit-bail (voir note 28). Ces produits nets

sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de crédit-bail ;

- une dette d'exploitation pour un montant de 690 millions d'euros, correspondant à une opération de cession de créances futures de France Télécom sur l'État portant sur des créances relatives aux exercices 2002 à 2008, conclue avec un établissement de crédit. Les engagements pris par France Télécom sont décrits en note 28 sur les engagements hors bilan.

- un crédit vendeur octroyé à Orange SA par les équipementiers pour la construction des réseaux UMTS sous forme des lignes suivantes :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Échéance	Au 31 décembre	
		2001	
		Équivalents en euros	Montants utilisés
MD ⁽¹⁾	2003	270	234
EUR	2004	470	-
GBP	2004	10	-
Total		750	234

(1) Multidevise libellée en équivalent euro.

19. Autres dettes à court terme

Au 31 décembre 2000, ce poste comprenait :

- la dette d'acquisition en 2000 d'une partie de la participation de Deutsche Telekom dans Wind, réglée en juillet 2001 (2,4 milliards d'euros) ;
- la dette d'acquisition de la participation de E.On dans Orange Communications SA (1,0 milliard d'euros), réglée au premier semestre 2001 en actions Orange SA. Ces actions ont fait l'objet, lors de leur remise en 2001, d'options d'achat et de vente (voir note 28) ;
- le titre de créance émis en faveur de Vodafone après le rachat en août 2000 d'actions France Télécom émises dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc (2,2 milliards d'euros), réglé en mars 2001.

Le dénouement de ces opérations en 2001 explique la variation du poste constatée entre 2000 et 2001.

20. Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Solde en début d'exercice	2 036	1 369	779
• Résultat de l'exercice	(714)	(52)	(198)
• Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires	74	299	134
• Variations de périmètre	6 802	386	646
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	(128)	(213)	(71)
• Écarts de conversion	31	113	79
• Autres	-	134	-
Solde en fin d'exercice	8 101	2 036	1 369

En 2001, les variations de périmètre proviennent principalement de la mise en Bourse d'environ 13 % du capital d'Orange, des opérations Equant/Global One, des effets de dilution dans Wanadoo lors des acquisitions de Freeserve et Indice Multimedia (voir note 3) et de la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina.

Au 31 décembre 2001, les intérêts minoritaires concernent Orange SA et ses filiales pour 4 204 millions d'euros, l'ensemble Equant/Global One pour 1 532 millions d'euros et Wanadoo pour 1 507 millions d'euros.

21. Capitaux propres

Au 31 décembre 2001, le capital social de France Télécom s'élève à 4 615 327 772 euros, divisé en 1 153 831 943 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 103 126 514 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 1 176 996 343 actions.

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom prévoit notamment que l'État français reste majoritaire dans le capital. L'État détient 55,5 % du capital de France Télécom au 31 décembre 2001.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice 1999, France Télécom a augmenté par deux fois son capital social dans les conditions suivantes :

- la conversion du capital en euros, soit un nominal de 4 euros par action, s'est traduite par une incorporation de réserves à hauteur de 193 millions d'euros ;
- 1 340 actions ordinaires ont été émises dans le cadre de l'exercice du droit à conversion des obligations convertibles ouvert depuis le 7 décembre 1999, pour un montant de 107 200 euros, prime d'émission comprise.

En 2000, France Télécom a procédé à :

- une augmentation de capital par l'émission de 129 201 742 actions nouvelles au nominal de 4 euros chacune, pour un montant de 516,8 millions d'euros, dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc le 22 août 2000. La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 136,2 euros, soit un montant total de 17 597,3 millions d'euros ;
- l'émission de 14 300 actions dans le cadre de l'exercice du droit à conversion des obligations convertibles ouvert depuis le 7 décembre 1999, pour un montant de 1,1 million d'euros, prime d'émission incluse.

En 2001, France Télécom n'enregistre aucune opération sur son capital social.

VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

France Télécom a émis des emprunts échangeables en actions France Télécom en 1998 et 2001 (voir note 13) pour un montant total de 5,5 milliards d'euros. Le nombre maximal d'actions en cas de conversion ou d'échange à créer est respectivement de 25,4 millions et 48,5 millions.

Le Conseil d'Administration de France Télécom dispose, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2000, pour une durée de 26 mois à compter de cette date, de la faculté de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom. Le montant nominal cumulé des augmentations de capital immédiates ou à terme, ainsi que le montant nominal des titres de créances ne peuvent chacun excéder un montant de 900 millions d'euros. Aucune émission n'a été effectuée en 2001 dans le cadre de ces autorisations.

OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

En vertu de la délégation qui lui a été consentie pour une durée de 18 mois par l'assemblée générale mixte du 31 mai 2001, le Conseil d'administration de France Télécom a l'autorisation d'acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2001, France Télécom détenait 48,5 millions d'actions propres, pour un montant brut de 5 002 millions d'euros, représentant 4,2 % du capital. Au 31 décembre 2000, France Télécom détenait 15,4 millions d'actions propres (représentant 1,3 % du capital).

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'actions ont porté sur un total de 64,6 millions d'actions, à un prix moyen de 103,37 euros, et résultent principalement de deux rachats, portant sur 64,1 millions d'actions, effectués en mars 2001 pour un montant de 6,65 milliards d'euros, dans le cadre de l'accord conclu le 28 février 2001 avec Vodafone (voir note 3).

Au cours de l'exercice 2001, les cessions d'actions ont porté sur 31,5 millions d'actions à un prix moyen de 56,71 euros, dont la remise de 30,9 millions d'actions à la Fondation SITA pour l'acquisition d'Equant (voir note 3). Les résultats de cession ont été portés en diminution des réserves consolidées pour un montant de 1 271 millions d'euros, net d'un effet d'impôt (778 millions d'euros).

Le rachat, le 25 mars 2002, du solde des actions à Vodafone (voir note 28) se traduira par une diminution des capitaux propres de 4,9 milliards d'euros. Par ailleurs, l'exercice par France Télécom ou Deutsche Telekom des options échangées entre elles (voir note 28) aurait, sur la base du cours de Bourse de l'action France Télécom au 28 décembre 2001, pour effet de réduire les capitaux propres d'un montant de 920 millions d'euros.

22. Informations par segment d'activité

Suite au regroupement, en 2001, de ses activités de services globaux aux entreprises sous Equant, et au regroupement, en 2000, de ses activités mobiles sous Orange SA, et de celui de ses activités Internet Grand Public sous Wanadoo, France Télécom a redéfini ses segments d'activité comme suit :

- le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, qui ont été apportées à Orange SA en 2000, y compris Orange plc à compter de sa date d'acquisition par France Télécom (soit une période de 4 mois en 2000) ;
- le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, les services aux professionnels (ASP), activités regroupées sous Wanadoo SA en 2000 ;
- le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe les activités réalisées en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble ;
- le segment "Services fixes, voix et données hors de France" comprend les mêmes activités réalisées hors de France (notamment Equant).

Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses choix stratégiques.

France Télécom évalue la performance de ses segments et y alloue les ressources sur la base de l'Ebitda, qui est défini comme le résultat opérationnel avant "éléments spécifiques et non récurrents, nets" et "dotations aux amortissements des immobilisations".

La rubrique "Éliminations et divers" comprend l'élimination des opérations inter-segments et d'autres éléments non significatifs nécessaires à la réconciliation avec les comptes consolidés de France Télécom.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les trois derniers exercices :

(en millions d'euros,
sauf les effectifs)

	Orange	Wanadoo	Services fixes, voix et données en France	Services fixes, voix et données hors de France	Éliminations et divers	Total France Télécom
Au 31 décembre 2001						
Chiffre d'affaires	15 087	1 563	23 231 ⁽¹⁾	7 382	(4 237)	43 026
Ebitda	3 288	(64)	7 902	1 165	29	12 320
Amortissements	(1 848)	(89)	(3 445)	(1 415)	(113)	(6 910)
Résultat opérationnel courant	1 440	(153)	4 457	(250)	(84)	5 410
Investissements corporels et incorporels :						
• Licences UMTS	873	-	-	-	-	873
• Hors licences UMTS	3 356	111	2 718	1 906	-	8 091
Effectif moyen ⁽²⁾	29 970	6 588	133 752	35 874	-	206 184
Au 31 décembre 2000						
Chiffre d'affaires	9 025	1 111	20 793 ⁽¹⁾	5 936	(3 191)	33 674
Ebitda	1 668	(67)	8 142	1 044	20	10 807
Amortissements	(1 035)	(62)	(3 516)	(1 073)	(40)	(5 726)
Résultat opérationnel courant	633	(129)	4 626	(29)	(20)	5 081
Investissements corporels et incorporels :						
• Licences UMTS	7 068	-	-	-	-	7 068
• Hors licences UMTS	2 449	96	2 363	2 339	(2)	7 245
Effectif moyen ⁽²⁾	17 163	4 662	138 854	28 187	-	188 866
Au 31 décembre 1999						
Chiffre d'affaires	4 942	810	20 704	2 713	(1 936)	27 233
Ebitda	763	68	8 427	355	-	9 613
Amortissements	(718)	(29)	(3 711)	(444)	17	(4 885)
Résultat opérationnel courant	45	39	4 716	(89)	17	4 728
Investissements corporels et incorporels	1 408	44	2 550	1 018	(19)	5 001
Effectif moyen ⁽²⁾	9 061	3 363	144 959	16 768	111	174 262

(1) À compter du 1^{er} janvier 2001, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe de France Télécom enregistre les produits des communications fixe-vers-mobile facturées aux abonnés du réseau fixe.

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein.

Le chiffre d'affaires, l'Ebitda et le résultat opérationnel courant du segment "Orange" de l'exercice 2000 intègre Orange plc et ses filiales pour quatre mois. Sur la base d'un périmètre comparable (pro forma) à celui de 2001, les agrégats de chiffre d'affaires, d'Ebitda, et de résultat opérationnel courant du segment "Orange" auraient été respectivement de 12 059 millions d'euros, 1 765 millions d'euros et 383 millions d'euros pour l'exercice 2000.

En 2001, le segment "Services fixes, voix et données hors de France" intègre Equant à compter du second semestre. Sur la base d'un périmètre comparable (pro forma) à celui de 2001, les agrégats de chiffre d'affaires, d'Ebitda et de résultat opérationnel courant du segment "Services fixes, voix et données hors de France" pour l'exercice 2000 auraient été respectivement de 6 988 millions d'euros, 1 235 millions d'euros et (12) millions d'euros.

ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	43 026	33 674	27 233
• France	27 626	24 986	23 753
• Autres	15 400	8 688	3 480
Immobilisations ⁽¹⁾	49 917	50 912	29 889
• France ⁽²⁾	20 431	22 171	22 882
• Autres	29 486	28 741	7 007

(1) Corporelles et incorporelles, hors écarts d'acquisition.

(2) Comprend l'ensemble des infrastructures de réseau mutualisées, dont notamment le backbone européen.

23. Charges de personnel

(en millions d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Effectif moyen ⁽¹⁾ (équivalent temps plein)	206 184	188 866	174 262
Charges de personnel ⁽²⁾			
• Traitements et salaires	6 889	5 993	5 177
• Charges sociales	2 593	2 406	2 212
Total	9 482	8 399	7 389

(1) Dont environ 51,6 % de fonctionnaires au 31 décembre 2001.

(2) Hors congés de fin de carrière et participation des salariés.

24. Éléments spécifiques et non récurrents, nets

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Plan de congés de fin de carrière en France ⁽¹⁾	(210)	(225)	(238)

(1) Voir note 18.

25. Autres produits (charges) non opérationnels, nets

En 2001, les autres produits (charges) non opérationnels comprennent :

- des charges non opérationnelles d'un montant total de 9 380 millions d'euros (7 882 millions d'euros nets de l'effet d'impôt), dont (i) 5 910 millions d'euros (4 581 millions d'euros nets de l'effet d'impôt) relatifs aux provisions sur actions ordinaires et *preferred shares* NTL telles que décrites dans la note 8, (ii) 2 077 millions d'euros (2 077 millions d'euros nets de l'effet d'impôt) au titre de la provision pour risque et charge sur les CVG Equant (voir notes 3 et 17) et (iii) 1 393 millions d'euros (1 224 millions d'euros nets de l'effet d'impôt) au titre de MobilCom (voir note 7).

• ainsi que d'autres charges et produits non opérationnels dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Plus ou moins-value de cession ⁽¹⁾	2 576	5 544	603
Dividendes reçus	262	255	180
Résultat de dilution ⁽²⁾	1 993	2 096	-
Autres dotations et reprises de provisions ⁽³⁾	(694)	(3 931)	-
Frais de cession de créances ⁽⁴⁾	(503)	-	-
Autres	(158)	(7)	(16)
Total	3 476	3 957	767

(1) Inclut en 2001 le résultat des opérations de cession des participations Sema Group plc (401 millions d'euros), Sprint FON (181 millions d'euros) et FT1CI/STMicroelectronics (1 068 millions d'euros), ainsi qu'un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant.

Inclut également la plus-value de cession de 705 millions d'euros sur les immeubles de bureaux et immeubles techniques mixtes cédés à un consortium d'investisseurs en 2001 (voir note 6).

Par ailleurs, en raison de la provision comptabilisée au 31 décembre 2000, l'opération d'ouverture du capital d'Orange SA n'a pas d'incidence significative sur le résultat non opérationnel.

(2) Inclut en 2001 un profit de 1 086 millions d'euros dans le cadre des opérations Indice Multimedia et Freeserve, ainsi qu'un profit de 934 millions d'euros suite à l'apport d'Infostrada à Wind (voir note 3).

(3) En 2001, les autres mouvements sur provisions correspondent principalement à :
 • une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Equant/Global One ;
 • une dotation de 134 millions d'euros relative à TE.S.A.M ;
 • des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques dont 141 millions d'euros sur Intelig.

(4) Dont 419 millions d'euros relatifs à la cession des créances de carry-back (voir note 26) et 79 millions d'euros relatifs à la cession de créances commerciales auprès d'un Fonds Commun de Créances.

26. Impôt sur les sociétés

France Télécom SA a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Suite à l'introduction en Bourse d'Orange, Orange SA et ses filiales françaises sont sorties en 2001 du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom SA pour constituer leur propre périmètre à compter de 2002.

Suite à l'introduction en Bourse de Wanadoo, en juillet 2000, Wanadoo SA et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition, intérêts minoritaires, impôt et quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Sociétés en France	(2 938)	7 423	4 885
Sociétés à l'étranger	(2 310)	(1 135)	(641)
Total	(5 248)	6 288	4 244

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif prévisionnel de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2001. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 36,43 % pour 2001 et 35,43 % pour 2002.

En 2001, France Télécom SA et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en Bourse d'Orange SA et de la cession d'actions France Télécom à SITA, dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer une créance de *carry back* de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances suivantes détenues sur le Trésor public :

- une créance de 235 millions d'euros résultant de l'option de report en arrière de ses déficits fiscaux au titre de 2000 ;
- une créance pour un montant estimé à 1 471 millions d'euros résultant de l'option de report en arrière de ses déficits fiscaux au titre de l'exercice 2001. En contrepartie, France Télécom a souscrit des titres obligataires pour un montant de 1 111 millions d'euros.

Les déficits reportables en avant qui ne peuvent être cédés ont donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs à concurrence de 1 453 millions d'euros au compte de résultat, et à concurrence de 778 millions d'euros enregistrés directement dans les capitaux propres pour la part correspondant à l'effet impôt du résultat de cession d'actions France Télécom (voir note 21).

France Télécom estime que, sur la base des budgets et plans stratégiques de France Télécom SA et des sociétés de son périmètre d'intégration fiscale, (i) le périmètre d'intégration fiscale formé par France Télécom SA ne devrait pas payer d'impôt courant avant 2009, (ii) l'impôt différé actif constaté au titre des reports déficitaires de France Télécom SA pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des exercices à venir dans son activité d'opérateur fixe en France, historiquement profitable. Par ailleurs, du fait de ces résultats et du dispositif fiscal des amortissements réputés différés, la part des reports déficitaires non indéfiniment reportables devrait être entièrement utilisée dans la limite légale de cinq ans, le solde acquérant le caractère de déficit indéfiniment reportable. Sur cette base, le solde d'impôts différés actifs est estimé à 3,6 milliards d'euros à fin 2006.

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

Produit (charge) (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2001	2000
<i>Carry-back</i> France Télécom SA	1 630	76
Autres	(788)	(1 666)
Impôts courants	842	(1 590)
Report déficitaire France Télécom SA	1 453	-
Charge d'actualisation sur entités du groupe fiscal France Télécom SA	(750)	-
Autres	1 387	277
Impôts différés	2 090	277
Total impôts	2 932	(1 313)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

Produit (charge) (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2001	2000
Taux légal d'imposition	36,43 %	37,76 %
Impôt théorique	1 912	(2 374)
• Différences permanentes	2 846	1 433
• Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	(1 826)	(1 154)
• Incidence des impositions à taux réduit	-	782
Impôt effectif	2 932	(1 313)

Les différences permanentes de l'exercice 2001 enregistrent principalement (i) l'incidence de l'écart entre les valeurs comptables et fiscales des actions Orange SA mises en Bourse, (ii) les profits de dilution relatifs à Wanadoo et Wind, ainsi que (iii) l'incidence du résultat d'apport de Global One à Equant.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires avant compensation par entité fiscale se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2001	2000
Congés de fin de carrière	1 451	1 469
Dépréciations d'éléments d'actifs	437	453
Provisions non déductibles	1 768	1 232
Participation des salariés	45	51
Report déficitaire France Télécom SA	2 999	-
Autres reports déficitaires	3 320	2 181
Autres impôts différés actifs	782	720
Amortissements dérogatoires	(341)	(248)
Autres impôts différés passifs	(922)	(1 094)
Provision pour actualisation	(750)	-
Provision pour dépréciation	(3 022)	(1 965)
Impôts différés nets du Groupe	5 767	2 799

Cette position nette du Groupe est présentée comme suit au bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2001	2000
Impôts différés actifs nets long terme	5 369	2 532
Impôts différés actifs nets court terme	1 102	1 609
Impôts différés passifs nets long terme	(330)	(830)
Impôts différés passifs nets court terme	(374)	(512)
Total	5 767	2 799

Une provision pour actualisation de l'impôt différé actif du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom SA a été constatée à hauteur de 750 millions d'euros en fonction de l'échéancier de renversement prévisionnel.

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs concerne principalement les reports déficitaires de filiales nouvelles ou opérant sur des marchés émergents pour 2 923 millions d'euros (1 859 millions d'euros au 31 décembre 2000). Une partie de ces reports déficitaires sera reconnue lorsque l'activité de ces filiales deviendra durablement bénéficiaire.

27. Transactions avec des entreprises liées

Les prestations de communication fournies aux services de l'État, qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions de marché. Suite à la séparation de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation courante, sont résumés ci-dessous :

CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2001	2000	1999
Entreprise liée			
Sprint	20	20	-
La Poste	50	54	34
Organismes satellitaires	92	28	11

DETTES ENVERS LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2001	2000	1999
Entreprise liée			
Sprint	10	10	4
La Poste	30	31	50
Organismes satellitaires	147	62	3

TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)

Entreprise liée	Nature de la transaction	Produits/(charges ou investissements) Exercice clos le 31 décembre		
		2001	2000	1999
La Poste	Œuvres sociales	-	(24)	(88)
	Services gérés en commun	71	28	15
Organismes satellitaires	Charges	(248)	(169)	(88)
	Produits	50	-	-
Sprint	Services facturés	38	32	19
	Charges	(7)	(14)	-

28. Engagements hors-bilan et risques

ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAU ET DE TERMINAUX

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau et des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements. La Direction estime qu'il n'existe pas de risque significatif de perte sur ces contrats.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN CONTRACTÉS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DE RÉSEAUX

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom est soumise à des obligations en matière de couverture du réseau, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Dans certains cas, France Télécom est tenue de fournir des lettres de confort aux institutions financières qui se sont portées garantes auprès des autorités compétentes. La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX LOCATIONS

Contrats de location

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et d'autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'une partie de ses immeubles (voir note 6), France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple, via des baux commerciaux, les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme.

La Direction estime que ces contrats seront ou ne seront pas renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 au titre des locations simples s'est élevée à 831 millions d'euros (contre 473 millions d'euros en 2000 et 313 millions d'euros en 1999).

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2001, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables y compris ceux conclus dans le cadre de la cession d'une partie du parc immobilier :

(en millions d'euros)	Crédit-bail	Locations simples ⁽¹⁾
2002	41	881
2003	20	745
2004	7	656
2005	2	616
2006	1	702
2007 et au-delà	4	1 380
Total des loyers futurs minimaux	75	4 980
Moins : part des intérêts	(2)	
Valeur actuelle nette des engagements minimum	73	

(1) Y compris ceux conclus dans le cadre de la cession d'une partie du parc immobilier.

Immeubles techniques stratégiques

Le 31 octobre 2001, France Télécom a signé une promesse de vente portant sur 42 immeubles techniques stratégiques, qui seront repris en location dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. La vente et les crédits-baux afférents à ces immeubles sont prévus d'ici au 30 juin 2002.

"QTE Leases"

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("QTE leases"), France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Parmi les éléments de rémunération comptabilisés, la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par

France Télécom est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie, qui s'élève au 31 décembre 2001 à 750 millions d'euros est négligeable.

“In substance defeasance” Orange

Dans le cadre de contrats de crédit-bail conclus en 1995 et 1997, Orange plc a déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions aux bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2001, ces dépôts représentaient 1 247 millions d'euros (1 221 millions d'euros en 2000 et 1 192 millions d'euros en 1999) ainsi que les intérêts y afférents, et serviront à régler les engagements locatifs d'Orange plc dans le cadre de ces baux.

Ces opérations, qui s'assimilent en substance à un remboursement anticipé des engagements de crédit-bail, ont pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de crédit-bail et ont donné lieu à un profit net, comptabilisé dans le bilan consolidé en produits constatés d'avance, qui sera rapporté de manière linéaire au compte de résultat sur la durée du bail. Ce produit s'entend net d'une provision destinée à couvrir les coûts futurs relatifs aux variations probables des taux d'intérêt ou des taux d'imposition telles qu'estimées par la Direction.

Pour cette raison, les loyers correspondant à ces contrats de crédit-bail ne figurent pas dans le tableau présenté en page précédente.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre d'accords conclus entre certaines sociétés du Groupe et leurs partenaires au sein d'autres filiales ou consortiums, des clauses relatives à des options d'achat ou de vente existent portant sur des titres détenus par ces partenaires, ainsi que des clauses relatives au transfert de ces titres parmi lesquelles les plus significatives sont :

CCIC

En juillet 2000, France Télécom a vendu 17,7 millions d'actions CCIC, représentant le solde de sa participation pour un prix de 505 millions de dollars, soit 28,5 dollars par action (voir note 8).

France Télécom restant contractuellement exposée au risque de variation des cours de Bourse des titres cédés pour une durée courant jusqu'en juin 2002, la constatation du résultat de cession a été différée jusqu'au dénouement de cet engagement contractuel.

Le dénouement de l'opération sur la base du cours de Bourse au 28 décembre 2001 aurait conduit France Télécom à reverser un montant de 357 millions d'euros aux cessionnaires des actions, inférieur à cette date à la plus-value de cession différée.

Options d'achat et de vente d'actions préférentielles NTL

Dans le cadre de l'opération décrite à la note 7, France Télécom a conclu, le 17 février 2000, et amendé le 21 décembre 2001, avec des établissements financiers, un accord prévoyant que France Télécom peut exercer, contre paiement, une option d'achat sur la totalité des actions préférentielles détenues par les établissements financiers au prix d'acquisition initial, soit 1,1 milliard de dollars. Les établissements financiers ont chacun la possibilité de céder la totalité de leurs actions préférentielles à France Télécom au prix d'acquisition initial, notamment si cette option d'achat n'est pas exercée par France Télécom avant le 28 mars 2003 ou dans certaines circonstances

Une provision pour risque de 811 millions d'euros a été constituée au titre de cet engagement au 31 décembre 2001 (voir note 8). L'exposition résiduelle sur cet engagement s'élève à 437 millions d'euros, inclus dans le montant de 1 806 millions d'euros décrit en note 8.

MobilCom

Orange dispose d'une option d'achat sur 21,6 millions d'actions (33 % du capital de MobilCom) détenues par l'actionnaire fondateur de MobilCom, exerçable entre 2003 et 2006. Par ailleurs, l'actionnaire fondateur dispose d'une option de vente de ces actions à Orange qui peut être exercée dans certaines circonstances limitées (si le groupe France Télécom acquiert des titres le conduisant à détenir une participation supérieure à celle de l'actionnaire fondateur, ou si un désaccord majeur intervenait et que le groupe France Télécom imposait sa position à l'actionnaire fondateur au travers du processus de médiation contractuelle, ou si le groupe France Télécom ne respectait pas certaines des clauses significatives de l'accord-cadre de coopération avec MobilCom et son actionnaire fondateur). Le prix d'exercice des options d'achat et de vente sera déterminé sur la base de rapports d'évaluation établis par des banques d'investissement reconnues au plan international et sur une base d'évaluation multicritères.

Dans le cas où MobilCom ne serait pas en mesure de lancer ses activités UMTS sur la base de ses ressources financières propres et facilités de crédit existantes, et des financements supplémentaires qu'elle pourrait obtenir par elle-même, France Télécom SA serait tenu, selon les termes et conditions stipulés dans ces accords et sur la base d'un budget et d'un plan d'activité agréés par le groupe France Télécom, pour tout montant nécessaire jusqu'au démarrage des activités UMTS, soit d'octroyer des prêts directement à MobilCom, soit de garantir des prêts octroyés par des tiers.

Les conditions de mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération et des engagements de financement de France Télécom SA font actuellement l'objet de désaccords avec l'actionnaire fondateur. Une discussion est en cours, dont le groupe France Télécom ne peut préjuger aujourd'hui de l'issue.

Par ailleurs, la Direction de France Télécom estime, au mieux de sa connaissance actuelle, que l'accroissement de l'endettement comptable du groupe France Télécom pourrait atteindre au maximum 6 à 7 milliards d'euros à l'horizon de 18 mois dans l'hypothèse où Orange serait amené à consolider MobilCom par intégration globale, ceci incluant à hauteur de 6,2 milliards d'euros les lignes de crédit existantes qui sont sans recours à l'égard du groupe France Télécom. Dans ce cas, les actifs de MobilCom, principalement représentés par la licence UMTS, seraient réappréciés au vu du nouveau plan d'affaires établi par Orange en tenant compte de l'existence ou non de perspectives de consolidation du marché des mobiles en Allemagne. La Direction du groupe France Télécom considère que la dépréciation exceptionnelle constatée en 2001 de l'investissement dans MobilCom traduit implicitement une perte de valeur de la licence par rapport à son coût d'acquisition.

Au-delà de l'application des dispositions contractuelles prévues, le partage entre France Télécom SA et Orange des éventuelles conséquences financières des désaccords avec l'actionnaire fondateur sera déterminé sur la base d'une *fairness opinion* émise par des banques d'affaires reconnues au plan international et désignées par les administrateurs indépendants de France Télécom SA et d'Orange.

TP SA

À la suite de la vente par le gouvernement polonais, en 2000 et 2001, d'actions de l'opérateur polonais TP SA, le consortium créé par France Télécom et Kulczyk Holding détenait 47,5 % de TP SA au 31 octobre 2001. Le consortium dispose également d'une option d'achat lui permettant d'acquérir 2,5 % du capital de TP SA plus une action, à tout moment entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002, à un prix égal à la moyenne des cours de clôture de l'action de TP SA au cours des 100 jours de Bourse précédant l'exercice de l'option d'achat, plus 25 %. À la suite de cette acquisition, le consortium deviendrait également actionnaire majoritaire de TP SA. Par ailleurs, le consortium dispose également d'une option d'achat lui permettant d'acquérir 10 % supplémentaires du capital de TP SA au cas où le Trésor polonais offrirait des actions TP SA, option exerçable au même prix que le prix proposé aux investisseurs institutionnels dans le cadre de cette offre. Le pacte d'actionnaires entre France Télécom et Kulczyk Holding comporte les dispositions suivantes relatives au transfert des actions TP SA : (i) France Télécom dispose d'un droit de préemption sur tout transfert d'actions de TP SA par Kulczyk Holding ; (ii) France Télécom dispose d'une option d'achat lui permettant d'acheter à Kulczyk Holding sa participation initiale de 10 % dans TP SA et sa participation de 3,57 % après juillet 2006, ou plus tôt en cas de changement de contrôle ou de violation de ses obligations par Kulczyk Holding, à un prix égal au montant le plus élevé entre son coût d'acquisition plus les intérêts courus et la valeur de marché des titres ; (iii) Kulczyk Holding dispose d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation initiale de 10 % dans TP SA et sa participation complémentaire de 3,57 %, entre octobre 2003 et janvier 2007, à un

prix égal à son coût d'acquisition plus les intérêts courus et moins les dividendes versés ; les banques qui ont financé l'achat par Kulczyk Holding des actions de TP SA peuvent aussi exiger de France Télécom qu'il prenne possession de toutes les actions que les banques pourraient détenir en sûreté à un prix égal au montant restant dû au titre des conventions de crédit, augmenté des intérêts. Le montant de cet engagement représente environ 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2001.

E.On

À la suite des accords passés pour l'achat par France Télécom des 42,5 % qu'E.On détenait dans le capital d'Orange Communications SA (Suisse) ; 75 % environ des paiements dus à E.On ont été payés par la livraison de 102,7 millions d'actions d'Orange SA au moment de son introduction en Bourse. Dans ce contexte, France Télécom a conclu avec E.On des options de vente et d'achat qui ont fait l'objet d'un avenant le 28 janvier 2002. Aux termes de celles-ci, en juin 2002, (i) E.On a le droit de vendre à France Télécom les actions d'Orange SA qu'il détient au prix de 9,25 euros par action (soit un montant total de 950 millions d'euros) et (ii) France Télécom a le droit d'acheter les actions d'Orange SA que détient E.On au prix de 11,25 euros par action (soit un montant total de 1 155 millions d'euros). E.On a la faculté de céder les actions Orange SA de façon ordonnée. Compte tenu de la valeur d'utilité d'Orange, il n'a pas été constaté de provision au 31 décembre 2001.

Wind Infostrada

France Télécom et Enel sont convenus de procéder à l'introduction en Bourse de Wind dès que possible après la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2002 entre Wind et Infostrada. France Télécom dispose d'une option d'achat sur une partie des actions de Wind détenues par Enel, à un prix égal à la valeur du marché, encadrée par un prix minimum et un prix maximum, lui permettant de porter sa participation à hauteur de 76,6 % de celle d'Enel. Cette option peut être exercée à tout moment entre le 31 juillet 2003 et le 31 janvier 2004. Par ailleurs, France Télécom dispose à tout moment d'une option de vente des actions de Wind à Enel, à un prix égal à la valeur de marché sur une base de 100 % (telle que déterminée par des experts indépendants), en cas de survenance d'un désaccord entre France Télécom et Enel concernant Wind. Enfin, des options de vente et d'achat sont également prévues en cas de blocage, violation de leurs obligations ou de changement de contrôle des actionnaires.

San Salvador CTE

France Télécom a vendu, en mars 2000, 24,5 % des actions qu'elle détenait dans le capital de Estel Co. LLC ("Estel") à Central America Communications LLC ("CAC"). Dans le cadre de cette vente, France Télécom a octroyé à CAC une option de vente exerçable en cas de défaut de CAC aux termes du *Credit Agreement* entre CAC et Citybank. Le prix d'exercice varie de :
• 134,8 millions de dollars pour la totalité des 490 actions de CAC dans Estel avant le 16 septembre 2003, en décroissant à :

- 101,1 millions de dollars entre le 17 septembre 2003 et le 16 septembre 2004, puis ;
- 67,4 millions de dollars entre le 17 septembre 2004 et le 16 septembre 2005, et ;
- 33,7 millions de dollars entre le 15 septembre 2005 et le 16 juin 2007.

Certificats de Valeur Garantie (CVG) Equant

Dans le cadre de l'acquisition d'Equant, France Télécom a émis des CVG au profit de certains bénéficiaires (voir note 3). Cet engagement a fait l'objet d'une provision à hauteur du risque maximal (voir notes 3 et 18).

France Télécom Dominicana

Le coactionnaire du Groupe dispose d'une option de vente de sa participation de 14 % dans le capital de cette société, exercable entre 2003 et 2007 à un prix de marché.

BITCO (Thaïlande)

Dans le cas où un des actionnaires ne respecte pas ses engagements, les autres actionnaires peuvent à tout moment soit exercer une option d'achat à un prix égal à 80 % de la valeur de marché, soit exercer une option de vente portant sur leurs propres actions à un prix égal à 120 % de la valeur de marché. Par ailleurs, compte tenu de la législation en vigueur en Thaïlande, le Groupe n'a en aucun cas la possibilité d'accroître sa participation dans BITCO au-delà de son pourcentage actuel de contrôle de 49 %.

TPS (Télévision Par Satellite)

France Télécom a signé avec TF1, en décembre 2001, un protocole d'accord de cession de sa participation dans le bouquet satellitaire TPS pour un montant de 128,7 millions d'euros (voir note 7).

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIONS PROPRES

Actions France Télécom détenues par Deutsche Telekom

À tout moment entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 janvier 2003, France Télécom peut racheter 20 492 292 de ses propres actions détenues par Deutsche Telekom, représentant 1,8 % de son capital, à un prix déterminé sur la base du cours de Bourse de l'action prévalant alors. Si France Télécom n'exerce pas cette option, Deutsche Telekom peut exercer une option de vente en exigeant de France Télécom qu'elle lui rachète ses actions à la date du 31 janvier 2003 aux mêmes conditions.

Actions France Télécom détenues par Vodafone

Comme décrit dans la note 3, France Télécom s'est engagée à racheter les actions France Télécom détenues par Vodafone dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc. Un troisième et dernier rachat, de 49,7 millions d'actions, doit intervenir le 25 mars 2002 pour un montant de 4,9 milliards d'euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX CESSIONS DE CRÉANCES

Cession de créances commerciales

Dans le cadre de la cession des créances commerciales, décrite en note 9, les parts souscrites par France Télécom dans le Fonds Commun de Créances sont nanties au bénéfice de ce dernier.

Cessions de créances de carry back

Dans le cadre des cessions des créances de *carry back* résultant de l'option de report en arrière des déficits fiscaux au titre des exercices 2000 et 2001 décrites en note 26, France Télécom garantit les créances cédées à l'établissement de crédit et s'engage à l'indemniser de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans les montants ou toute autre caractéristique des créances cédées.

Cession de créances futures sur l'État français

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'État, décrite en note 18, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

ENGAGEMENTS DIVERS

Hormis les engagements décrits en notes 14 et 15, France Télécom n'a accordé aucune garantie au titre des dettes financières et n'est tenu dans ce cadre par aucun engagement autre que ceux habituellement souscrits dans le cadre de contrats de financement.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde certaines garanties, dont les plus significatives, au 31 décembre 2001, sont les suivantes :

- des titres de participation et divers autres actifs détenus par le groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit représentant un montant total de 3 936 millions d'euros, dont un montant utilisé de 3 679 millions d'euros au 31 décembre 2001 ;
- une contre-garantie de 169 millions d'euros en faveur d'Enel pour couvrir la garantie qu'Enel a octroyée à des institutions financières dans le cadre du paiement différé de la licence UMTS de Wind ;
- une garantie d'un montant maximum de 104 millions d'euros a été accordée à une *joint-venture*, destinée à être exploitée en commun par Orange Sverige AB et deux autres opérateurs en Suède, dans le cadre d'un contrat de gestion partagée du réseau ;
- des garanties d'un montant maximum respectif de 49 et 58 millions d'euros ont été accordées à des fournisseurs d'équipements, dans le cadre du déploiement du réseau de BITCO, en Thaïlande. La première garantie est valable pendant une période de cinq mois à compter du 30 novembre 2001. La seconde garantie a également une durée de validité limitée. En février 2002, une nouvelle garantie d'un montant maximum de 175 millions de dollars s'est substituée à ces deux garanties.

29. Litiges

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures légales, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

Pour l'ensemble de ses litiges, France Télécom estime avoir des arguments solides pour assurer sa défense. Bien que leur issue ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom pense qu'ils n'auront pas d'incidence sensible sur ses résultats opérationnels, son activité ou sa situation financière consolidés.

FTML (LIBAN)

FTML et le ministère des Postes et Télécommunications du Liban ont conclu, en 1994, un contrat de concession "Build, Operate and Transfer" (BOT) pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM au Liban. Un contrat similaire a été accordé à la société concurrente Libancell.

Ces deux contrats font l'objet de litiges entre le gouvernement libanais et chacun des deux opérateurs.

- Le 14 juin 2001, le gouvernement libanais a notifié la résiliation du contrat BOT de FTML, ainsi que celui de son concurrent, avec effet au 13 décembre 2001. Cette résiliation et le transfert doivent donner lieu, au titre du contrat de BOT, à une indemnisation de chaque opérateur par le gouvernement libanais qui pourra être soumise à une procédure d'arbitrage international au titre de la convention bilatérale franco-libanaise de protection des investissements, au cas où un accord global dans le cadre de la négociation et l'appel d'offres pour l'attribution de deux ou trois licences de téléphonie cellulaires GSM au Liban, prévu dans un délai de six mois, ne devait pas aboutir.
- Antérieurement au 14 juin 2001, le gouvernement libanais avait estimé que les opérateurs n'avaient pas respecté certaines clauses du contrat et leur avait réclamé des indemnités. FTML a refusé ces allégations dans le cadre d'un arbitrage international, momentanément suspendu jusqu'au 31 mars 2002 d'un commun accord entre FTML et le ministère des Postes et Télécommunications dans le but de rechercher une solution globale au litige.

DROIT DE LA CONCURRENCE

France Télécom est confrontée à des actions intentées par des concurrents devant le Conseil de la concurrence ou la Commission européenne qui allèguent un abus de position dominante ou un comportement anticoncurrentiel parmi lesquels les plus significatives sont :

Services fixes

Le Conseil de la concurrence, suite à une double saisine de Cégétel/Tele 2, a ordonné, le 19 décembre 2001, à France Télécom de suspendre immédiatement la commercialisation de quatre offres tarifaires jusqu'à ce que les opérateurs soient en mesure de proposer des offres équivalentes. France Télécom dispose d'un délai de trois mois pour faire migrer vers de nouvelles offres les clients qui avaient souscrit cette offre.

Accès à Internet à haut débit

Le groupe France Télécom est mis en cause dans différents contentieux relatifs aux différents marchés de l'accès à Internet haut débit susceptibles de déboucher sur le prononcé de sanctions pécuniaires ou de dommages et intérêts à son encontre.

- Par une décision du 27 février 2002, le Conseil de la concurrence a ordonné à France Télécom de suspendre la commercialisation des packs ADSL de Wanadoo Interactive dans ses agences jusqu'à ce que France Télécom ait mis à disposition de l'ensemble des fournisseurs d'accès à Internet un outil informatique permettant un traitement de masse des commandes d'accès à Internet haut débit passées auprès de France Télécom. France Télécom a décidé de déposer un recours en annulation contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris.
- 9Telecom a demandé au Conseil de la concurrence de sanctionner pécuniairement France Télécom pour non respect de la décision du Conseil du 18 février 2001, qui avait ordonné à France Télécom de proposer aux opérateurs une offre d'accès ADSL leur permettant l'exercice d'une concurrence effective, tant par les prix que par la nature des prestations offertes. Le 16 juillet 2001, le Conseil de la concurrence a prononcé un sursis à statuer pour permettre un complément d'enquête.
- Le 21 décembre 2001, Wanadoo Interactive s'est vu communique par la Commission européenne des griefs qui visent les pratiques de tarification de la société pour ses services d'accès à Internet à haut débit *Wanadoo ADSL* et *Pack X-Tense* au cours de l'année 2001. La Commission considère que la politique de prix pratiquée par Wanadoo Interactive depuis le début de l'année 2001 constitue un abus de position dominante.

30. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Pramindo Ikat

Le 20 février 2002, les actionnaires de Pramindo Ikat ont signé avec Perusahaan Perseroan (Persero) PT Telekomunikasi Indonesia TBK un accord de principe pour lui céder leurs actions à un prix de 339 millions de dollars (dont 40 % pour France Télécom), qui sera payé en 10 trimestrialités avec intérêts après la cession des titres.

TDF

Le 22 février 2002, France Télécom a signé une lettre d'intention avec le Groupe Caisse des dépôts et les fonds d'investissement Charterhouse Capital Development et CDC Equity Capital prévoyant l'acquisition de 100 % du groupe TDF par une nouvelle structure de détention. Cette transaction valoriserait la totalité du groupe TDF entre 2 et 2,3 milliards d'euros, dont 2 milliards seraient payés à France Télécom à la réalisation de la transaction et 300 millions d'euros (portant intérêt de 7 % par an) seraient payés par les investisseurs à France Télécom sous forme de complément de prix au moment de la cession de leurs actions et en fonction du retour sur investissement réalisé. France Télécom devra souscrire par ailleurs 35 % de cette nouvelle structure.

31. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du Comité Exécutif de France Télécom SA s'est élevé à environ 5,27 millions d'euros en 2001.

Les administrateurs de France Télécom ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux Conseils leur étant remboursées.

32. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2001

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues en 2001 sont décrites dans les notes 3 et 7.

SEGMENT "ORANGE"

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange SA	84,17	84,17	France
Orange Int. Developments Ltd	84,17	100,00	Bahamas
Wirefree Services Belgium	84,17	100,00	Belgique
Mobistar Corporate Solutions	42,75	100,00	Belgique
Mobistar	42,75	50,79	Belgique
Vista Cellular	42,93	51,00	Botswana
Société Camerounaise de Mobiles	88,92	100,00	Cameroun
Rapid Link	56,39	67,00	Chine
Société Ivoirienne de Mobiles	71,54	85,00	Côte d'Ivoire
Orange A/S	45,10	100,00	Danemark
Orange Holding A/S	45,10	53,58	Danemark

Wirefree Services Denmark A/S	84,17	100,00	Danemark
Orange World Inc.	84,17	100,00	États-Unis
Wildfire Communications Inc.	84,17	100,00	États-Unis
Inventmobile	78,93	100,00	France
Mobile Internet for Business	92,10	100,00	France
Orange Caraïbes	84,19	100,00	France
Orange Clients	84,19	100,00	France
Orange Distribution	84,19	100,00	France
Orange France SA	84,19	100,00	France
Orange Réunion	84,19	100,00	France
Orange Promotions	84,19	100,00	France
Orange Services	84,19	100,00	France
Orange International SAS	84,17	100,00	France
Orange Supports & Consulting	84,19	100,00	France
Rapp 6	84,19	100,00	France
Telsea	52,73	75,50	Île Maurice
Société Malgache de Mobiles	34,75	65,90	Madagascar
Dutchtone	84,17	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Retail	84,17	100,00	Pays-Bas
France Télécom Dominicana	72,38	86,00	République dominicaine
Orange Romania (MobilRom)	57,08	67,81	Roumanie
Ananova	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange plc	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Cellular Services Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Mobile Data Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Paging (UK) Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Personal Communications Services Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Retail Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings Ltd et ses filiales	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings (UK) Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings n°2 Ltd et ses filiales	84,17	100,00	Royaume-Uni
Orange 3G Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
The Point Communications Ltd	84,17	100,00	Royaume-Uni
Globtel	54,10	64,27	Slovaquie
Globtel Net	71,54	85,00	Slovaquie
Orange Sverige	82,45	97,96	Suède
Orange Communications SA ("OCH")	83,96	99,75	Suisse

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Darty France Télécom	42,10	50,00	France
Fidecall	42,10	50,00	France

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
MobilCom AG	23,83	28,31	Allemagne
NewsTakes	21,04	25,00	États-Unis
Wind Telecomunicazioni	22,37	26,58	Italie
Book2eat.com Holdings Ltd	35,13	41,74	Royaume-Uni
Bangkok Inter Teletech Company (BITCO)	41,24	49,00	Thaïlande

SEGMENT "WANADOO"

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Wanadoo SA	73,68	73,68	France
Wanadoo Belgique	73,68	100,00	Belgique
Wanadoo International	73,68	100,00	Belgique
Pages Jaunes do Brasil	73,68	100,00	Brésil
Telelistas	73,68	100,00	Brésil
Activos Mass Market	73,68	100,00	Espagne
Indice Multimedia	69,67	94,56	Espagne
Wanadoo España	73,68	100,00	Espagne
FIT Production	73,68	100,00	France
Kompass France	73,68	100,00	France
Marcopoly	73,68	100,00	France
Nordnet	73,68	100,00	France
Pages Jaunes	73,68	100,00	France
Wanadoo Data	73,68	100,00	France
Wanadoo Interactive Câble	73,68	100,00	France
Wanadoo Edition	46,96	63,74	France
Wanadoo E-Merchant	73,68	100,00	France
Wanadoo Interactive	73,68	100,00	France
Wanadoo Portails	73,68	100,00	France
Wanadoo Services Pro	73,68	100,00	France
Maroc Connect	66,31	90,00	Maroc
Euronet Internet	73,68	100,00	Pays-Bas
Freeserve holding plc	73,68	100,00	Royaume-Uni
Babyworld.com Ltd	73,68	100,00	Royaume-Uni
Freeserve.com	73,68	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Auctions Ltd	64,73	87,85	Royaume-Uni

Intracrus Ltd	73,68	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Investment Ltd	73,68	100,00	Royaume-Uni
F3B Property Company	73,68	100,00	Royaume-Uni

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Eurodirectory	36,84	50,00	Luxembourg

SEGMENT "SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES EN FRANCE"

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Almerys	60,00	60,00	France
Cit Com	99,97	99,97	France
Cogecom	100,00	100,00	France
Cognac Jay Image	100,00	100,00	France
CV2F	100,00	100,00	France
CVF	86,00	86,00	France
Etrali SA	100,00	100,00	France
Expertel Consulting	100,00	100,00	France
Expertel FM	100,00	100,00	France
France 102 Studio	100,00	100,00	France
France Télévision Entreprise	65,84	65,84	France
France Telecom EGT	100,00	100,00	France
FT Câble	100,00	100,00	France
FT Câble Angers	100,00	100,00	France
FT Câble Atlantique	100,00	100,00	France
FT Câble Avignon	100,00	100,00	France
FT Câble Bassin Parisien	100,00	100,00	France
FT Câble Bordeaux	100,00	100,00	France
FT Câble Côte d'Opale	100,00	100,00	France
FT Câble Drôme	100,00	100,00	France
FT Câble Lille	100,00	100,00	France
FT Câble Lorraine	100,00	100,00	France
FT Câble Marseille	100,00	100,00	France
FT Câble Montpellier	100,00	100,00	France
FT Câble Région	100,00	100,00	France
FT Câble Rennes	100,00	100,00	France
FT Câble Rouen	99,99	99,99	France
FT Câble SIRCA	100,00	100,00	France
FT Câble Tours	99,69	99,69	France
FT e-business	100,00	100,00	France
FT Immo	100,00	100,00	France
FT Immo Holding	100,00	100,00	France

FT Immo Investissement	100,00	100,00	France
FT Multimédia 2	100,00	100,00	France
FT Technologie Investissement	100,00	100,00	France
FT Terminaux	100,00	100,00	France
FT Transmissions Audiovisuelles	100,00	100,00	France
GIE Innovacom	92,49	100,00	France
Globecast Reportages	100,00	100,00	France
Immobilière FT	100,00	100,00	France
Immobilière ISIS	100,00	100,00	France
Innovacom SA	100,00	100,00	France
Innovacom I	100,00	100,00	France
Intelmatique	100,00	100,00	France
Interpac	100,00	100,00	France
Montenay Vidéo	100,00	100,00	France
NEDFI	51,61	51,61	France
Rapp Fin 1	100,00	100,00	France
Régie T France	100,00	100,00	France
Resocom Services	100,00	100,00	France
Setib	99,99	99,99	France
SFET	100,00	100,00	France
Sofratev	100,00	100,00	France
TDF Câble Cenod	100,00	100,00	France
TDF Câble Est	100,00	100,00	France
TDF Vidéo Service	100,00	100,00	France
TéléDiffusion de France (TDF)	100,00	100,00	France
Telinvest et ses filiales	100,00	100,00	France
Transpac	100,00	100,00	France
Viaccess	100,00	100,00	France
Visual TV	100,00	100,00	France
Voltaire Image	100,00	100,00	France
W-HA	100,00	100,00	France

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
CNTP	50,00	50,00	France
Technocom	49,91	49,91	France
Télévision Par Satellite (SNC)	16,46	25,00	France

SEGMENT "SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES HORS DE FRANCE"

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
FT Deutschland GmbH	100,00	100,00	Allemagne
Financiera SA	100,00	100,00	Argentine
Sofrecom Consultora	100,00	100,00	Argentine
Atlas Services Belgium	100,00	100,00	Belgique
Mobinvest	75,75	90,00	Belgique
CI-Telcom	45,90	51,00	Côte d'Ivoire
Atlas Services Denmark	100,00	100,00	Danemark
Menatel	47,00	47,00	Égypte
Catalana	75,00	75,00	Espagne
Etrali Espagne	100,00	100,00	Espagne
Madrid Films	100,00	100,00	Espagne
Medialatina	100,00	100,00	Espagne
Uni2	100,00	100,00	Espagne
NRM	100,00	100,00	Espagne
Estel	51,00	51,00	États-Unis
Etrali North America	100,00	100,00	États-Unis
FCR America	100,00	100,00	États-Unis
FT Network LLC	100,00	100,00	États-Unis
FT Participations US	100,00	100,00	États-Unis
Globecast N.A.	100,00	100,00	États-Unis
Atrium 3	100,00	100,00	France
E2CS	100,00	100,00	France
Etrali International	100,00	100,00	France
France Câbles et Radio	100,00	100,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	France
FT Développement International	100,00	100,00	France
FTFI	100,00	100,00	France
FT Marine	100,00	100,00	France
FT Mobiles International	100,00	100,00	France
FT Publiphonie International	100,00	100,00	France
FT Services	100,00	100,00	France
Silex	100,00	100,00	France
Rapp 10	100,00	100,00	France
Sofrecom	100,00	100,00	France
Stellat	70,00	70,00	France
TDF International	100,00	100,00	France
Etrali HK	100,00	100,00	Hong Kong
Rincom	100,00	100,00	Île Maurice

Safcable	100,00	100,00	Île Maurice
Global One Communications Operations	100,00	100,00	Irlande
Global One Communication GBN Holding	100,00	100,00	Irlande
Global One Communication World Operations	100,00	100,00	Irlande
Etrali SRL	100,00	100,00	Italie
Etrali KK	100,00	100,00	Japon
JIT CO	88,00	88,00	Jordanie
FTM Liban	67,00	67,00	Liban
Régie T Mexico	75,00	75,00	Mexique
Voxtel	53,23	53,64	Moldavie
FT Network Services Norway	100,00	100,00	Norvège
Casema	86,00	100,00	Pays-Bas
DFI	100,00	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Group BV	86,00	86,00	Pays-Bas
FT Services Nederland	100,00	100,00	Pays-Bas
Global One Communications Services	100,00	100,00	Pays-Bas
Global One Communications World Services	100,00	100,00	Pays-Bas
Equant NV et ses filiales ⁽¹⁾	54,17	54,17	Pays-Bas
Newsforce et ses filiales	100,00	100,00	Pays-Bas
TFN	100,00	100,00	Pays-Bas
PSN	100,00	100,00	Pologne
TOUT	100,00	100,00	Pologne
FT Network Services UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FTMAN UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Etrali UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Globecast N.E.	100,00	100,00	Royaume-Uni
CTE	26,01	51,00	Salvador
CTE Telecom Personal	26,01	100,00	Salvador
Publicom	22,99	51,00	Salvador
Publitel	26,01	100,00	Salvador
Télécom ODA	45,08	100,00	Salvador
Sonatel	42,33	42,33	Sénégal
Sonatel Mobiles	42,33	100,00	Sénégal
Etrali Singapore PTE	100,00	100,00	Singapour
FT Network Services Sweden	100,00	100,00	Suède
Etrali Suisse	100,00	100,00	Suisse
FT Network Services Switzerland	100,00	100,00	Suisse
Global One Swiss Sales	100,00	100,00	Suisse
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00	74,00	Vietnam

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00	50,00	Allemagne
ECMS	36,36	71,25	Égypte
MMEA	36,33	71,25	Égypte
MobiNil	71,25	71,25	Égypte
Globecast España S.L.	50,72	50,72	Espagne
EBTC	49,00	49,00	Estonie
Digita	49,00	49,00	Finlande
Cell Plus	40,00	40,00	Île Maurice
Telecom Mauritius	40,00	40,00	Île Maurice
Telecom Plus	58,00	70,00	Île Maurice
Mobilecom	35,20	40,00	Jordanie
JTC	35,20	40,00	Jordanie
Metroholdings	50,00	50,00	Royaume-Uni

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Nortel Inversora	25,52	50,00	Argentine
Publicom	13,97	50,00	Argentine
Telecom Argentina	13,97	50,00	Argentine
Telecom Personal	13,97	50,00	Argentine
Intelig	25,00	25,00	Brésil
Axion	40,00	40,00	Espagne
Pramindo Ikat	40,00	40,00	Indonésie
Nucleo	9,43	50,00	Paraguay
PTK	34,00	34,00	Pologne
TP SA	33,93	33,93	Pologne
Clix	43,33	43,33	Portugal
Novis	43,33	43,33	Portugal

(1) Dont Global One Communications World Holding BV et Global One Communications Holding BV à compter du 29 juin 2001 (voir note 3).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté interministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives rete-

nues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 21 mars 2002

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Gabriel GALET

RSM SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO Jean-Michel CHARPENTIER



Merci.
À tous ceux qui ont accepté
de figurer dans ces pages...
et à tous ceux qui n'y sont pas
faute de place.



Direction de la Communication
Direction de l'Information

Branche Ressources

6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél.: 33 (0) 1 44 44 22 22

www.francetelecom.com

Pour les actionnaires

Tél.: 1010 (ou 0 800 05 10 10)
appel gratuit
Courrier : BP 1010
75 721 Paris Cedex 15

SA au capital de 4 615 327 772 € – 3802 129 866 RCS Paris



Conception réalisation :
Altedia Editing

Crédit photos :
Frank Brouillet, Philippe Desruelles,
Pierre-François Grosjean et Axel Saxe.
X.

Production photos :
publimonde.com

Glossaire

ADSL DSL asymétrique : le débit descendant (vers le client) est plus important que le débit remontant vers le réseau. Cette dissymétrie convient bien à la consultation de sites Internet.

Bande passante : Largeur du spectre de fréquences que l'on peut transmettre sur un support. Souvent employé comme synonyme de débit.

Bluetooth (du nom d'un chef viking) : Système de communication sans fil capable d'échanger voix et données jusqu'à 10 mètres de distance. Permet de rendre communicants des appareils ménagers, par exemple.

Boucle locale : La partie du réseau qui relie les clients à leur central téléphonique.

Chat (mot anglais pour "causette") : Service Internet permettant de converser librement, entre inconnus, par voie écrite.

Data : Terme anglais pour désigner les transmissions de données informatiques.

Débit : Quantité d'informations élémentaires (bits) transmise par seconde. On parle de "hauts débits" quand cette quantité est importante par rapport aux standards actuels du marché.

DECT (Digital European Cordless Telephone) : Système de communication sans fil surtout utilisé pour les postes téléphoniques d'intérieur.

Dégroupage : Mise en concurrence de la boucle locale: la ligne téléphonique reste propriété de l'opérateur historique mais elle aboutit à des installations de l'opérateur concurrent hébergées à l'intérieur du central téléphonique.

DSL : Technique qui permet de transmettre des données à haut débit sur une ligne téléphonique classique.

EBN (European Backbone Network / Réseau Dorsal Européen) : Réseau à haut débit paneuropéen et «sans couture» de France Télécom. Le terme «Backbone / Dorsal» désigne la partie centrale d'un réseau par opposition au réseau d'accès qui constitue sa périphérie.

e-mail : Messagerie électronique sur Internet. Terme français équivalent : courriel.

Extranet : Intranet d'entreprise ouvert sur l'extérieur (fournisseur, sous-traitant, gros clients...).

FAI (Fournisseur d'accès à Internet) : Il permet à un abonné individuel de se connecter à Internet en lui fournissant notamment une adresse IP.

GPRS : Extension de la norme GSM qui décuple le débit de transfert des informations tout en permettant de rester connecté en permanence à l'Internet.

GSM (Global System for Mobile Communications) : Norme numérique à la base du système de téléphonie mobile utilisé actuellement en Europe qui utilise la bande des 900 ou 1800 MHz.

Interconnexion : Raccordement de deux réseaux indépendants, par exemple celui des autres opérateurs de télécommunication en France au réseau de France Télécom.

Internet (Interconnected Networks / Réseaux Interconnectés) : Ensemble de réseaux interconnectés par l'intermédiaire du protocole IP. Permet d'accéder à des bases de données, d'utiliser le courrier électronique, de télécharger des fichiers et de participer à des forums de discussion.

Intranet : Système fermé de communication interne d'une organisation (entreprise, administration...) basé sur les standards Internet.

IP (Internet Protocol / Protocole Internet) : Protocole de base utilisé sur Internet pour la transmission des données. Il définit la façon d'organiser les paquets d'information pour pouvoir les acheminer sur le web.

IP VPN (IP Virtual Private Network) : Réseau privé virtuel en mode IP. Un VPN offre les mêmes avantages qu'un réseau privé (sécurité...) mais sur des infrastructures publiques, donc à moindre coût et sans avoir à s'occuper de sa gestion.

LAN (Local area Network) : Réseau local. Situé dans un domaine privé, il relie des équipements informatiques à grande vitesse sur une courte distance.

Moteur de recherche : A partir des mots qu'on lui a indiqués, il fournit des adresses de pages web contenant ces mots.

Multimédia : Combinaison de la voix, des données, de l'image fixe et animée sur un même support ou au sein d'un même service.

Opérateur alternatif : Exploitant de réseau de télécommunications en concurrence avec un opérateur "historique" (souvent issu des ex-PTT).

Portail : Site web regroupant de nombreux services : moteur de recherche, informations, chat, petites annonces...

SMHD (Services Multisite Hauts Débits) : Offre de France Télécom destinée aux entreprises.

SMS (Short Message Service / Signal sur Mobile) : Permet de recevoir des messages écrits qui s'affichent sur un téléphone mobile GSM.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System / Système de Télécommunication Mobile Universel) : Système de télécommunication mobile de 3^e génération qui sera capable de fournir des services multimédias de très haut débit.

VTHD : (Vraiment Très Haut Débit) Réseau expérimental pour le développement d'applications de l'Internet de nouvelle génération.

Wap : Protocole permettant d'accéder à des sites d'information (dont ceux d'Internet) à partir d'un équipement de poche sans fil tel qu'un mobile GSM.

Web : Un des services offerts par Internet. Il permet de "naviguer" d'un site d'information à l'autre d'un simple clic de souris.

Webcam : Caméra numérique branchée sur l'Internet.



**Devenir le meilleur
opérateur global
de solutions
de communication.**